

# Parc naturel Cœur de Condroz

## Diagnostic à froid, V3

### Table des matières

<b>1</b>	<b>CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE .....</b>	<b>5</b>
1.1	LOCALISATION & DESCRIPTION .....	5
1.2	LE CONTEXTE TERRITORIAL .....	5
1.3	DEGRÉ DE RURALITÉ SELON LA DGARNE.....	6
1.4	LOCALISATION DU FUTUR PARC NATUREL PAR RAPPORT AUX AUTRES PARCS NATURELS WALLONS.....	7
<b>2</b>	<b>POPULATIONS .....</b>	<b>7</b>
2.1	DENSITÉS DE POPULATION. ....	7
2.2	NOMBRE D'HABITANTS .....	7
2.2.1	<i>Ménages.....</i>	8
2.2.2	<i>Vieillessement, dépendance.....</i>	9
2.2.3	<i>L'indice de dépendance.....</i>	11
2.2.4	<i>Niveau d'étude : .....</i>	12
<b>3</b>	<b>AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME - ESPACE VILLAGEOIS .....</b>	<b>12</b>
3.1	EVOLUTION DES STRUCTURES VILLAGEOISES.....	12
3.1.1	<i>Passé socio-économique .....</i>	12
3.1.2	<i>Développement récent de l'urbanisation résidentielle.....</i>	13
3.1.3	<i>Evolution du tissu urbanisé .....</i>	13
3.2	URBANISME.....	15
3.2.1	<i>Implantation.....</i>	15
3.2.2	<i>Intégration au relief et à la voirie.....</i>	15
3.2.3	<i>Volume .....</i>	15
3.3	TYPOLOGIE DU BÂTI .....	16
3.4	POTENTIEL FONCIER.....	16
3.5	PRIX DU FONCIER .....	17
<b>4</b>	<b>RGBSR - HABITAT – ARCHITECTURE - PETIT PATRIMOINE.....</b>	<b>17</b>
4.1	ANCIENNETÉ DU BÂTI.....	17
4.2	ESTHÉTIQUE DU BÂTI .....	18
4.2.1	<i>Périmètre de protection et guides communaux d'urbanisme .....</i>	18
4.2.2	<i>Façades et matériaux.....</i>	19
4.2.3	<i>Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR).....</i>	19
4.3	BÂTI À CARACTÈRE PATRIMONIAL .....	22
<b>5</b>	<b>INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>23</b>
5.1	INDÉPENDANTS.....	23
5.2	EMPLOIS SALARIÉS PAR SECTEUR .....	24
5.3	<i>MOBILITÉ DE L'EMPLOI, RATIO D'EMPLOI INTÉRIEUR.....</i>	25
5.4	POPULATION ACTIVE ET CHÔMAGE .....	26

5.5	REVENU .....	27
<b>6</b>	<b>MOBILITÉ .....</b>	<b>27</b>
6.1	AXES PRINCIPAUX.....	27
6.2	MOBILITÉ ACTIVE, ÉVOLUTION .....	28
<b>7</b>	<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>28</b>
7.1	LIAISONS ÉCOLOGIQUES.....	28
7.2	MAILLAGE ÉCOLOGIQUE .....	28
7.3	MESURES AGROENVIRONNEMENTALES-CLIMAT .....	29
7.4	AUTRES OUTILS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	30
7.4.1	<i>Le fauchage tardif.....</i>	<i>30</i>
7.4.2	<i>Programme communal de développement de la nature.....</i>	<i>30</i>
7.4.3	<i>Autres dispositifs.....</i>	<i>31</i>
7.5	PARTENARIATS, SENSIBILISATION, CONNAISSANCE.....	31
7.6	EAUX.....	31
7.6.1	<i>Captages .....</i>	<i>31</i>
7.6.2	<i>Aléas d'inondations.....</i>	<i>34</i>
7.6.3	<i>Contrats rivières .....</i>	<i>34</i>
7.6.4	<i>Partenariats, sensibilisation, connaissance.....</i>	<i>34</i>
7.7	DÉCHETS .....	34
<b>8</b>	<b>PAYSAGES .....</b>	<b>35</b>
8.1	MAILLAGE PAYSAGER .....	35
8.1.1	<i>Ensembles paysagers .....</i>	<i>36</i>
8.1.2	<i>Territoires paysagers.....</i>	<i>38</i>
8.2	AIRES PAYSAGÈRES .....	39
8.3	PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DU PAYSAGE .....	40
8.3.1	<i>Périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur.....</i>	<i>40</i>
8.3.2	<i>Périmètre d'intérêt paysager ADESA.....</i>	<i>40</i>
8.4	MENACES PAYSAGÈRES .....	41
8.4.1	<i>L'urbanisation et le paysage .....</i>	<i>41</i>
8.4.2	<i>Le transport d'énergie et le paysage.....</i>	<i>41</i>
8.4.3	<i>Le développement éolien et le paysage .....</i>	<i>41</i>
8.4.4	<i>Les antennes téléphoniques et le paysage .....</i>	<i>42</i>
8.4.5	<i>Des mesures préventives et correctives pour minimiser l'impact visuel de ses menaces ? .....</i>	<i>42</i>
8.5	INITIATIVES PAYSAGÈRES.....	43
8.5.1	<i>Objectifs et mesures d'aménagement relatifs aux paysages dans les schémas de développement communaux.....</i>	<i>43</i>
8.5.2	<i>Initiatives des GAL et des différents PCDR.....</i>	<i>46</i>
<b>9</b>	<b>AGRICULTURE – ELEVAGE .....</b>	<b>47</b>
9.1	SURFACE CONSACRÉE À L'AGRICULTURE .....	47
9.2	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES DU TERRITOIRE.....	47
9.3	SUPERFICIE AGRICOLE UTILE (HA) .....	48
9.3.1	<i>Evolution de la SAU (Ha) .....</i>	<i>48</i>
9.3.2	<i>SAU (Ha) moyenne par exploitation.....</i>	<i>48</i>
9.4	PRAIRIES PERMANENTES (PP) - (HA) .....	48
9.4.1	<i>Superficie en prairies permanentes (Ha).....</i>	<i>49</i>
9.4.2	<i>Part de la SAU représentée par les prairies permanentes.....</i>	<i>49</i>
9.5	AGRICULTURE BIOLOGIQUE .....	49
9.5.1	<i>Nombre de producteurs en agriculture biologique .....</i>	<i>49</i>
9.5.2	<i>Parcelle consacrée à l'agriculture biologique (Ha).....</i>	<i>50</i>
9.5.3	<i>Production animale en agriculture biologique .....</i>	<i>50</i>
9.6	MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES .....	51
9.7	TRANSFORMATION .....	51
9.8	DIVERSIFICATION .....	52

9.9	CIRCUITS COURTS, FILIÈRES INTÉGRÉES, ANCRAGE TERRITORIAL.....	52
9.10	PRÉSENCE D'ACTEURS DE RÉFÉRENCE DU SECTEUR AGRICOLE.....	54
9.10.1	<i>Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC).....</i>	54
9.10.2	<i>Haute Ecole de la Province de Namur (implantation de Ciney - HEPN).....</i>	54
9.10.3	<i>Office Provincial Agricole.....</i>	54
9.10.4	<i>Agence wallonne de l'élevage (Elévéo, ex-AWE).....</i>	54
<b>10</b>	<b>FORÊTS.....</b>	<b>55</b>
10.1	EXPLOITATION ET TRANSFORMATION FORESTIÈRE .....	56
10.2	<i>ÉTAT SANITAIRE DES FORÊTS.....</i>	56
10.3	FORÊTS ANCIENNES .....	56
<b>11</b>	<b>ECONOMIE, DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....</b>	<b>56</b>
11.1	ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....	57
11.2	COMMERCES.....	57
11.2.1	<i>Associations des commerçants et indépendants.....</i>	57
11.2.2	<i>Restaurateurs, Horeca.....</i>	57
11.3	ENERGIE.....	58
11.3.1	<i>Biométhanisation.....</i>	58
11.3.2	<i>Eolien et photovoltaïque.....</i>	58
11.3.3	<i>Biomasse ligneuse.....</i>	59
<b>12</b>	<b>TOURISME (HÉBERGEMENT, ANIMATION, ATTRACTIONS, MICE).....</b>	<b>59</b>
12.1	TOURISME RURAL.....	59
12.2	MAISON DU TOURISME .....	60
12.3	PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE.....	60
12.4	ACTION DES GAL.....	60
<b>13</b>	<b>ASPECTS SOCIAUX.....</b>	<b>61</b>
13.1	DISPARITÉ DES REVENUS.....	61
13.2	INDICATEUR SYNTHÉTIQUE D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX (ISADF) .....	62
13.3	PART DES MÉNAGES MONOPARENTAUX .....	63
13.4	VIELLISSEMENT .....	63
13.5	JEUNESSE .....	64
13.5.1	<i>Accueil Préscolaire.....</i>	64
13.5.2	<i>Mouvements de jeunesse.....</i>	64
13.5.3	<i>Maisons de jeunes.....</i>	64
13.6	EDUCATION ET FORMATION .....	64
13.6.1	<i>Ecoles primaires.....</i>	64
13.6.2	<i>Ecoles secondaires.....</i>	65
13.6.3	<i>UNamur.....</i>	65
13.6.4	<i>Autres.....</i>	65
13.7	LOGEMENT PUBLIC .....	65
13.7.1	<i>Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%) - IWEPS.....</i>	65
13.7.2	<i>Sociétés de logement de Service public - UVCW.....</i>	65
13.8	SANTÉ .....	66
13.8.1	<i>Etablissements hospitaliers.....</i>	66
13.8.2	<i>Couverture en matière de services de santé.....</i>	66
13.8.3	<i>Les services pour le handicap social, mental ou physique.....</i>	66
13.9	PATRIMOINE IMMATÉRIEL.....	67
13.9.1	<i>Culture.....</i>	67
13.9.2	<i>Vie associative et culturelle.....</i>	67
13.10	SMART DEVELOPMENT, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION .....	67
13.10.1	<i>Transition numérique.....</i>	67
13.10.2	<i>Réseaux filaires.....</i>	68
<b>14</b>	<b>GOVERNANCE.....</b>	<b>69</b>



14.1	COMMISSIONS LOCALES, CONSULTATIVES.....	69
14.2	PARTENARIATS ET COOPÉRATION.....	69
14.2.1	<i>Maisons du Tourisme (MT)</i> .....	69
14.2.2	<i>Groupes d'Action Locale LEADER</i> .....	69
14.3	DISPOSITIFS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL – ACTEURS DE SENSIBILISATION .....	70
<b>15</b>	<b>FORCE-FAIBLESSES DU TERRITOIRE .....</b>	<b>71</b>
<b>16</b>	<b>OPPORTUNITÉS-MENACES DU TERRITOIRE .....</b>	<b>75</b>
<b>17</b>	<b>PROPOSITION DE THÈMES À TRAITER EN GROUPES DE TRAVAIL.....</b>	<b>77</b>
<b>18</b>	<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>78</b>

## 1 Carte d'identité du territoire

### 1.1 Localisation & Description

Territoire	Km2
Assesse	78,55
Ciney	147,87
Gesves	64,99
Hamois	76,59
Havelange	104,76
Ohey	56,68
Bassin PNCC	529,43
Prov. Namur	3 675,00
Wallonie	16 901,00



Tableau 1 : Surface des communes (Km<sup>2</sup>) - Walstat

Le territoire est inclus entièrement dans la région agro-géographique du Condroz à l'exception d'une petite surface au sud de la commune de Ciney (une bande d'environ 50 km<sup>2</sup> entre Chevetogne et Haversin et Serinchamps au sud) qui est considérée comme faisant partie de la Fagne-Famenne. En réalité cette zone est encore bien marquée par les alternances de tiges et chavées, Serinchamps occupant la base sud du dernier tige du Condroz (voir le chapitre « Ensembles paysagers »).

Il est traversé par des voies de communication importantes, développées de longue date pour relier Bruxelles – Namur au Luxembourg (N4, E411, Ligne 162) en mettant à profit les pentes les plus accessibles au sud de Namur (Eurocorridor).

Le relief qui le caractérise (tiges et chavées) y dessine des alternances de lignes de crêtes et de vallées selon des axes parallèles alignés sud-ouest – nord-est. Mais le territoire est traversé à peu près de façon perpendiculaire par la ligne de partage des bassins versants de la Meuse amont (sud de Namur) et de la Meuse aval (qui concerne en partie Ohey et surtout Havelange).

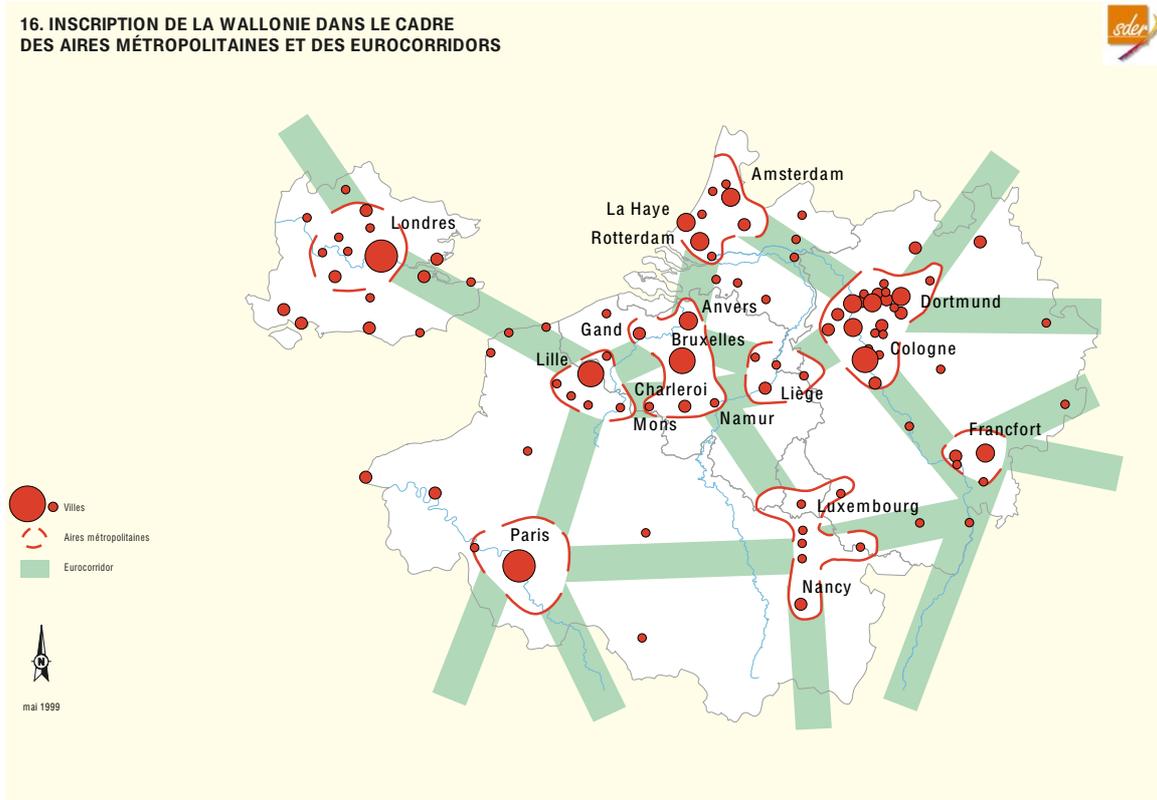
### 1.2 Le contexte territorial

Le Schéma de Développement de l'Espace régional définit deux composantes suprarégionales de structuration spatiale : les aires métropolitaines et les eurocorridors qui relient les aires métropolitaines entre elles.

Le territoire du Parc naturel « Cœur de condroz » est sous l'influence de plusieurs pôles : Namur comme la Capitale Régionale, pôle multimodal (gare, port fluvial), point d'appui touristique et point d'ancrage sur un eurocorridor, Huy comme point d'appui touristique et point d'ancrage sur un eurocorridor, Ciney et Dinant comme pôles et Durbuy comme point d'appui touristique. Elle est reprise dans la région agro-géographique Condruziennne.

Plus spécifiquement pour la région condruziennne, le SDER précise : « La présence d'un relief vallonné, la diversité des occupations agraires et forestières ainsi que la richesse du patrimoine bâti et naturel confèrent au Condroz une qualité souvent remarquable. Le développement du tourisme intégré et le renforcement de la qualité du cadre de vie pourront être soutenus au travers d'un « projet de Pays condruzien ». Quelques pôles pourraient servir de points d'appui pour l'ensemble de cette région. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> p.140 du SDER. <https://bit.ly/3qfNA9B>



Carte extraite du Schéma de Développement de l'Espace régional (SDER, 1999)

### 1.3 Degré de ruralité selon la DGARNE.

Le degré de ruralité correspond au pourcentage du territoire communal occupé par des territoires ruraux. En Wallonie, il est compris entre 3,57 % et 97,67 %.

Un territoire rural est défini comme étant un secteur statistique dont :

- la densité de population est strictement inférieure à 150 hab./km<sup>2</sup> ;
- ou la densité de population est supérieure à 150 hab./km<sup>2</sup> mais dont les espaces ruraux couvrent plus de 80 % de la surface totale du secteur statistique.

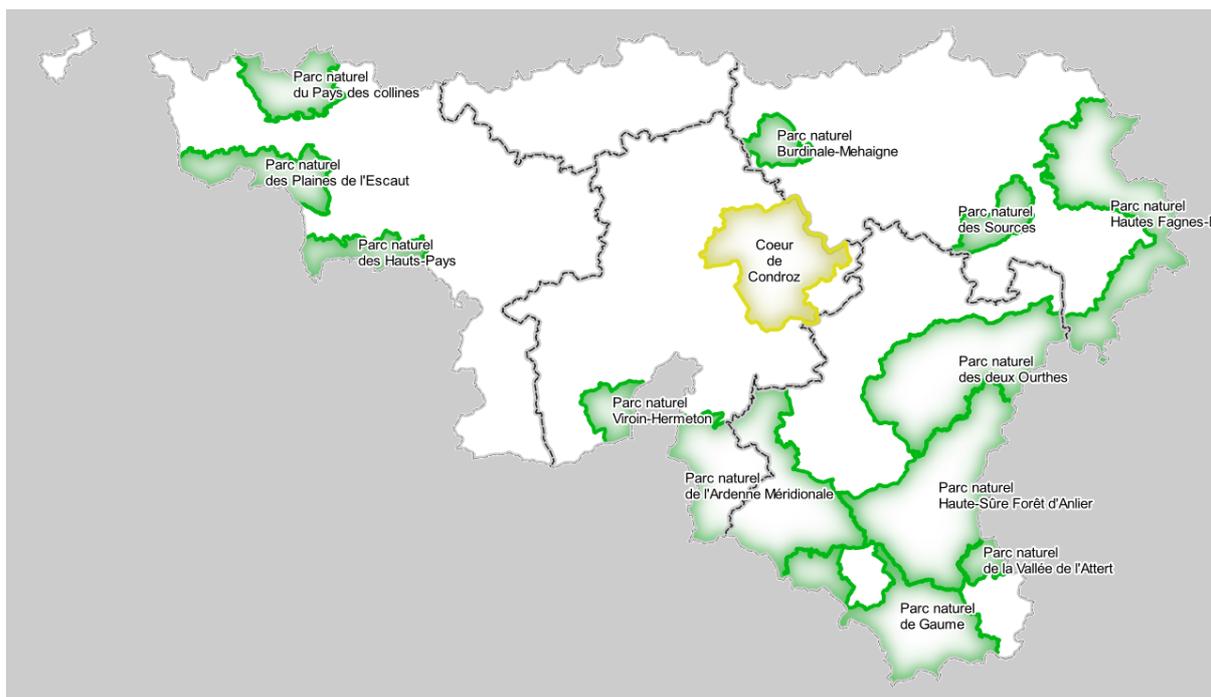
Une commune est dite « rurale » si plus de 85% de sa surface est composée de territoires ruraux.

Toutes les communes répondent à la définition de commune rurale avec des degrés assez élevés ; Gesves et Ohey ont les degrés les plus faibles.

Territoire	Degré de ruralité
Assesse	92,33
Ciney	91,72
Gesves	88,84
Hamois	91,49
Havelange	95,05
Ohey	88,89

Tableau 2 : Degré de ruralité (DGARNE 2021)

## 1.4 Localisation du futur Parc naturel par rapport aux autres Parcs naturels wallons



Carte des parcs naturels de Wallonie (en vert)

## 2 Populations

### 2.1 Densités de population.

Territoire	hab./km <sup>2</sup>	Pop tot 01/01/21
Assesse	91,6	7 193
Ciney	113,8	16 822
Gesves	111,5	7 247
Hamois	96,4	7 383
Havelange	50,5	5 293
Ohey	91,4	5 182
Bassin PNCC	92,78	49 120
Prov. Namur	135,3	497 073
Wallonie	215,9	3 648 206

Tableau 3 : Population et densité (2021) - Walstat

La densité de population est très variable d'une commune à l'autre, avec l'écart le plus important entre Havelange (50 hab./km<sup>2</sup>) et Ciney (114 hab./km<sup>2</sup>). Toutefois, les densités restent bien inférieures à la moyenne de la province de Namur, qui elle-même est très faible en regard de la densité moyenne en Wallonie ; ceci témoignant de l'ancrage rural important du territoire.

### 2.2 Nombre d'habitants

L'augmentation de population en 5 ans pour le territoire du Parc naturel est globalement plus forte que celle de la province de Namur et de la Wallonie.

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution s/5 ans	Taux d'évol. / Namur (P)
Assesse	6 917	6 947	6 964	7 032	7 090	7 193	103,99%	2,38%
Ciney	16 323	16 360	16 439	16 580	16 706	16 822	103,06%	1,45%
Gesves	7 159	7 171	7 210	7 202	7 208	7 247	101,23%	-0,38%
Hamois	7 285	7 286	7 349	7 357	7 364	7 383	101,35%	-0,26%
Havelange	5 076	5 152	5 130	5 175	5 237	5 293	104,28%	2,67%
Ohey	5 016	5 005	5 090	5 127	5 142	5 182	103,31%	1,70%
Territoire PNCC	47 776	47 921	48 182	48 473	48 747	49 120	102,81%	1,20%
Prov. Namur	489 204	491 285	493 073	494 325	495 832	497 073	101,61%	
Wallonie							101,28%	

Tableau 4 : nombre d'habitants des communes et évolution (2016 – 2021) - Walstat

Mais cette augmentation n'est pas homogène entre les communes : Havelange et Assesse ont vécu une forte hausse tandis que Hamois et surtout Gesves connaissent une augmentation moins forte que celle de la moyenne de la province.

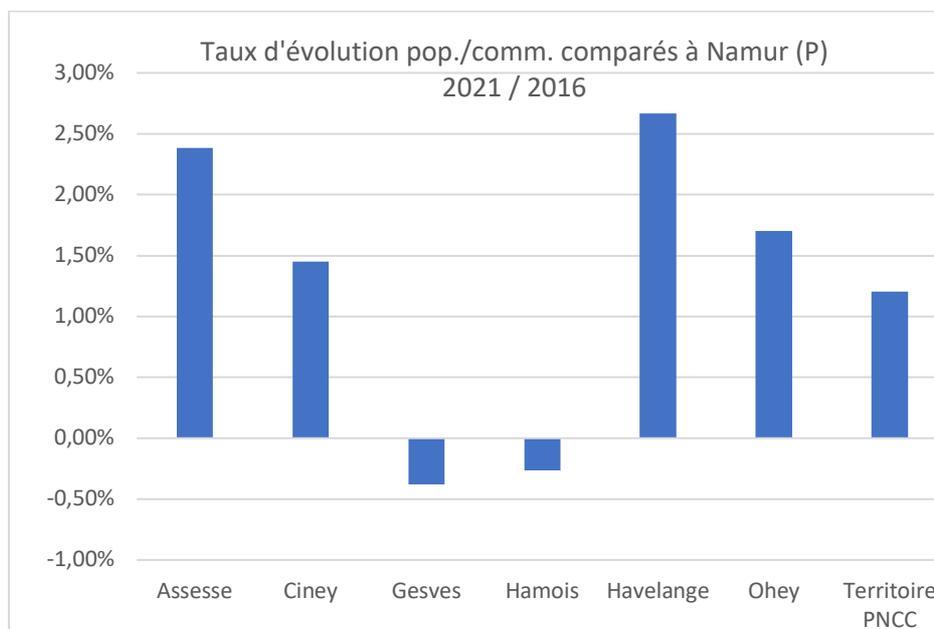


Figure 1 : Taux d'accroissement de population par commune en regard de celle de la province de Namur (2016 – 2021) - Walstat

### 2.2.1 Ménages

La taille moyenne des ménages privés (correspondant au sens de famille) est assez homogène, entre 2,4 à 2,5 personnes/ménage, légèrement supérieure à celle constatée en Province de Namur, elle-même identique à celle de la Wallonie, sauf pour Ciney qui est nettement inférieure.

La taille des ménages tend à diminuer au cours des dernières années, bien que moins vite qu'en moyenne pour la province, sauf toutefois pour Hamois dont les ménages se réduisent moins vite et gardent la taille la plus élevée dans le territoire (2,54 personnes/ménage).

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolutions / 5 ans	Evolution % à Namur P
Assesse	2,58	2,54	2,52	2,51	2,49	2,49	96,51%	-0,89%
Ciney	2,25	2,24	2,23	2,21	2,19	2,17	96,44%	-0,96%
Gesves	2,56	2,52	2,52	2,5	2,49	2,47	96,48%	-0,92%
Hamois	2,6	2,58	2,57	2,58	2,56	2,54	97,69%	0,29%
Havelange	2,52	2,51	2,49	2,47	2,46	2,45	97,22%	-0,18%
Ohey	2,51	2,49	2,47	2,47	2,44	2,43	96,81%	-0,59%
Prov. Namur	2,31	2,3	2,29	2,28	2,26	2,25	97,40%	
Wallonie	2,29	2,28	2,28	2,27	2,26	2,25	98,25%	

Tableau 5 : Taille moyenne des ménages privés (2016 – 2021) - Walstat

Les tendances démographiques se confirment dans le nombre de ménages sur le territoire : en augmentation, légèrement supérieure à l'augmentation moyenne de la province, sauf pour Gesves et surtout Hamois. Ceci peut expliquer en partie une augmentation de population plutôt faible à Gesves et à Hamois.

Territoire	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution s/5 ans	Evolution % à Namur P
Assesse	2 674	2 725	2 754	2 792	2 835	2 886	107,9%	3,5%
Ciney	7 067	7 132	7 181	7 332	7 456	7 570	107,1%	2,7%
Gesves	2 760	2 798	2 817	2 842	2 856	2 896	104,9%	0,5%
Hamois	2 794	2 819	2 850	2 852	2 877	2 900	103,8%	-0,6%
Havelange	1 992	2 026	2 027	2 060	2 095	2 127	106,8%	2,4%
Ohey	1 995	2 009	2 062	2 077	2 106	2 132	106,9%	2,4%
Prov. Namur	208 966	210 560	212 337	214 331	216 168	218 217	104,4%	
Wallonie	1 554 771	1 563 401	1 571 850	1 581 386	1 591 591	1 601 700	103,0%	

Tableau 6 : Nombre de ménages privés (2016 - 2021) - Walstat

En résumé, la densité de population du territoire est relativement basse (espaces ruraux), mais montre de grandes différences. Par contre la dynamique démographique est relativement homogène entre les communes, avec un accroissement de la population et du nombre de ménages globalement supérieur à la moyenne provinciale. Gesves et Hamois connaissent cependant une croissance moins rapide que celle de la province. En ce qui concerne les ménages, leur taille décroît plus vite que dans le reste de la province, mais reste plus élevée, surtout à Hamois.

### 2.2.2 Vieillesse, dépendance.

L'indice de vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 65 ans et plus (numérateur) et la population des personnes âgées de moins de 20 ans (dénominateur). Un indice inférieur à 100 indique que la part des plus de 65 ans dans la population est inférieure à celle des moins de 20 ans.

Sur le territoire, cette proportion des plus de 65 ans augmente régulièrement chaque année, révélant le vieillissement de la population en général. Cependant l'indice est relativement bas, sauf pour les communes de Havelange et surtout de Ciney, pour cette dernière l'indice dépassant la moyenne provinciale.

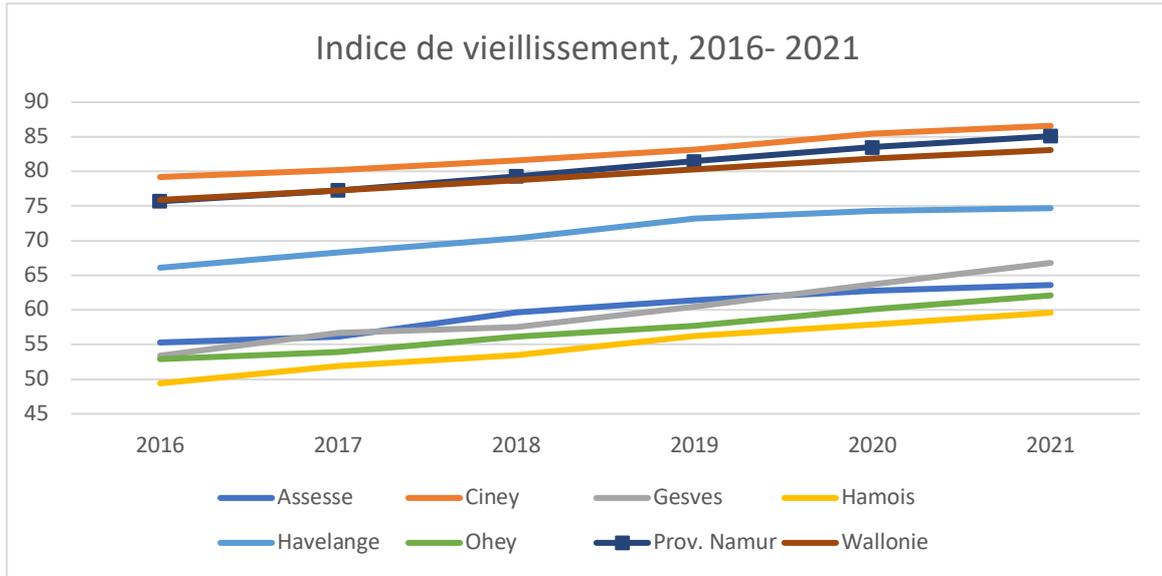


Figure 2 : Indice de vieillissement (2016 – 2021) - Walstat.

L'indice d'intensité du vieillissement est le rapport entre la population des personnes âgées de 80 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 65 ans et plus (dénominateur). Il permet de mesurer la part des personnes les plus âgées (ayant un plus grand risque de perte d'autonomie) parmi les 65 ans et plus. Lorsque cet indice augmente, il indique une augmentation relative des plus de 80 ans.

Cet indice évolue globalement à la baisse sur le territoire et sur toute la province, sauf à Havelange. Ciney et Havelange affichent un indice d'intensité du vieillissement plus élevé que la moyenne de la province (et de la région), ce qui renforce l'indice de vieillissement, et est lié à la présence de maisons de repos. Sa diminution est plus marquée à Gesves, mais il est particulièrement bas à Assesse et à Ohey.

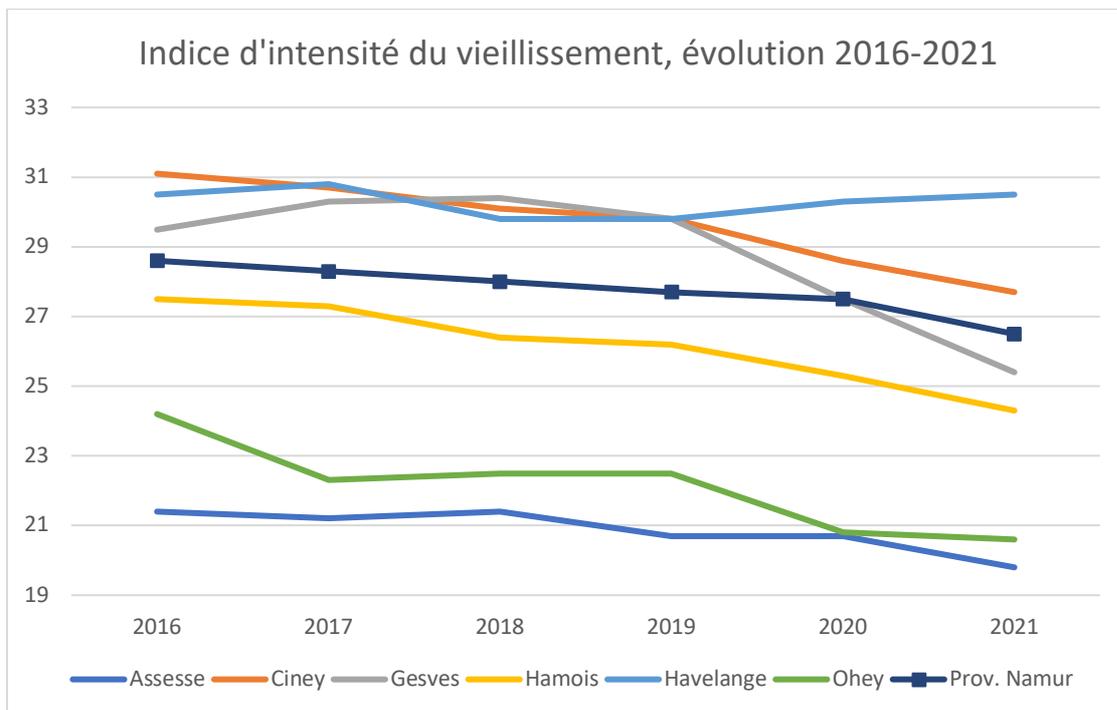


Figure 3 : Indice l'intensité de vieillissement (2016 – 2021) - Walstat.

Faut-il interpréter l'évolution à la baisse de l'indice d'intensité de vieillissement par un départ des plus âgés vers d'autres communes ? Cela ne semble pas le cas être le cas, sauf à Ciney et à Ohey, tandis que cette part augmente nettement à Havelange. Il faut plutôt y voir l'effet de l'accroissement de population.

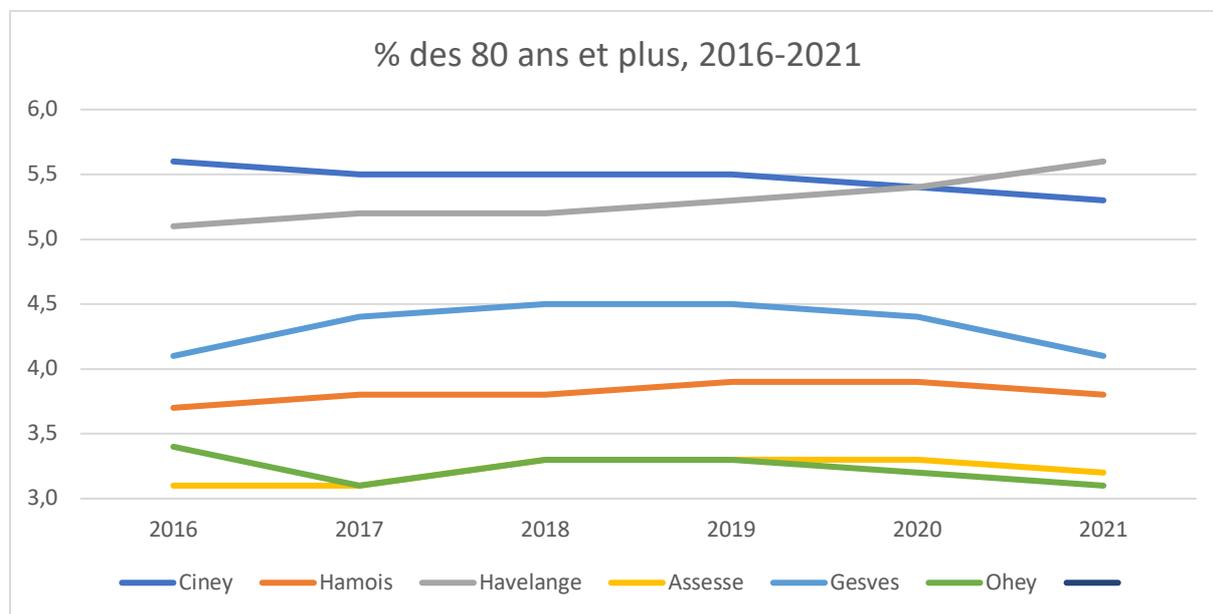


Figure 4 : Proportion des plus de 70 ans (2016 – 2021) - Walstat.

### 2.2.3 L'indice de dépendance.

Il s'agit du rapport entre la population âgée de moins de 20 ans ou de 65 ans et plus (numérateur) et la population âgée de 20 à 64 ans (dénominateur). Un indice de dépendance en dessous de 100 indique une part plus importante de la population en âge d'activité.

Cet indice montre une évolution à la hausse, seule la commune d'Ohey a vu cet indice diminuer et confirme une dynamique de population allant vers un rajeunissement. Assesse et Hamois par contre ont un indice qui augmente et vient dépasser la moyenne de la province. Havelange montre ici le corollaire du vieillissement de sa population.

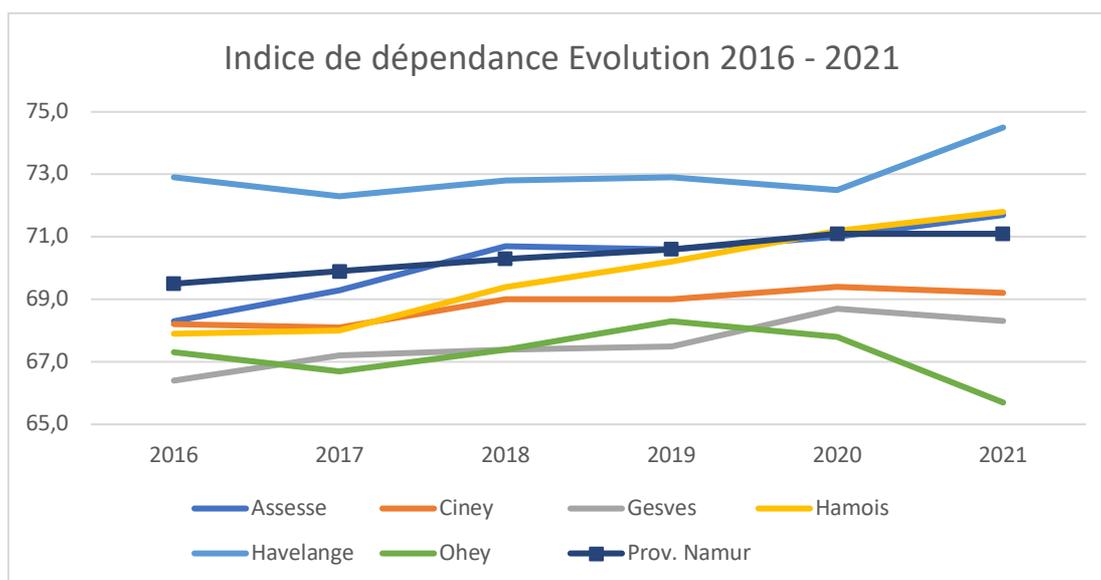


Figure 5 : Indice de dépendance (2016 – 2021) - Walstat.

### 2.2.4 Niveau d'étude :

On constate une certaine disparité dans la part de population ayant obtenu un diplôme d'études supérieures : Assesse et Gesves montrent un pourcentage supérieur, peut-être lié à la proximité de Namur et de Bruxelles qui offrent des emplois généralement plus qualifiés. Seule Ciney affichait en 2017 un taux de diplômés supérieurs légèrement inférieur à celui de la province et de la région.

Part de la population de 25 ans et plus titulaire d'un diplôme d'études supérieures (2017)	%	Nombre	Pop >25 ans
Assesse	37,1%	1 763	4 750
Ciney	26,5%	3 100	11 692
Gesves	37,5%	1 854	4 945
Hamois	31,1%	1 549	4 973
Havelange	30,0%	1 065	3 548
Ohey	30,0%	1 048	3 493
Namur Prov.	27,9%	97 522	349 400
Wallonie	27,0%	691 677	2 563 215

Tableau 7 : Part de la population avec un niveau d'étude supérieure (au-delà du secondaire).

Données calculées à partir de Statbel (<https://statbel.fgov.be/fr/themes/datalab/datalab-census-enseignement#documents>) et de Walstat 2017

## 3 Aménagement du territoire, urbanisme - Espace villageois

### 3.1 Evolution des structures villageoises<sup>2</sup>

#### 3.1.1 Passé socio-économique

Sous l'Ancien Régime, l'agriculture et l'élevage constituaient l'essentiel de l'activité économique du Condroz. Le système féodal de l'époque a généré un morcellement et une multiplication des seigneuries et des terres de plus petites dimensions appartenant à des paysans aisés. A l'heure actuelle, ces traces du passé sont encore visibles : on note un important semis de grosses fermes, souvent couplées à un château. Les entités villageoises se sont constituées au fil du temps autour des églises et les habitations se sont multipliées sous les coups de la pression démographique au 19<sup>ème</sup> siècle.

Le développement de l'industrie marque un tournant dans l'organisation du territoire : l'essor des activités industrielles diversifie l'économie locale, permettant l'exploitation des carrières et la métallurgie. Fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'économie agraire passe au second plan suite aux importations de grandes quantités de blés d'Amérique. Les couronnes céréalières des villages se transforment : les cultures sont progressivement remplacées par des pâturages. On effectue également des plantations forestières pour répondre à la demande du secteur minier. Toutefois, la concentration des entreprises métallurgiques au cœur des bassins houillers entrainera l'extinction du secteur. L'agriculture, l'exploitation de carrière et la métallurgie ont

<sup>2</sup> Description extraite de l'Atlas des Paysages de Wallonie – La Plateau Condrusien et le RGBSR du Condroz

marqué l'organisation et les paysages du Condroz. Les vestiges du passé sont traduits par de nombreuses grosses fermes (ou fermes-châteaux), par des habitations et le patrimoine monumental en pierre du pays et par de nombreux témoins liés à la métallurgie : forges, moulins, entrepôts, ateliers, aires de faulde, etc.

Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, une nouvelle organisation du territoire est générée par l'amélioration progressive des conditions de vie, par la mécanisation et la motorisation de l'agriculture et par l'essor progressif de l'automobile.

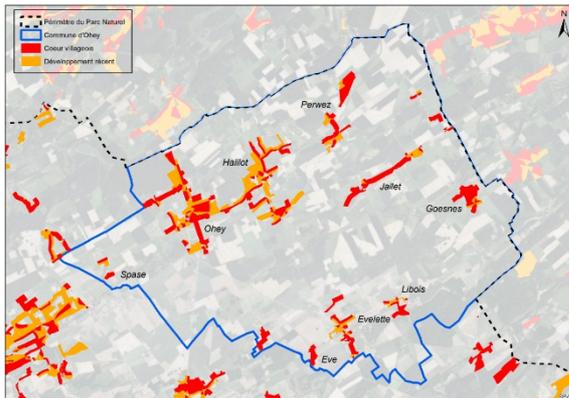
### 3.1.2 Développement récent de l'urbanisation résidentielle

Dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, pour répondre à la demande en logement des ménages voulant quitter la ville, on assiste à une uniformisation progressive des matériaux et des gabarits, banalisation de l'habitat se faisant au détriment des identités urbanistiques locales. Toutes les extensions de villages ont la même allure.

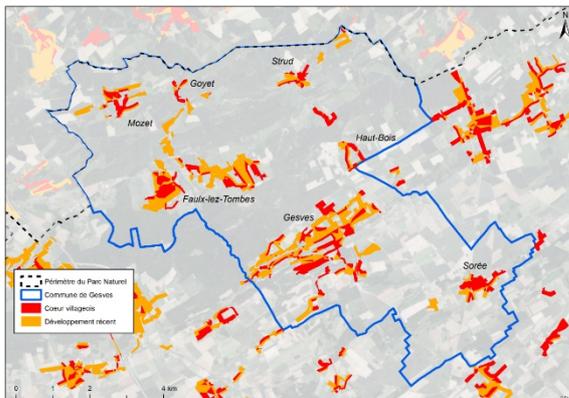
De plus, ces extensions de village se développent le long des axes de communication permettant de rejoindre le réseau structurant (E411, les N4 et N63, les différentes gares). Ce développement « lâche » de l'habitat s'est amplifié au cours du temps, modifiant ainsi la morphologie initiale des villages (voir la carte de la Structure bâtie et paysagère).

### 3.1.3 Evolution du tissu urbanisé

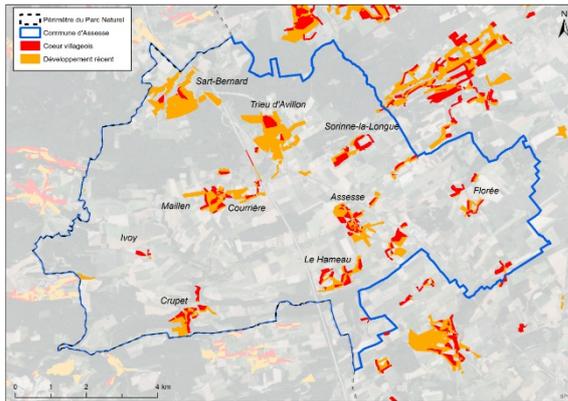
Les cartes ci-dessous illustrent l'évolution de la structure bâtie (cœur villageois et développement récent) selon les communes. Pour chaque commune, une description de cette évolution est établie. En termes de lecture cartographique, le cœur villageois délimite l'espace où le village s'est formé. Toutefois, des constructions plus récentes ont pu y être bâties car il existait du potentiel foncier au sein de cette zone.



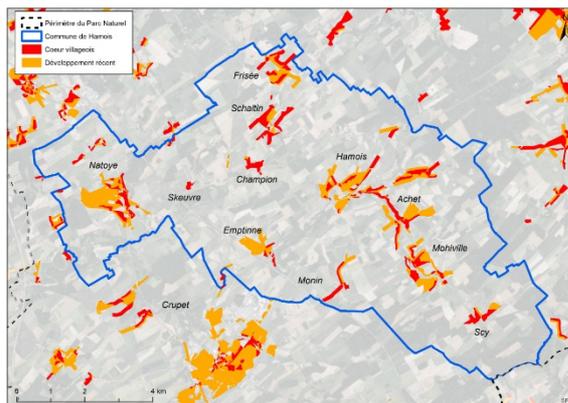
A **Ohhey**, les villages d'Ohhey et de Haillot sont ceux ayant subi la plus importante dispersion de l'habitat. A l'origine, de petits regroupements d'habitations étaient éloignés les uns des autres. Le développement résidentiel récent a ainsi établi les liaisons entre ces différents petits regroupements de bâti. A l'inverse, les autres entités villageoises de la commune (Goesnes, Jallet, Evelette, Eve, Libois et Perwez) ont mieux conservé leur morphologie ancienne.



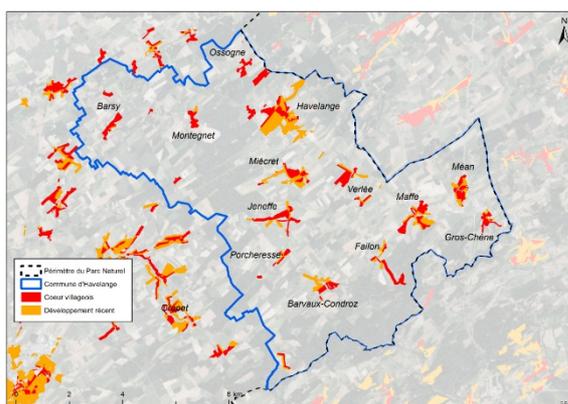
A **Gesves**, on observe une forte dispersion de l'habitat dans tous les villages de la commune. Ce phénomène est particulièrement visible pour les villages de Faux-les-Tombes et Gesves. Les anciens groupes d'habitat sont reliés entre eux par un développement résidentiel plus récent, le long de voiries communales. Ce développement est partiellement dû à la proximité de la commune avec l'agglomération namuroise. L'étalement urbain le long des routes quittant le village est particulièrement visible à Mozet.



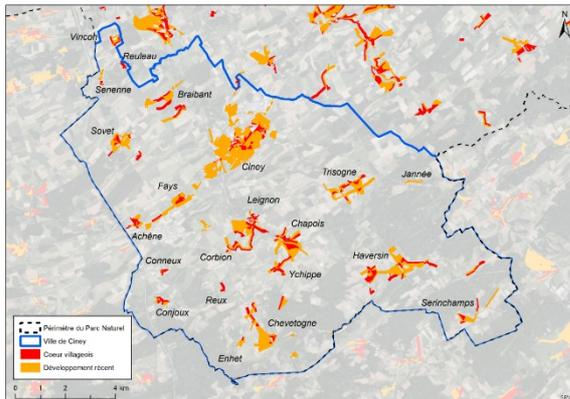
A **Assesse**, on observe une forte dispersion de l'habitat au nord de la commune, particulièrement dans les villages de Sart-Bernard et Trieu d'Avillon (ou Trieu-Courrière). Ces villages ont vu leur population s'accroître suite à leur proximité aux grandes infrastructures de transport (gare de Sart-Bernard et de Courrière, l'autoroute E411 et la Nationale 4. Ces dernières ont été le support d'un développement urbain plus important. A l'inverse, le village de Sorinne-la-longue semble avoir été préservé des phénomènes de dispersion de l'habitat. Avec le phénomène de périurbanisation, il est maintenant difficile de dissocier les villages de Maillen et Courrière. On note également une expansion du village de Crupet vers le sud, et une extension nord-sud d'Assesse.



A **Hamois**, on observe une large dispersion de l'habitat dans la majorité des villages de la commune. La présence de la gare de Natoye, de la N4 (et des accès directs depuis Hamois) et la proximité de Ciney sont les principales raisons de ce phénomène d'extension. Seuls les villages de Scy, de Champion et de Skeuvre, plus à l'écart de la centralité communale et des infrastructures de transport conservent leur morphologie initiale.



A **Havelange**, on observe principalement une large dispersion de l'habitat à Havelange. Ce village est connecté directement au réseau régional (N63), reliant Marche-en-Famenne et Liège. Une dispersion de l'habitat s'observe également dans les plus petits villages proches de cet axe de communication (Méan, Maffe et Barvaux-Condroz). Les villages au nord de la commune, plus isolés par rapport aux axes de communication, conservent une morphologie similaire. Havelange représente une petite centralité de la commune, offrant ainsi un certain nombre de services et d'équipements aux villages périphériques. C'est pourquoi, il est pertinent d'observer une extension des



villages de Jeneffe, Mécret et Verlée. Le développement résidentiel récent se réalise le long des axes de transport.

A **Ciney**, les infrastructures de transport parcourant le territoire ont facilité la dispersion de l'habitat. En effet, le territoire communal possède 4 gares, dont celle de Ciney localisée sur un axe ferroviaire structurant. L'autoroute E411 et les nationales 4 et 97 forment un maillage routier performant, aisément accessible depuis les entités villageoises.

## 3.2 Urbanisme

Le bâti traditionnel est typique du Condroz, dont les caractéristiques sont les suivantes<sup>3</sup>.

### 3.2.1 Implantation

Le relief, la gestion du sol, les contraintes d'ensoleillement et d'accessibilité déterminent l'organisation des noyaux villageois. Les implantations du bâti découlent ainsi des caractéristiques topographiques et historiques. L'habitat est principalement groupé. Il est généralement implanté sur les pentes des versants secondaires, soit en haut de versant, au contact direct entre les grès et les calcaires, soit en bas de versant, à proximité des cours d'eau. Toutefois, dans la partie centrale de l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien, certains villages s'étirent le long des crêtes (tiges). C'est le cas du village de Maffe dans la commune d'Havelange.

Sur les tiges, l'espace plus étroit implique un bâti plus serré de part et d'autre de la route principale. On peut observer quelques séquences des maisons mitoyennes, soit à front de voirie, soit en recul, ménageant une aire de manœuvre. Sur les versants, l'implantation des maisons est fonction des courbes de niveaux : elles se disposent parallèlement à ces dernières. Hormis, quelques maisons jointives, les maisons sont isolées et en recul par rapport à la voirie, accessibles via une petite cour ou une allée de desserte. Dans les vallées, l'implantation du bâti est plus libre : près du centre villageois, les maisons sont plus regroupées, puis elles se distancient par petits groupes ou individuellement, notamment les fermes.

### 3.2.2 Intégration au relief et à la voirie

Les contraintes fonctionnelles et la configuration du terrain déterminent la relation de la maison à la rue. Les fermes composées de plusieurs bâtiments se ménagent des espaces de circulation et de travail. C'est ensuite que l'agencement des différents bâtiments entre eux est pensé. Les maisons s'accommodent en relation directe avec la rue.

### 3.2.3 Volume

Si l'on observe une rue d'habitat traditionnel, on remarque une diversité dans l'implantation et des éléments de liaisons de maison à maison. Par contre, le volume fait preuve d'une certaine homogénéité. Le volume des habitations condrusiennes se caractérise par une haute élévation associant une façade relativement longue à une faible profondeur. Le bâti compte généralement deux niveaux, avec des modifications opérées dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle : rehaussement d'un tiers à un demi-niveau, adoucissement des pentes du toit et léger épaissement. De petits volumes secondaires (appentis,

<sup>3</sup> Informations issues du RGSB du Condroz

adossés, fournils séparés, petites remises, porcheries) viennent animer l'espace par leurs articulations variées aux bâtiments principaux.

### 3.3 Typologie du bâti

En termes de typologie du bâti, on retrouve une grande proportion de maisons de type ouvert, c'est-à-dire des maisons quatre façades ainsi que des fermes et des châteaux. Ce constat fait également référence au passé socio-économique de ces six communes. Seule la commune de Ciney possède une part moins importante de ce type de maisons, compensée par une part plus élevée de bâti à appartements et de maisons de type fermé (maisons mitoyennes). A l'inverse, on retrouve une part plus faible de maisons de type fermé dans les autres communes. Ceci reflète le caractère urbain de la ville de Ciney.

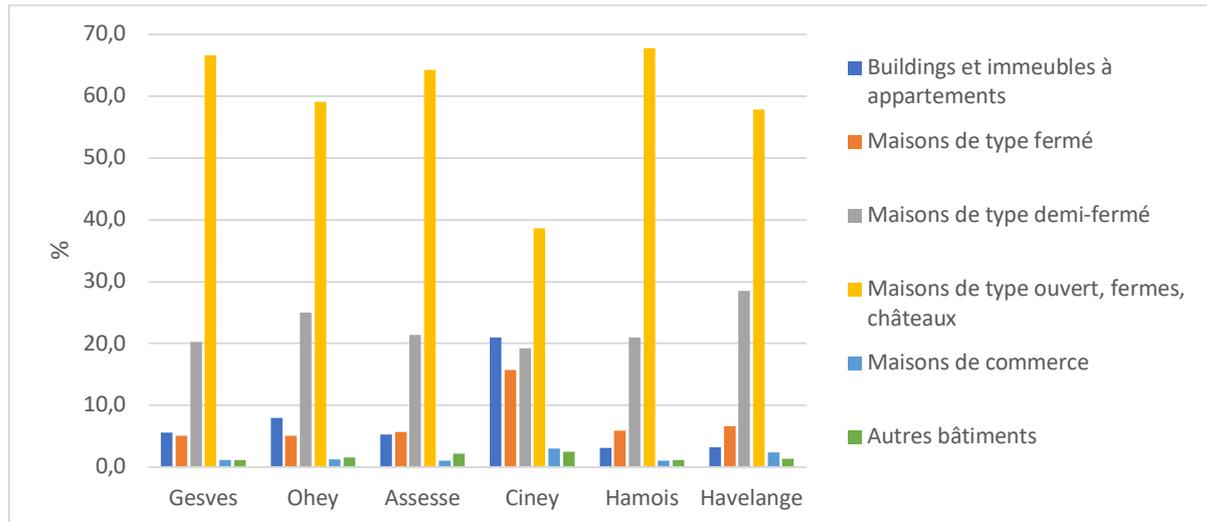


Figure 6 - Typologie du bâti sur le territoire d'étude (Source : IWEPS 2020 – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 3.4 Potentiel foncier

En 2021, les réserves foncières restantes en zones d'habitat et d'habitat à caractère rural sont estimées à 1320,67 ha, soit 13,20 km<sup>2</sup>. La plus grande part des réserves foncières se localise dans la commune de Ciney, avec 278,9 ha. Toutefois, ce sont les villages qui possèdent le plus de potentiel foncier comme Chevetogne, Pessoux ou encore Leignon dans la commune de Ciney. A Ciney-ville c'est la mise en œuvre des ZACC qui offre les potentiels les plus significatifs.

Commune	Superficie en hectares	Superficie en km <sup>2</sup>	Part du potentiel foncier (%)	Part de la superficie communale
Ciney	278,9	2,789	21,12%	1,89%
Gesves	226,22	2,2622	17,13%	3,48%
Assesse	179,76	1,7976	13,61%	2,29%
Hamois	212,69	2,1269	16,1%	2,78%
Havelange	269,77	2,6977	20,43%	2,58%
Ohey	153,33	1,5333	11,61%	2,71%
TOTAL	1320,67	13,2067	100%	-

Tableau 8 : Potentiel foncier par commune (Source : WalonMap 2020 – Tableau : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Ces réserves foncières sont partiellement soumises à une contrainte d'aléa d'inondation. Toutefois, à l'échelle du périmètre du Parc naturel, ce potentiel foncier soumis aux aléas d'inondation équivaut à 63,65 ha, soit 4,81% du potentiel foncier restant sur la commune.

Si l'on traduit ce potentiel foncier en nombre de nouveaux habitants théoriquement possible, on pourrait compter environ 10 000 logements nouveaux, soit 24 000 habitants. Rapportés à la population actuelle, cela représente près de la moitié en plus. [Hypothèses : 8 habitations/ha et 2,4 personnes/ménage].

### 3.5 Prix du foncier

Le prix du foncier est significativement différent entre les communes, variant du simple (Havelange) au double (Assesse). Les prix semblent bien corrélés à la proximité de la N4 (davantage que de la ligne 162) et au potentiel foncier, mais il s'agit de données moyennes qui varient fortement au sein même des communes. Les dernières données disponibles sont celles fournies par l'IWEPS (2014). Elles sont fournies ci-dessous à titre indicatif car ne semblant plus d'actualité (réalité « terrain »)\*. Mais aucune source disponible ne permet actuellement de les actualiser. A titre d'information, le prix médian d'un terrain à bâtir en province de Namur était en 2019 de 67.000 € (source : analyse du marché immobilier 2020 réalisée par la compagnie des notaires de la Province de Namur).

\* Par exemple pour Ohey, il est reporté des prix deux à trois fois supérieurs (F Lixon, communication verbale)

Territoire	€/m <sup>2</sup>
Assesse	54,65
Ciney	26,16
Gesves	37,38
Hamois	35,12
Havelange	22,84
Ohey	32,47
Prov. Namur	39,51
Wallonie	50,66

Tableau 9 : Prix moyen terrain à bâtir (2014) - €/m<sup>2</sup> - IWEPS

## 4 RGBSR - Habitat – Architecture - Petit patrimoine

### 4.1 Ancienneté du bâti

Dans les communes du périmètre du Parc naturel, la majorité des bâtiments (de 36% à 51,6%) ont été construits avant 1919. Les communes d'Havelange (51,6%), d'Ohey (48,6%) et de Gesves (43,7%) possèdent des valeurs nettement supérieures à la part de bâtiments construits avant 1919 en Wallonie (37,4%). Pour la commune d'Havelange, c'est la moitié de son parc immobilier qui a été construit avant 1920. Les communes d'Assesse, de Ciney et d'Hamois possèdent eux un pourcentage similaire à la moyenne wallonne, avec des chiffres respectifs de 36%, 38,8% et 39,6%.

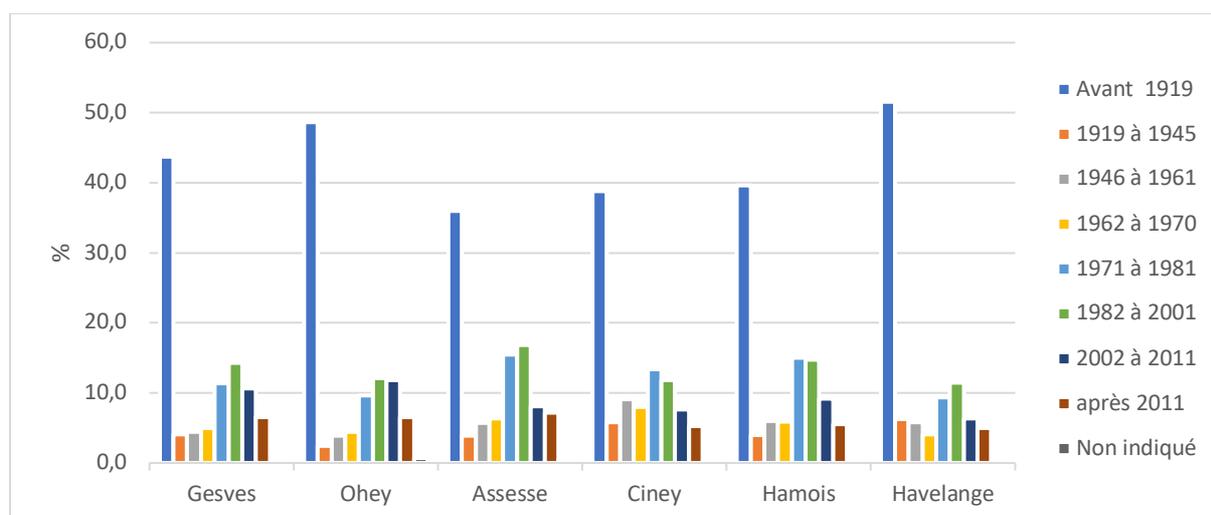


Figure 7 - Ancienneté du bâti sur le territoire d'étude (Source : IWEPS 2020 – Graphique : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Durant la période 1920 – 1970, les communes ont fait évoluer leur parc immobilier à des vitesses différentes. Ce tableau illustre la dynamique de construction de chaque commune durant cette période :

Commune	Part du parc immobilier construit entre 1920 et 1970
Ciney	22,9%
Gesves	13,5%
Assesse	16%
Hamois	15,9%
Havelange	16,2%
Ohey	10,7%

On constate que c'est quasiment le quart du parc immobilier de Ciney qui a été construit durant la période 1920-1970. Les autres communes possèdent des valeurs comparables, sauf pour la commune d'Ohey avec 10% de son parc immobilier. En comparaison à la Wallonie pour la même période, celles des communes étudiées sont nettement inférieures à la valeur wallonne de 29,5%.

Tableau 10 : Part du parc immobilier construit entre 1920 et 1970

(Source : IWEPS 2020 – Tableau : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Entre 1971 et 2001, les communes d'Assesse et d'Hamois se sont fortement développées puisqu'un tiers (32,3% et 29,7%) de leur parc de bâtiments s'est construit durant cette période. Un quart du parc immobilier de Ciney (25%) et de Gesves (25,7%) s'est également érigé à ce moment. Après 2002, le développement des parcs immobiliers de Ciney (12,9%) et d'Havelange (11,4%) s'est réduit tandis que la part du parc immobilier de Gesves (17,1%) et d'Ohey (18,3%) reste relativement élevée (quasiment 20% du parc pour ces deux communes).

## 4.2 Esthétique du bâti

### 4.2.1 Périmètre de protection et guides communaux d'urbanisme

Au sein du périmètre étudié, on retrouve 17 **périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique**, couvrant une superficie de 124,44 ha. Il s'agit de périmètres visant à « *favoriser au sein d'un ensemble urbanisé l'équilibre entre les espaces bâtis ou non bâtis et les monuments qui les dominent ou les sites qui les caractérisent. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être soit interdits, soit subordonnés à des conditions particulières de protection* » (Art.R.II.21-8- du CoDT).

Au-delà de ces 17 périmètres, les communes d'Havelange, de Ciney et de Gesves ont réalisé un **Guide Communal d'Urbanisme (GCU)**, outil d'orientation en matière d'urbanisme à l'échelle communale. Ce document comporte des indications utiles à prendre en considération lors d'octroi de permis d'urbanisme et d'urbanisation.

D'autres guides régionaux existent également à l'échelle des 6 communes. Le centre ancien de Ciney est couvert par un **règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme (RGBZPU)**. Ce règlement<sup>4</sup> vise à « *définir les modalités à suivre en matière de largeur de rues, d'harmonie de façades avec la zone à sauvegarder (hauteur, largeur, matériaux, pignon), de conformité des toitures aux constructions traditionnelles locales (pente, matériaux), de zones de cours et jardins, de traitement de sol des rues, places, ruelles et impasses, de rez-de-chaussée commerciaux, etc.* ». Ce guide s'applique en l'absence de Schéma d'Orientation Local (SOL).

Le **Règlement général sur les bâtisses en site rural** est également un guide en matière d'urbanisme. Une description plus détaillée se trouve au point 4.2.3.

<sup>4</sup> Source : SPW – Aménagement du territoire : le règlement général sur les zones protégées en matière d'urbanisme

#### 4.2.2 Façades et matériaux<sup>5</sup>

Les façades du bâti traditionnel sont d'une grande homogénéité, les ouvertures ont une allure verticale et sont rigoureusement réparties sur la façade du corps de logis. Elles traduisent également une différence entre les lieux diurnes et nocturnes, c'est-à-dire naturellement décroissantes de bas en haut. Elles sont plus librement disposées au niveau des dépendances. Ces ouvertures sont cernées d'un encadrement de styles différents selon les époques. Les ouvertures arrière sont généralement moins nombreuses et de plus petites tailles. Les pignons du bâti sont majoritairement aveugles.

Au niveau des matériaux, le bâti traditionnel était construit à l'aide des ressources immédiatement disponibles à proximité des villages. Ce phénomène d'utilisation des matériaux localement a permis de donner à chaque village une harmonie et une certaine homogénéité, et ce à deux niveaux :

- Au niveau des murs : le sous-sol régional est riche en pierre calcaire ou en grès (selon le site). Dans les chavées, on retrouvera généralement des bâtisses en pierre calcaire et des bâtisses en grès sur les tiges, avec un mixte possible selon les villages. Localement, les matériaux et revêtements sont multiples (calcaire, grès, brique, badigeon, crépis) mais ce phénomène reste très localisé. La brique apparaît localement en complément de la pierre, dans les fermes les plus riches et les châteaux, avant l'industrialisation de sa production et la généralisation de son utilisation.
- Au niveau des toitures : les toitures sont composées majoritairement d'ardoises de teinte violacée en provenance de la France et de plus noires, en provenance des Ardennes. Depuis l'abandon du chaume, la tuile sombre est apparue et s'est répandue dans le Condroz.

#### 4.2.3 Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RBSR)

Le RBSR est un outil d'aide au maintien et au développement de la culture architecturale locale. En d'autres termes, il s'agit de règles urbanistiques spécifiques au patrimoine bâti local afin de préserver l'authenticité du bâti qui en fait sa qualité, tout en favorisant sa nécessaire mutation. En effet, les nouvelles constructions y seront autorisées pour autant qu'elles s'intègrent dans leur environnement.

Plusieurs villages/hameaux du territoire d'étude sont couverts par le RBSR du Condroz<sup>6</sup> :

- Commune de Ciney : zone du village de Halloy et zone des villages de Conjoux, Conneux et Reux;
- Commune de Hamois : hameaux de Skeuvre, de Buresse, ainsi que les villages de Mohiville et Scy
- Commune de Havelange : hameau de Ossogne
- Commune de Gesves : villages de Strud, Mozet et Sorée, hameau de Petite Gesves,

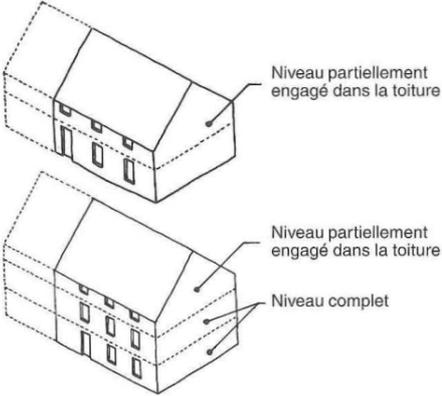
<sup>5</sup> Informations issues du RBSR du Condroz et de l'Atlas des Paysages de Wallonie – Plateau condrusien

<sup>6</sup> Informations issues du RBSR du Condroz et de beauxvillages.be (sensibilisation RBSR)

Le tableau ci-dessous illustre les applications en termes d'implantation des bâtiments (respect du relief du sol et utilisation des limites des parcelles cadastrales), leur gabarit (gabarit en plan, en hauteur sous gouttières et en pente de toiture) et la palette d'aspect des matériaux de façade et de toiture<sup>7</sup> (voir également (<https://www.tiges-chavees.be/construirelespaysagesdedemain/> :

Thème	Description	Schéma de principe
Implantation  Intégration au relief et à la voirie	<p>L'implantation des volumes et l'aménagement de leurs abords respecteront le relief du sol et se feront en fonction des lignes de force du paysage, bâti ou non bâti, ainsi que de la trame parcellaire.</p> <p>Les garages à rue se situeront de plain-pied avec le domaine public de la voirie.</p> <p>Compte tenu que par volume principal, il y a lieu d'entendre le volume possédant le cubage le plus important, ce même volume principal (ou l'ensemble qu'il forme avec un volume secondaire adossé à un de ses pignons) sera implanté :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- soit sur l'alignement (parallèlement ou perpendiculairement à celui-ci) ;</li> <li>- soit sur une limite parcellaire latérale, avec un recul non clôturé sur l'alignement et inférieur à la hauteur sous gouttière du volume principal ;</li> <li>- soit dans le prolongement d'un front de bâtisse existant.</li> </ul>	<p>Solutions qui rendent minimales les modifications du sol et qui considèrent</p> <p>le devant-de-porte</p>
Volume	<p>Les volumes principaux comprendront une toiture à deux versants droits de même inclinaison et de même longueur de pente; les volumes secondaires éventuels comprendront une toiture en pente d'un ou de deux versants. Les toitures seront en harmonie avec le type de toiture propre aux constructions traditionnelles locales. Elles ne comprendront ni débordement marquant, ni élément saillant détruisant la volumétrie principale</p> <p>Les souches de cheminée seront réduites en nombre et situées à proximité du faîtage. Les</p>	

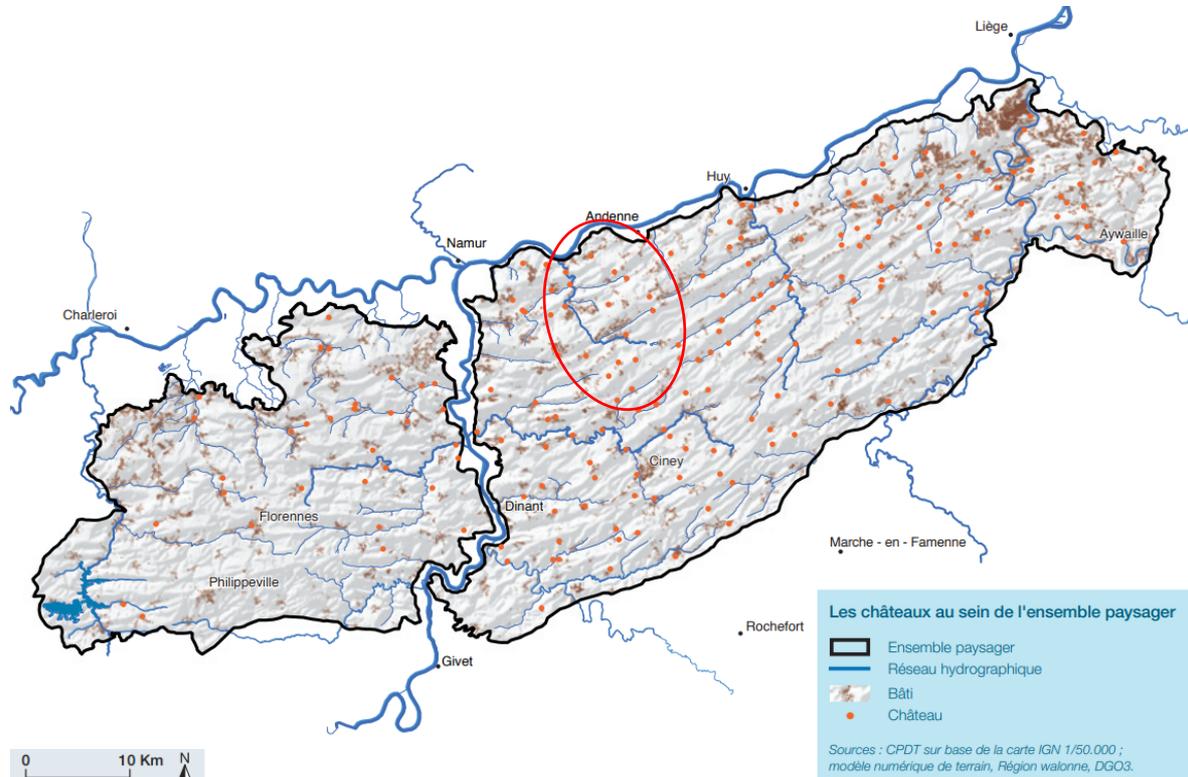
<sup>7</sup> Définition issue du site du SPW – Aménagement du territoire

	<p>volumes secondaires éventuels jouxteront le volume principal ou s'y articuleront. Le niveau des gouttières des volumes secondaires sera inférieur à celui des gouttières du volume principal. Le plan du volume principal s'inscrira dans un rectangle capable dont le rapport façade/pignon sera compris entre 1,2 et 1,8.</p> <p>La hauteur sous gouttière du volume principal sera équivalente au minimum à deux niveaux, dont un partiellement engagé dans le volume de la toiture, et au maximum à trois niveaux, dont un partiellement engagé dans le volume de la toiture.</p> <p>La pente des versants de toiture sera comprise entre 35 et 45 degrés</p>	
Façades	<p>Un ensemble des baies sera caractérisé par une dominante verticale et totalisera une surface inférieure à celle des parties pleines des élévations, en ce non compris les toitures.</p>	
Matériaux et mises en œuvre	<p>«La tonalité et la texture des matériaux de parement des élévations et de la couverture des toitures d'un même volume s'harmoniseront entre elles et avec celles des volumes voisins existants dont les caractéristiques répondent au présent arrêté, ou avec celles du volume ancien, en cas de reconstruction, de transformation ou d'agrandissement de celui-ci.</p> <p>Le matériau de parement des élévations sera : soit le grès ou le calcaire, soit une maçonnerie de teinte gris clair à gris moyen, soit un enduit de teinte gris clair à gris moyen, l'enduit étant exécuté dans un délai maximal de deux ans à dater de l'octroi du permis.</p> <p>Le matériau de couverture des toitures sera : soit l'ardoise naturelle ou artificielle, soit une tuile de teinte gris foncé»</p>	

Description des applications du RGBSR (Source : RGBSR du Condroz)

### 4.3 Bâti à caractère patrimonial

Le Condroz est reconnu pour ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire. En effet, de nombreux châteaux et fermes seigneuriales (impressionnants par leur allure de forteresse) sont localisés à la périphérie des villages ou isolés au milieu de la campagne.



Carte 1 : Localisation des châteaux dans l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien (Source : Atlas des Paysages de Wallonie)



Château de Tahier (Evelette)  
(Source : accueilchampetre.be)



Château de Ramezée (Barvaux-Condruz)  
(Source : Pinterest.com)

Mis à part les châteaux, le périmètre du Parc naturel possède également d'autres bâtis à valeur patrimoniale intéressante : des bâtis religieux (potale, presbytère, église, croix, cimetière, couvent, calvaire, monuments aux morts, etc.), des éléments liés au passé industriel (four à chaux, moulins à eaux, forge, grotte artificielle), des éléments liés au contexte hydrographique (puits, pompes, lavoirs, fontaine, etc.). On note également maintes fermes, plus hôtels de voyageurs et habitations ainsi que les dépendances de château et leurs parcs. Au total, 707 biens sont inventoriés à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC). Ces derniers sont majoritairement situés dans les communes d'Assesse, Gesves et Havelange.

En termes de patrimoine, on retrouve 49 monuments classés, 44 sites classés, 3 ensembles architecturaux classés et 1 site classé exceptionnel. Ce site classé exceptionnel est localisé dans la commune d'Ohey : il s'agit du site du Domaine d'Hodoumont et son parc (242 ha).



Vue aérienne du château de Hodoumont (Source : Airbnb)

## 5 Indicateurs socio-économiques

### 5.1 Indépendants

La proportion d'emplois indépendants oscille entre 22 et 27,5%. Il est relativement homogène sur tout le territoire, bien supérieur à la moyenne de la province (22%), sauf pour Ciney qui abrite deux zones d'activités économiques et constitue le seul pôle administratif du territoire. Les deux autres communes qui hébergent une zone d'activité économique, Assesse et Havelange, gardent une part d'emploi indépendant importante.

Territoire	Nbre salariés	Nbre indépendants	% de l'emploi indépendant sur total
Assesse	2 640	955	26,56%
Ciney	5 881	1 654	21,95%
Gesves	2 672	973	26,70%
Hamois	2 823	900	24,17%
Havelange	1 821	690	27,48%
Ohey	1 906	648	25,38%
Bassin PNCC	17 742	5 820	24,70%
Prov. Namur	170 062	48 185	22,08%
Wallonie	1 145 995	313 516	21,48%

Tableau 11 : Nombre d'emplois\* selon le lieu de résidence (valeur moyenne pour 2019) - Walstat.

\*Salariés: Nombres moyens pour 2019

\*Indépendants: Emplois au 31/12/19

### Proportion d'indépendants par secteur

Territoire	Prof. libérales	Agriculture et pêche	Industrie et artisanat	Commerce et services
Assesse	32,5	14,9	21,3	31,2
Ciney	26,7	16,7	22,3	34,1
Gesves	33,5	12,4	22	31,7
Hamois	27,4	18,1	24,3	29,6
Havelange	23	24,9	20,4	31,2
Ohey	24,5	19	21,5	34,7
Prov. Namur	32	12	21,3	34,3
Wallonie	33,5	9,8	20,3	35,9

Tableau 12 : Proportion d'indépendants par type pour chaque territoire (2019) - Walstat

Pour les indépendants, on retrouve une relative spécialisation par commune :

- Les professions libérales sont plus importantes à Assesse et Gesves.
- L'industrie-artisanat et le commerce-services sont relativement homogènes dans chaque commune, tandis que Havelange montre une spécialisation dans l'agriculture et la forêt.
- Dans l'ensemble, la répartition des indépendants est assez proche de celle de la province, sauf à nouveau pour le secteur « agriculture-forêts », davantage présent dans le territoire PNCC.

### 5.2 Emplois salariés par secteur

Territoire	Industrie	Agriculture, sylviculture et pêche	Construction	Commerce, transports, horeca	Information et communication	Finances et assurances	Immobilier	Services spécialisés et administratifs	Administration, défense, enseignement, santé, social	Autres services
Assesse	18,3	1	8,8	20,4	0,9	0,6	0,4	23,3	21,8	4,5
Ciney	10	3,1	4,7	23,1	0,2	1,3	0,5	13,1	40,8	3,2
Gesves	5,4	2,3	8,4	12,3	0,6	0,6	0,6	6,2	53,5	10,1
Hamois	10,3	3	18,7	11,6	0,1	0,2	0,4	7,6	42,7	5,4
Havelange	7,3	3,1	13,7	24,5	0,2	1,2	1,1	2	36,3	10,6
Ohey	3,8	2,2	8,4	36,9	0,7	1,6	0,2	9,1	30,7	6,4
Prov. Namur	8,9	0,6	4,9	18,5	1,6	1,9	0,5	11,6	47,1	4,3
Wallonie	13,1	0,4	5,6	20,4	1,5	1,7	0,6	11,7	41,6	3,4

Tableau 13 : Part (%) des emplois salariés par secteur dans chaque territoire (2019) - Walstat

La somme de chaque ligne représente 100%.

Le code couleur des cellules du tableau précédent indique pour chaque secteur l'importance relative du salariat par rapport aux autres communes, montrant ainsi une forme de spécialisation : plus la couleur affichée est verte, plus le secteur est important pour la commune concernée. A contrario, la couleur rouge pointe les secteurs les moins représentés dans la commune.

Ainsi Assesse se démarque par les secteurs de l'industrie, des TIC et des services.

On distingue ainsi une certaine spécialisation par commune :

- L'industrie et les services spécialisés à Assesse
- L'agriculture et la sylviculture surtout dans le sud : Ciney, Hamois et Havelange, mais toutes les communes atteignent une part supérieure à celle de la province.
- La construction à Hamois
- Le transport et les assurances à Ohey

- L'immobilier à Havelange et les ateliers de travail du bois et de la pierre
- L'administration et le social à Gesves.
- Ciney, pôle local, affiche une représentation plus diversifiée des différents secteurs.

Par rapport à la Province de Namur, les secteurs sous-représentés sont les TIC et les finances/assurances, tandis que le secteur « agriculture/sylviculture » est plus présent.

### 5.3 Mobilité de l'emploi, ratio d'emploi intérieur

L'indicateur rapporte l'emploi intérieur (emploi au lieu de travail) à la population de 15 à 64 ans, en moyenne annuelle. Il donne une indication des emplois offerts à la population en âge de travailler de l'entité observée. Il s'apparente au taux d'emploi car il utilise le même dénominateur. L'emploi intérieur estimé ici est exprimé en postes de travail et est donc plus élevé que s'il était exprimé en personnes. En effet, un travailleur peut occuper plusieurs postes de travail salarié (voir la définition du poste de travail de l'ONSS), mais peut aussi combiner un (des) poste(s) de travail salarié avec un travail (poste) d'indépendant ou d'aïdant.

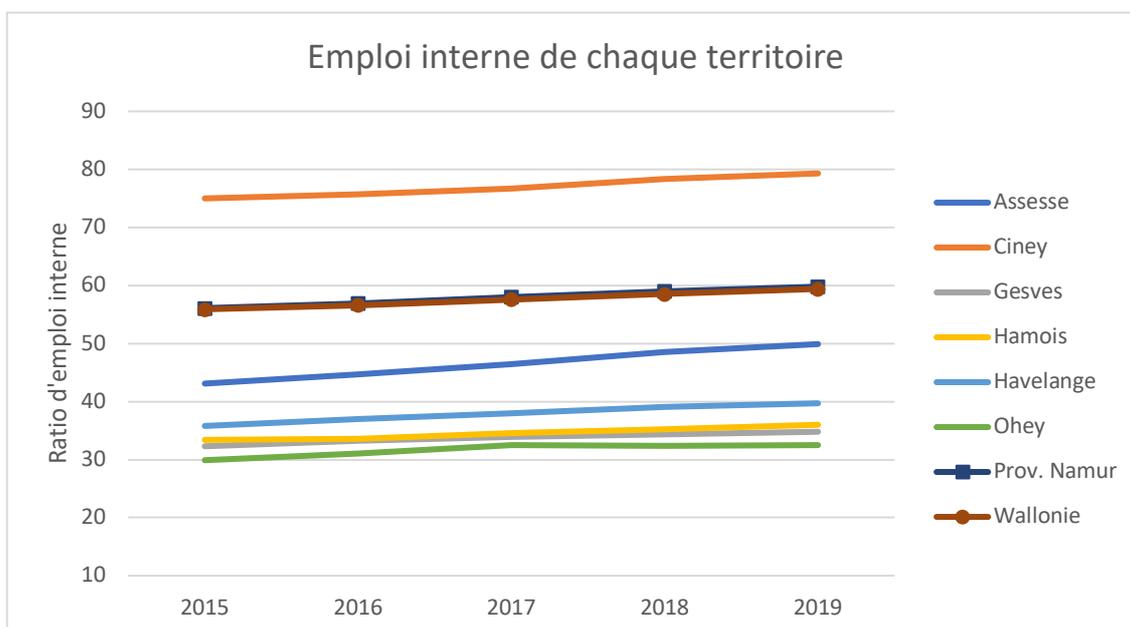


Figure 8 : Ratio d'emploi interne des communes (2015-2019) - Walstat

Le ratio d'emploi interne est intéressant pour montrer l'autonomie des communes. Il est à noter qu'il augmente régulièrement, comme dans toute la province et la région. La situation de Ciney est significative d'un pôle secondaire avec le plus haut taux du territoire. Celui d'Ohey est interpellant avec un ratio particulièrement bas. L'évolution la plus marquée est celle d'Assesse, avec un ratio élevé. Un fait intéressant alors que c'est une des communes avec l'accès le plus facile vers les principaux pôles, sans doute supérieur à celui de Ciney.

## 5.4 Population active et chômage

Territoire	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolutions / 5ans
Assesse	71,88	71,39	72,34	72,38	72,43	72,56	100,94%
Ciney	68,30	67,83	67,77	67,67	67,80	68,00	99,56%
Gesves	70,68	70,46	70,01	69,41	69,30	69,99	99,02%
Hamois	71,59	70,73	71,55	72,12	72,46	73,38	102,49%
Havelange	68,11	67,90	67,88	67,73	68,71	70,18	103,04%
Ohey	71,05	70,38	70,26	70,23	69,51	70,50	99,23%
Prov. Namur	66,34	66,02	65,99	65,94	65,90	66,53	100,28%
Wallonie	64,15	63,85	63,83	63,93	63,83	63,79	99,45%

Tableau 14 : Taux de population active par commune (2014-2019) - Walstat

La part de population active est assez élevée, même dans les communes ayant un ratio de dépendance plus élevé. Ce ratio est relativement stable, sauf à Hamois et Havelange où il a progressé ces dernières années. Il est nettement supérieur au chiffre moyen pour la province.

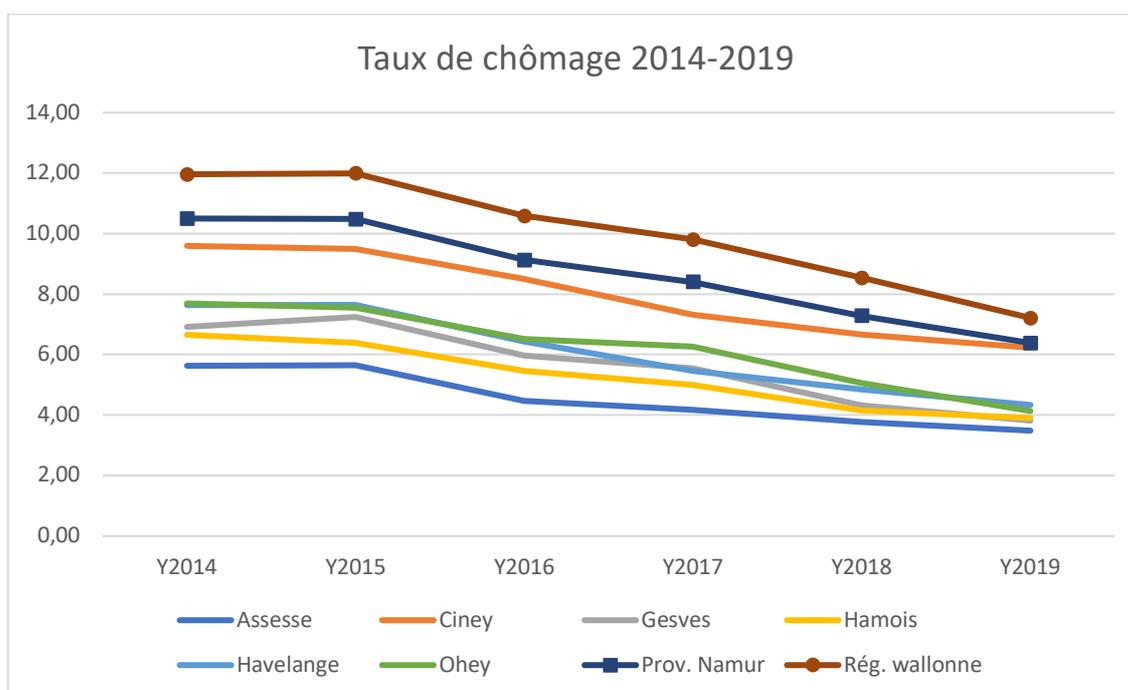


Figure 9 - Evolution du taux de chômage 2014 – 2019 - Walstat

Le taux de chômage a régulièrement diminué depuis 2015 partout sur le territoire, mais plus spécialement dans la partie est (Gesves, Ohey, Havelange). Toutes les communes affichent un taux de chômage proche de 4%, sauf à Ciney où le chômage est plus élevé, comparable taux moyen de la province. Ces chiffres sont assez remarquables en regard de la population active.

Les chiffres de l'emploi, non repris ici, révèlent les mêmes tendances positives.

## 5.5 Revenu

Territoire	Rev. Moyen/hab	Rev. Médian/décl.
Assesse	20 734	28 648
Ciney	17 793	23 333
Gesves	20 505	27 021
Hamois	18 754	27 948
Havelange	17 907	24 283
Ohey	18 385	26 767
Prov. Namur	18 285	24 111
Wallonie	17 672	23 225

Tableau 15 : Revenus moyen/hab. et médian/déclaration 2018 - Walstat.

Le code couleur indique les revenus les plus hauts en vert et les plus bas en jaune. Comparés à la province, les revenus dans le territoire sont nettement plus hauts à l'exception de Ciney. Les communes aux revenus les plus élevés sont Assesse, Gesves et Hamois.

## 6 Mobilité

### 6.1 Axes principaux

Le territoire est traversé par 2 grands axes de circulation automobile en bonne partie à 4 bandes (N4 et N982), auxquels s'ajoutent la E411 et la ligne 162 qui dessert 9 gares sur le territoire. Cependant la mobilité est surtout facilitée dans le sens Nord-Sud, surtout pour les transports en commun.

Historiquement, l'axe Namur-Luxembourg ainsi dessiné profite d'une pente favorable et concentre dès lors les principales voies reliant le Condroz à la capitale régionale. La N4 et la ligne de chemin de fer desservent directement Assesse, Hamois et Ciney, avec un impact majeur sur l'installation de nouveaux résidents attirés par l'environnement rural (espace, nature, prix du foncier) à proximité de Namur, en ligne avec les pôles majeurs de Bruxelles et de Luxembourg (voir chapitre Urbanisme). Cette attractivité se traduit par l'augmentation importante du nombre d'habitants dans les communes concernées par rapport à la moyenne de la province.

Les lignes TEC sont nombreuses, mais le niveau de service est notoirement insuffisant tant la voiture imprime son rythme pour les déplacements. Pourtant le renforcement récent de la ligne 41 Gesves-Namur et l'extension de la ligne Ciney-Dinant, devenue ligne express E80 jusqu'à Havelange en passant par Hamois marquent des améliorations significatives pour les transports en commun sur le territoire.

Par ailleurs, les deux GAL ont travaillé, et travaillent encore, sur le développement d'une offre de mobilité de type social (service de bénévoles pour des missions de voiturage sur demande). Le GAL CF a produit en 2021 un guide de mobilité (MobiliGAL) résumant l'offre de mobilité sur son territoire, notamment les parkings de covoiturage :

- A Emptinne (Hamois) : Belle Maison et Fontaine
- A Havelange : hall omnisport
- Espace aménagé par le SPW pour un arrêt du WEL à Méan sur la bretelle de la N63.
- A Achêne et au zoning de Biron (Ciney)

Enfin, la Wallonie déploie des parkings de covoiturage et des démarches de parkings mutualisés. Le territoire possède un espace de covoiturage à Havelange. Il est indirectement concerné par deux parkings de covoiturage près de ces limites : à Jambes (Décathlon) et à Spontin (à la gare).

## 6.2 Mobilité active, évolution

En matière de mobilité, le territoire dispose de leviers principalement sur ma mobilité durable pour les habitants des villages. La valorisation des sentiers et chemins dans une optique de déplacements quotidiens y joue un rôle clé. Des initiatives sont actuellement en cours, à travers notamment des projets de PCDR, des GAL PTC, par des citoyens actifs.

- Le ViciGAL, qui permettra de relier la commune d'Assesse (Courrière) à Gesves et Ohey, avec des extensions vers Huy et Yvoir (passant par Maillen et Crupet) ;
- Une liaison d'Assesse vers la commune de Hamois, qui permettra de rejoindre le Ravel n°126 Huy-Ciney ;
- Une liaison entre Assesse et Namur via Sart-Bernard.
- Un appui à des dispositifs d'intermodalités (GAL CF)
- Des travaux d'aménagement d'une voie lente entre Leignon et la gare de Ciney sont en cours
- Le projet de points-nœuds dans les arrondissements de Dinant et de Namur (SPW et province)
- Le pôle cyclable de Ciney (projet attribué en 2021).
- Points d'accès « voitures partagées » (GAL CF)
- Balades à pied et à vélo numérisées par la Maison du Tourisme (GAL CF)
- Itinéraires mobilité douce autour des écoles sur les communes du GAL CF

Ce quadrillage de liaisons cyclables, associé aux RAVeL et Véloroutes traversants et adjacents, constituera à terme un maillage susceptible d'offrir une réelle mobilité alternative à la voiture, surtout en facilitant l'intermodalité vers les transports en commun.

## 7 Environnement

---

### 7.1 Liaisons écologiques

Le nord du territoire (Assesse, Gesves et Ohey) assure une liaison écologique « Massifs forestiers » (Forêts du Sud du sillon Sambre & Meuse). Ces surfaces boisées, essentiellement en feuillus et en très large part en forêts de très grandes propriétés privées (>50 ha) jouent un rôle clé au plan environnemental (Voir le chapitre Forêts).

La liaison « Pelouses calcaires » (Coteaux de Meuse et affluents) effleure l'ouest (Crupet à Assesse) et borde l'est (au-delà d'Ohey). Au sud, la liaison écologique des forêts de Fagne et Famenne (Massifs forestiers concerne une petite partie du territoire de Ciney (forêts au sud de Serinchamps). Le territoire joue donc un rôle moins important pour le maintien de ces liaisons écologiques, mais il offre des atouts majeurs dans le maillage écologique local de part les alternances des parcelles agricoles et forestières.

### 7.2 Maillage écologique

La grande majorité du territoire (88%) est occupée par des espaces dits « naturels » :

- Terres arables et cultures permanentes : 37,7%
- Prairies : 29,8%
- Sylviculture : 28,2%
- Divers (sapin de Noël, production agricole commerciale, aquaculture...) : 3,3%

Mais il est évident que la préservation de l'environnement ne reçoit pas nécessairement la priorité sur ces surfaces.

Pour cela des outils ont été développés et couvrent environ 3.940 ha répartis comme suit :

Structure écologique principale	Nombre	Superficie (ha)
Natura 2000	8	1 778,50
Cavités souterraines d'intérêt scientifique	1	0,08
Réserves naturelles domaniales	6	63,48
Zones Humides d'Intérêt Biologique	2	0,94
Sites de Grand Intérêt Biologique	126	2 096,84
Total		3 939,84

Tableau 16 : Structures écologiques, informations calculées à partir des données issues du géoportail de la Wallonie (geoportail.wallonie.be)

Ce qui représente 8,5% des espaces naturels.

### 7.3 Mesures agroenvironnementales-climat

Aux surfaces sous statut de protection, s'ajoutent les espaces agricoles couverts par des mesures « agroenvironnementales-climat » qui ont une durée d'implantation limitée et sont mises de façon volontaire par les agriculteurs. Les pertes de production sont alors compensées, au moins en partie, par des montants forfaitaires en fonction des mesures adoptées.

Certaines mesures sont accessibles à tous les agriculteurs (Mesures de base = MB), tandis que d'autres doivent être approuvées par un conseiller (Mesures ciblées = MC). Les mesures ciblées ont un plus grand impact environnemental, mais elles sont moins nombreuses car elles réclament davantage de démarches.

Liste des mesures agroenvironnementales :

MB1a	Haie, bande boisée, ligne d'arbre	MB6	Culture favorable à l'environnement
MB1b	Buisson, arbuste, arbre isolé	MC7	Parcelle de culture aménagée
MB1c	Mare	MC8	Bande de culture aménagée
MB2	Prairie naturelle	MB9	Autonomie fourragère
MC3	Prairie inondable	MC10	Plan d'action agroenvironnemental
MC4	Prairie de haute valeur biologique	MB11	Race locale menacée
MB5	Tournière enherbée		

Toutes les mesures proposées aux agriculteurs sont mises en œuvre par les agriculteurs du territoire, sauf les mesures MC3 et MC10.

MAEC 2020	MB1a	MB1b	MB1c	MB2	MC4	MB5	MB6	MC7	MC8	MB9
Nombres	1 039	260	108	131	78	469	106	22	352	172
Surfaces (ha)	3 157,21	758,69	373,04	179,88	125,57	241,94	352,54	19,43	181,05	426,37

Tableau 17 - Nombre de parcelles et surfaces couvertes de MAEC sur le territoire (SPW). 2019.

Total des surfaces sous statut MAEC : 4.598 ha, dont 326 ha seulement couverts par des mesures ciblées. Ces surfaces représentent 8,7% du territoire et 13,8% de la SAU, ce qui est très significatif, surtout si on les ajoutent aux surfaces sous statut de protection. Toutefois ces deux types de surfaces sont parfois juxtaposées et ne peuvent directement être additionnées. Par ailleurs les surfaces MAEC indiquées

représentent les parcelles portant au moins une MAEC, ce qui peut amener à une certaine surestimation des surfaces réellement efficaces au plan biodiversité. A contrario, de nombreuses parcelles avec des haies, arbres, mares, ne sont pas ou plus déclarées, de nombreux agriculteurs, très sensibles aux bénéfices écologiques (services environnementaux), ne déclarent pas ces surfaces, jugeant la charge administrative de ces déclarations et des contrôles trop lourdes en regard des compensations financières.

A ce propos, les nouvelles procédures de la prochaine PAC, les éco-régimes (toujours en négociation), pourraient mobiliser davantage en augmentant les compensations et surtout en simplifiant le contrôle.

## 7.4 Autres outils de protection de l'environnement

Plusieurs dispositifs sont disponibles pour aider les communes à protéger la biodiversité :

	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey
Convention Bords de Route (fauchage tardif)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Convention combles et clochers	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Plan Maya	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Eco-conseiller	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Guide du composteur	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Non
Participation à la certification PEFC	Oui	Oui	Oui	oui	Oui	Oui
PCDN	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui

Tableau 18 : Outils de protection de l'environnement (Sources : PDS GAL PTC et CF, 2015)

NB : des groupes biodiversité liés aux PCDR et animés par la FRW se mettent en place dans toutes les communes du GAL CF. Tous les plans (PCDN, Plan Maya, fauchage tardif, semaine de l'arbre,...) sont maintenant repris dans un seul programme : BiodiverCité accessible à toutes les communes.

### 7.4.1 Le fauchage tardif

Les bords de route abritent une **flore diversifiée** et constituent des **couloirs de dispersion** pour de nombreuses espèces sauvages.

Sur le territoire, plus de 500 km de bordure de voirie sont concernés par le fauchage tardif. 31,2 nouveaux km sont proposés.

Fauchage tardif	Nombre	Longueur (km)
Proposition de bord de route en fauchage tardif	104	31,16
Zone de fauchage tardif avec bande de sécurité	1 658	500,13
Zone de fauchage tardif sans bande de sécurité	52	11,93
Zone de ramassage	10	1,16
Total	1 824	544,39

Tableau 19 : Données fauchage tardif

### 7.4.2 Programme communal de développement de la nature.

Initié en 1995, le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) est un outil proposé aux communes par le SPW pour organiser de façon durable la prise en compte de la nature sur leur territoire en intégrant le développement économique et social. Le PCDN s'appuie sur un diagnostic du réseau écologique et dégage une vision conjointe de la nature et de son avenir au niveau local. Il est centré sur 2 piliers : La réalisation de projets et la sensibilisation de la population.

Deux PCDN ont été mis en place sur le territoire. Ils concernaient Gesves (2009) et Ohey (2000). D'autres communes envisagent de mettre en place cet outil, mais il n'y a plus d'appel à projet depuis plus de 5 ans dans l'attente d'une réforme de la procédure (étude DEMNA en cours).

### 7.4.3 Autres dispositifs

#### Cimetières nature

Dans son catalogue d'actions (2015), le Réseau Wallonie Nature s'est donné pour objectif de promouvoir la « verdurisation des cimetières » via la signature de conventions avec les communes. L'objectif annoncé pour 2018 était de 100 cimetières sous convention. En 2018, 165 cimetières étaient labellisés, répartis sur 74 communes dont Ohey (3 cimetières concernés) et Havelange. Ciney s'est également engagée dans la végétalisation de ses cimetières depuis 2019 : 11 cimetières sont concernés. De même en 2019, Gesves a décidé de lancer la verdurisation de ses cimetières en commençant par le cimetière de Sorée (Gesves Info 117, juin 2019). La commune de Ciney propose aussi de planter des « arbres de naissance ».

#### Appels à projets soutenus par la Wallonie

Des appels à projets sont régulièrement lancés par la Wallonie en collaboration avec des partenaires. Les communes du territoire, et parfois les associations locales, ont pu ainsi mettre en place des actions. C'est le cas par exemple de la Semaine de l'arbre, de l'appel BiodiBap ou de « Sentier au naturel ».

### 7.5 Partenariats, sensibilisation, connaissance

Les partenaires effectifs pour les actions environnementales sont régionaux ou locaux. Au niveau régional, parmi les partenaires déjà impliqués sur le territoire, il faut citer la FRW (qui outre les PCDR accompagne les PCDN), la SPGE, Natagriwal, le DNF, la SRFB, Natagora, Nature & Progrès, l'AWAF, Adalia, « Tous à pied », Les Contrats Rivières, BEP-Environnement.

D'autres partenaires clés à envisager sont Coren, Faune & Biotopes, Adalia...

Au plan local, différents groupes ou associations interviennent dans la sensibilisation et la formation : A.P.P.E.L. à Assesse, le Domaine de Mozet et le Cercle Horticole Gesvois à Gesves, Humus et le Cercle horticole à Ohey, les différents groupes « en transition »...

### 7.6 Eaux

La carte « Eau » indique les 22 bassins versants locaux, les zones de captage et de protection de captage et les aléas d'inondation.

#### 7.6.1 Captages

Le territoire du futur PNCC est marqué par la présence de nombreux captages d'eau souterraines et de masses d'eau d'importance pour l'alimentation en eau potable de toute la Belgique.

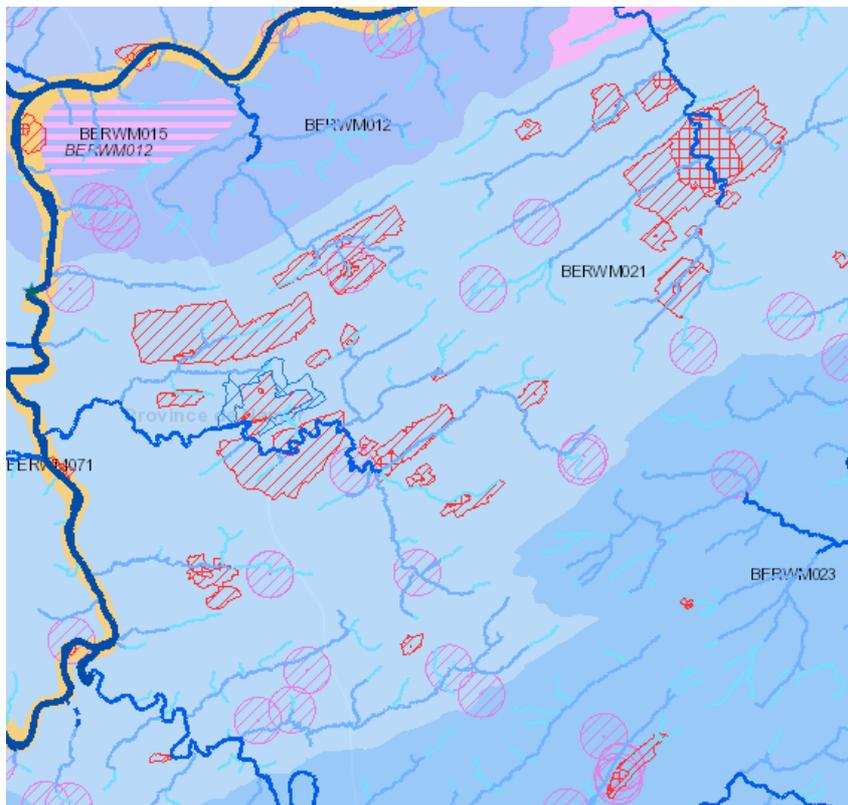
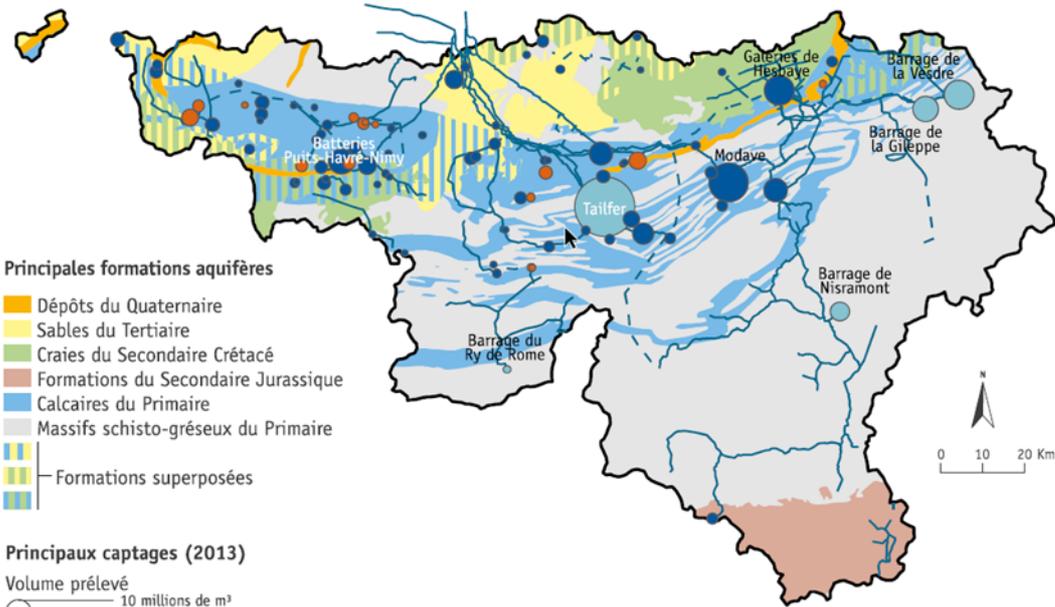
##### Masses d'eau du futur PNCC

Le PNCC chevauche deux masses d'eau souterraines importantes. La RWM021 (bleu ciel) ou Calcaires et Grès du Condroz et la RWM012 (mauve clair) ou Calcaires du bassin de la Meuse bord sud. La RWM023 est moins importante.

Les captages de Gesves et Assesse sont situés sur la masse d'eau **M021**, tandis que les captages de Ohey sont situés sur la masse d'eau **M012**. Les captages d'eau de Ciney, Havelange, Hamois et Somme-Leuze sont majoritairement situés sur la masse d'eau **M021** ainsi que dans une moindre mesure sur la masse d'eau **M023** (voir plus bas la carte détaillant l'extension des masses d'eau sur le territoire du PNCC).



## Principales prises d'eau de surface et souterraine



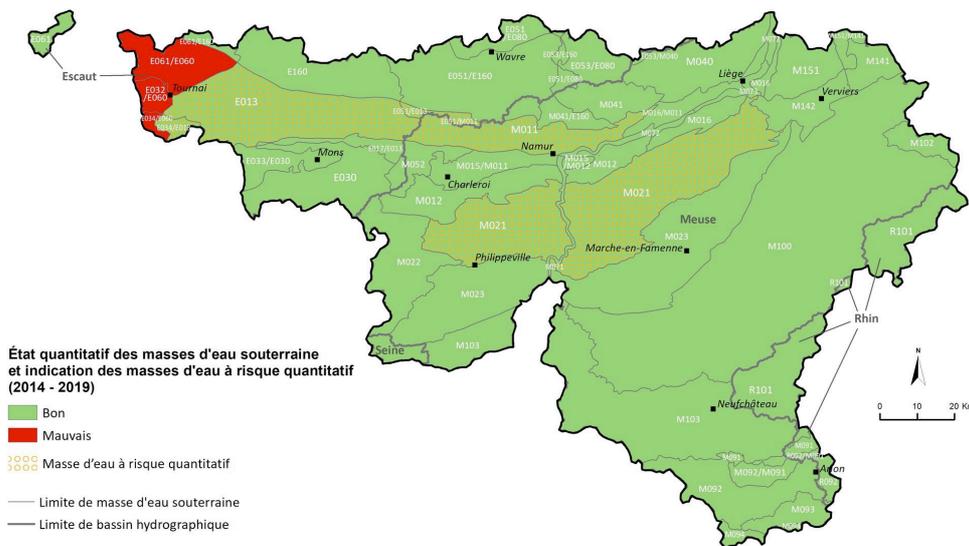
### Quelques éléments clés des M021 et M012

La réserve en eau souterraine contenue dans le sous-sol de la masse d'eau souterraine **M021** représente une ressource naturelle **d'une grande importance** en raison du double rôle qu'elle assure :

- une fonction naturelle essentielle d'alimentation de base du réseau hydrographique qui parcourt l'étendue de la masse d'eau et
- un usage anthropique de production-distribution publique d'eau potable dominant largement tous les autres usages et plus que significatif à l'échelle de la Wallonie (en terme de volumes prélevés et de populations dépendantes). Près de **25% (90 Mm<sup>3</sup>/an) des prélèvements totaux actuel en eau souterraine de Wallonie y sont effectués.**

Une analyse des pressions et incidences importantes de l'activité humaine sur les eaux souterraines de la masse d'eau M021 réalisée en 2010, montrait que les nitrates et les pesticides étaient les principaux paramètres à surveiller au niveau qualitatif. Les plus récentes analyses (2020) montrent toujours que le nitrate et les pesticides sont la principale menace pour la qualité des eaux souterraines. En ce qui concerne l'état quantitatif, 97 % des masses d'eau souterraines de Wallonie étaient en bon état quantitatif sur la période 2014 - 2019. La sécheresse de ces dernières années (2017 à 2019) a entraîné une augmentation des prélèvements au sein de la masse d'eau déjà classée en mauvais état quantitatif (masse d'eau des Calcaires du Tournaisis (E060)). En outre, 3 masses d'eau souterraine en bon état quantitatif (E013, M011 et **M021**) présentent maintenant un risque quantitatif.

État quantitatif des 34 masses d'eau souterraine en Wallonie (2014 - 2019)



Ces éléments clés témoignent de l'importance de l'eau sur le territoire du futur PNCC et de l'importance de la prise en compte de cette thématique pour en assurer le développement durable.

Enfin, l'eau en plus d'être une thématique centrale pour le futur PNCC est une matière qui nécessite une gestion transversale. En effet, la gestion de ses aspects quantitatifs et qualitatifs nécessite de prendre en compte de nombreux aspects du développement d'un territoire ; citons l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'agriculture, les espaces naturels, les forêts, la mobilité, la santé, etc. Chaque activité impacte et est impactée par l'eau. Pour atteindre l'objectif de préserver et améliorer notre ressource en eau, toutes les décisions nécessitent d'être concertées et d'aller dans la même direction.

### 7.6.2 Aléas d'inondations

La problématique des inondations de crue ou de ruissellement concerne le territoire du futur Parc naturel. Plusieurs points noirs sont relevés où le ruissellement entraîne des phénomènes d'érosion dans les champs, d'inondation des routes, comme sur la N4 à plusieurs endroits.

Près de 2.850 ha sont repris dans les zones soumises aux aléas d'inondation, soit 5,4% du territoire. 63 ha de potentiel foncier sont concernés par ces aléas d'inondation et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Selon le détail des travaux menés en concertation avec la Cellule GISER, chaque commune dispose des inventaires proposant les aménagements à réaliser afin de lutter contre ces aléas. De même, les Contrats-Rivières effectuent régulièrement le relevés des « points noirs » à résoudre.

Les crues de juillet 2021 ont frappé Maillen, Crupet, Sart-Bernard, Goyet, Mozet, Faulx-les-Tombes, Gesves, Strud... Ces phénomènes peuvent devenir plus fréquents et plus violents suite à la crise climatique. Cette situation réclame des adaptations à instaurer en amont des bassins versants pour réduire et retarder les flux d'eau lors de violents orages ou de pluies continues. C'est ce que recommande une étude à propos de la prochaine PAC menée par le WWF en 2019.

Cette question est aussi primordiale à envisager dans les permis de construire de manière à réduire les surfaces imperméables ou à y associer des mesures d'adaptation.

En matière de consommation d'eau, l'Iweps (données 2017) nous indique une consommation moyenne de 69 m<sup>3</sup>/compteur/an.

### 7.6.3 Contrats rivières

Les 6 communes sont associées aux Contrats-Rivières, majoritairement au CR Haute-Meuse qui concerne 5 communes sur 6.

Contrat de rivière	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey
CR Haute Meuse	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui
CR Lesse		Oui				
CR Meuse Aval et Affluents					Oui	Oui

Tableau 20 : Affiliation des communes aux Contrats-Rivières (Sources : PDS GAL PTC et CF, 2015)

### 7.6.4 Partenariats, sensibilisation, connaissance

Outre les contrats-rivières, des partenaires interviennent sur le territoire pour sensibiliser à la qualité des eaux de surface et des nappes.

La SPGE est un partenaire important. Elle met en place des « Contrats de captage » avec des agriculteurs, mais aussi des projets spécifiques comme le projet « NagriNeau » avec le GAL PTC. Le projet en cours vise à encourager les pratiques de protection des nappes par les agriculteurs à travers des appuis à la commercialisation de leurs productions.

La SPGE, Protect'eau, Natagriwal, Giser, BioWallonie sont des organismes qui interviennent à différents niveaux pour protéger et mieux contrôler les ressources en eau. Ils sont intervenus à Ohey pour sensibiliser le grand public autour d'un « labyrinthe CIPAN ».

La coopérative « Nos Agriculteurs, notre eau », créé en 2018, est également partie prenante de ce problème.

L'AIEC (Association Intercommunale des Eaux du Condroz) gère tous les points de captage des communes de Ciney, Havelange et Hamois.

## 7.7 Déchets

Tout le territoire est desservi par cinq recyparcs : à Maffe, Ohey, Leignon, Schaltin et Sorinne-la-Longue, gérés par BEP-Environnement.

Territoire	Kg/habitant/an
Assesse	99
Ciney	122,1
Gesves	78,2
Hamois	98,8
Havelange	94,3
Ohey	84,5
Prov. Namur	119,0
Wallonie	144,9

Tableau 21 : Quantité d'ordures ménagères brutes collectées par habitant (kg/(habitant/an) – IWEPS 2018

La même structure organise la collecte en porte-à-porte. Une forte disparité existe entre les quantités collectées, de 78 (Gesves) à 122 kg/hab./an (Ciney). Le caractère plus urbain explique sans doute le score de Ciney. Les quantités plus faibles à Gesves peuvent sans doute s'expliquer par le fait d'une taxe au kilo la plus élevée du territoire et l'intégration de la commune au programme "commune zéro déchets" depuis plusieurs années.

## 8 Paysages

Le paysage occupe une place importante dans l'appréciation du cadre de vie. La vue étant un des sens les plus développés (et les plus utilisés) de l'homme, le paysage est une composante de son environnement qu'il perçoit relativement bien.

### 8.1 Maillage paysager

Du point de vue paysager, chaque ensemble se compose de plusieurs territoires paysagers, découpés respectivement en aires paysagères. Dans le cadre du territoire du projet de Parc naturel Cœur du Condroz, on retrouve deux ensembles paysagers, cinq territoires paysagers et dix aires paysagères.

Ensemble paysager	Territoire paysager	Aires paysagères		Communes concernées
Moyen plateau condrusien	Collines de la bordure nord du Vrai Condroz	1	Bordure agro-forestière du Samson	Assesse, Gesves
	Moyen plateau du Vrai Condroz	2	Plateau agricole de Gesves-Ohey	Gesves, Ohey, Assesse
		3	Plateau agricole d'Achêne	Ciney
		4	Vallonnements herbagers de Ciney	Ciney, Hamois, Havelange
		5	Vallonnements boisés d'Havelange	Havelange
	Bordure condrusienne méridionale	6	Bordure agro-forestière de la Famenne	Ciney, Hamois, Havelange
		7	Vallée forestière de la Basse Lesse	Ciney
	Creusements des affluents de la Haute Meuse	8	Boisements des Fonds de Dave et Lustin	Assesse
		9	Vallée du Bocq	Assesse

Dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud	Dépression de la Fagne-Famenne	10	Dépression de la Fagne-Famenne	Ciney
--	--------------------------------	----	--------------------------------	-------

Tableau 22 : Maillage paysager du territoire étudié

(Source : Atlas des paysages de Wallonie – Plateau condrusien)

### 8.1.1 Ensembles paysagers

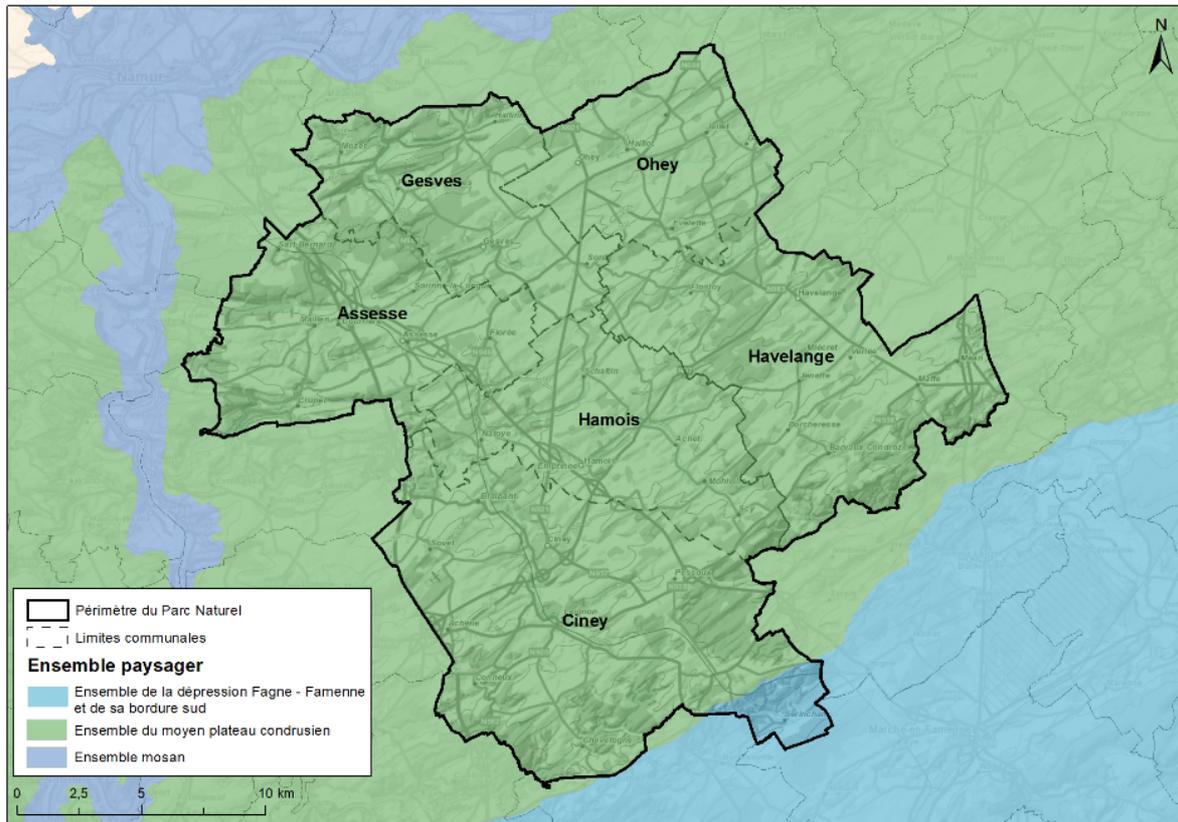
Le territoire du Parc naturel Cœur du Condroz (PNCC) est couvert par deux ensembles paysagers : le moyen plateau condrusien et la dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud.

Le premier<sup>8</sup> s'étend « du sud-ouest au nord-est qui se situe entre les vallées de la Sambre et de la Meuse au nord, celle de l'Eau d'Heure à l'ouest, la dépression de la Fagne - Famenne au sud et l'Ardenne du nord-est, à l'est. Il s'agit d'un moyen plateau légèrement incliné vers le nord et ne s'élevant guère au-dessus de 300 m. Les grands traits de son relief sont étroitement liés aux différences de résistance à l'érosion des roches sous-jacentes. En effet, il est caractérisé par une alternance de crêtes gréseuses (appelées tiges) et de dépressions creusées dans les calcaires (appelées chavées). Celles-ci se succèdent du nord au sud avec une grande régularité, leur amplitude verticale s'accroissant sur les bordures. Seules les vallées transversales de la Meuse et du Hoyoux viennent troubler ces ondulations régulières. L'impact de cette topographie particulière sur les paysages est accentué par le couvert végétal : les sommets sont le plus souvent abandonnés à la forêt tandis que les pentes douces des versants sont consacrées aux labours et que les fonds de dépressions sont le domaine de la prairie.

Le second<sup>9</sup> est « constitué de la dépression Fagne - Famenne et de la bande calcaire de la Calestienne qui constitue une transition vers la bordure du plateau ardennais ». Le périmètre du PNCC est couvert uniquement par la dépression, « creusée dans les schistes à une altitude descendant sous les 200 m ». Cette dépression présente des « paysages de prairies sur un relief globalement calme qu'animent quelques tiennes boisés ».

<sup>8</sup> Territoires paysagers de Wallonie (2004) – 08 Ensemble du Moyen Plateau Condrusien

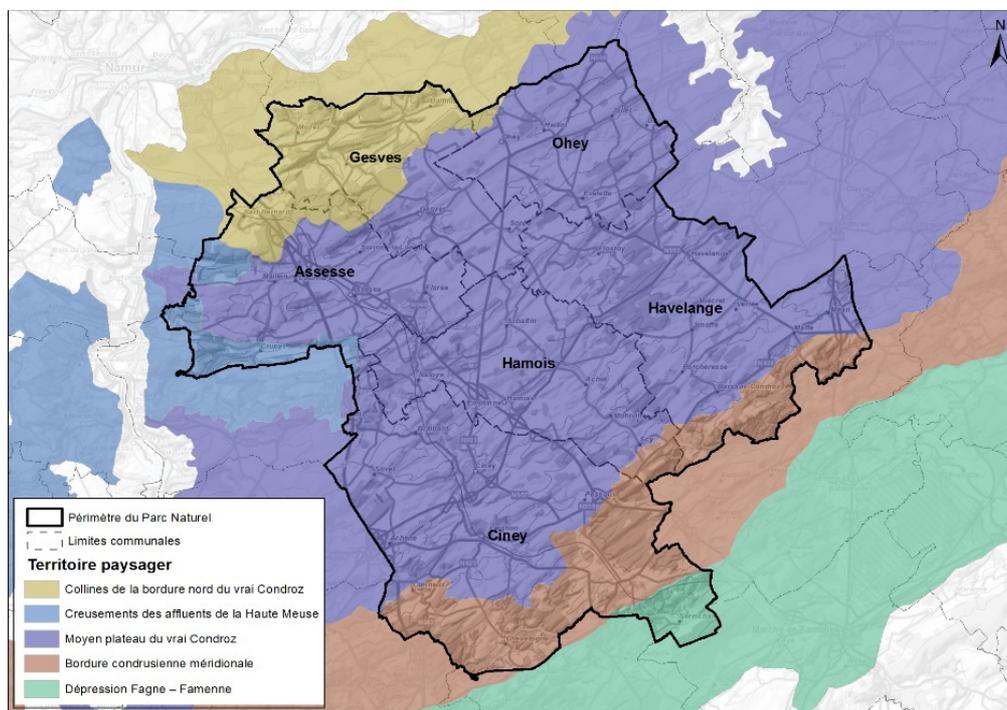
<sup>9</sup> Territoires paysagers de Wallonie (2004) – 09 Ensemble de la Dépression Fagne-Famenne et de sa bordure sud



Carte 2 : Ensembles paysagers couvrant le territoire d'étude (Source : CPDT – Carto : DR(EA)<sup>2</sup>M)

### 8.1.2 Territoires paysagers<sup>10</sup>

L'ensemble paysager du Moyen plateau condrusien est composé de 4 territoires paysagers.



Carte 3 : Territoires paysagers couvrant le territoire d'étude (Source : CPDT – Carto : DR(EA)<sup>2</sup>M)

Le territoire du moyen plateau du Vrai Condroz couvre la plus grande superficie des six communes.

Les données sont issues de la publication de la CPDT « Les territoires paysagers de Wallonie » (2004) :

#### **Collines de la bordure nord du Vrai Condroz**

Ce territoire paysager est caractérisé par un relief accentué rythmé et creusé par le Samson et ses affluents. Les boisements sont majoritaires par rapport aux prairies et aux cultures. L'habitat est regroupé en villages et hameaux lâches et se développe fortement au vu de la proximité de l'agglomération namuroise.

#### **Moyen plateau du Vrai Condroz**

De part et d'autre de la vallée du Hoyoux, le moyen plateau du vrai Condroz présente un relief relativement plat sur les calcaires que ponctuent des chavées peu creusées sauf sur ses bordures où le creusement est plus important. L'habitat est regroupé sur le sommet des tiges.

#### **Bordure condrusienne méridionale**

Au sud de cet ensemble paysager, on retrouve les derniers tiges et chavées constituant une zone de transition vers la dépression de la Fagne-Famenne. Il s'agit du territoire paysager de la bordure condrusienne méridionale. Ces dernières « ondulations » sont plus marquées : les tiges sont plus hauts et les chavées plus creusées par le réseau hydrographique, offrant un relief plus accidenté aux versants boisés.

#### **Creusements des affluents de la Haute Meuse**

Entre Namur et Dinant, les affluents de la Haute Meuse dissèquent le plateau condrusien et forment des vallées très étroites, aux versants pentus couverts de boisements.

<sup>10</sup> Territoires paysagers de Wallonie (2004) – 08 Ensemble du Moyen Plateau Condrusien



## 8.2 Aires paysagères<sup>11</sup>

Les six communes sont couvertes par dix aires paysagères, dont neuf appartiennent à l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien :

### XXX – Carte à intégrer lors de la réception des données – en attente de la CPDT

Bordure agro-forestière du Samson : Cette aire paysagère s'étend entre les pentes abruptes du versant mosan (au nord) et le relief régulier des tiges et chavées (au sud) des plateaux centraux de l'ensemble paysager. Son relief se caractérise par une série de vallées et de crêtes dont l'altitude évolue positivement et progressivement vers le Sud. Concernant le réseau hydrographique, les affluents directs de la Meuse (dont le Samson) ont une orientation nord-sud, tandis que leurs affluents les rejoignent perpendiculairement. En termes d'occupation du sol, elle se partage entre agriculture et boisements. Les surfaces agricoles se répartissent équitablement entre labours et prairies. Les boisements limitent les horizons visuels et sont très présents dans cette aire. De plus, on note également la présence d'éléments arbustifs renforçant le caractère boisé et compartimenté des paysages. L'aire paysagère est caractérisée par un habitat groupé en villages et d'une série de bâtiments et autres vestiges de l'activité industrielle révolue.

Plateau agricole de Gesves – Ohey et d'Achêne : Ces deux plateaux agricoles font partie du territoire paysager du « Moyen plateau du Vrai Condroz ». Ces deux aires paysagères présentent une succession caractéristique de tiges et chavées orientés sud-ouest – nord-est. Cette disposition du relief génère de nombreuses vues longues, du haut des tiges ou dans l'axe des chavées. L'occupation du sol s'établit selon les conditions topographiques et pédologiques : les labours s'étendent sur les pentes douces des chavées ou sur les tiges dont le relief a permis un dépôt limoneux. Les herbages occupent majoritairement les fonds humides et les versants plus pentus. Les boisements occupent majoritairement le sommet des tiges peu favorables à l'agriculture et parfois les pentes mal exposées et raides. L'aire paysagère se caractérise par un habitat souvent localisé en haut de versant de tige, voir sur la crête.

Vallonnements herbagers de Ciney : Inscrit dans le même territoire paysager que les plateaux agricoles mentionnés ci-haut, cette aire paysagère se caractérise par la même succession de tiges et chavées. Les surfaces agricoles sont dominées par les herbages, situées autour des villages et dans les fonds humides des vallées. On en retrouve également sur les versants de tiges au sol médiocre ou trop pentus. Lorsque le relief s'adoucit, on retrouve des paysages de plateau agricole (labours) parfois de grandes étendues. Les bois couronnent quant à eux les lignes de crêtes. Concernant l'habitat, les noyaux villageois sont majoritairement localisés en bas de versant, contrairement aux nouveaux lotissements récents exposés visuellement sur les hauteurs. Dans cette aire, le phénomène de périurbanisation est perceptible dans les localités en connexion directe avec le chemin de fer et l'autoroute.

Vallonnements boisés d'Havelange : Au sein du Moyen plateau du Vrai Condroz, cette aire paysagère se différencie par un relief plus prononcé et l'omniprésence des bois et des bosquets. Le réseau hydrographique accentue les dénivelés au fond des chavées, additionné par des vallonements perpendiculaires (comme le cours supérieur du Hoyoux) aux plissements géologiques. En termes d'occupation du sol, de larges bancs gréseux génèrent un sol agronomiquement médiocre, favorable aux massifs boisés. Ces derniers se situent le long des versants plus raides des vallonements et des versants encaissés des cours d'eau. Leur importance visuelle délimite les horizons et cloisonne le paysage. Le caractère boisé de l'aire est accentué par un important réseau de drèves, témoin d'une grande concentration de châteaux. Les surfaces agricoles se localisent dans les chavées (majoritairement des herbages) et sur les tiges aplanis à bon équilibre en eau (labours). Au niveau de l'habitat, deux grandes tendances sont visibles : en bas de versants à proximité des cours d'eau (Ossogne) et en haut de tige sur les reliefs de plateau (Porcheresse). La périurbanisation se limite à Havelange pour cette aire paysagère.

Bordure agro-forestière de la Famenne : cette aire paysagère s'étire sur le flanc sud de l'ensemble paysager et constitue ainsi une transition entre le plateau condrusien et la dépression de la Fagne-Famenne. La topographie de cette aire est composée de la dernière chavée de l'ensemble paysager. Les boisements

<sup>11</sup> Atlas des paysages de Wallonie – Plateau condrusien (n°3)

(feuillus et conifères équivalents) dominent l'occupation du sol et sont principalement localisés dans les fonds de vallées et les zones à fortes pentes. Concernant les surfaces agricoles, les prairies sont majoritaires par rapport aux labours et marquent le paysage par leur taille importante. L'habitat est généralement groupé en villages et implantés sur les versants de vallées. Dans cette aire, les noyaux villageois montrent un profil plus allongé et dispersé, souvent étagé sur les hauteurs du versant. A cours des dernières décennies, le développement « lâche » et étagé s'est amplifié, modifiant ainsi la morphologie initiale du village.

Vallée forestière de la Basse Lesse : cette aire paysagère appartient à la bordure sud de l'ensemble paysager, et est caractérisé par un réseau hydrographique structurant et une occupation du sol dominée par la composante forestière. Les bois, essentiellement composés de feuillus, se perçoivent de vues lointaines. L'activité agricole reste minoritaire en superficie, dans laquelle les prairies sont prédominantes et localisées en contact direct avec les villages. On les retrouve également sur les versants moins pentus et les fonds de vallées. Les labours se localisent en haut de versant où l'aptitude agronomique le permet. L'habitat se caractérise sous la forme de villages, peu nombreux et situés à mi pente sur les pentes de versant les mieux ensoleillés (adret). En termes de développement de l'habitat, il est faible au vu de l'éloignement des grands centres urbains.

Boisements des Fonds de Dave et de Lustin et Vallée du Bocq : ces deux aires paysagères sont marquées par un réseau hydrographique dense, dont le Bocq et le cours d'eau de Dave. Le relief est marqué et engendre des versants raides où affleure parfois la roche. Le plateau, disséqué par le réseau hydrographique, présente des parties sommitales possédant des vues larges dominant les vallées. En termes d'occupation du sol, on trouve généralement des boisements sur pentes abruptes et sur les sommets pour l'aire « Boisements des Fonds de Dave et Lustin », tandis que les prairies occupent les fonds de vallée et les versants plus doux. On observe plusieurs labours sur les replats sommitaux. L'implantation des villages est conditionnée par le relief : allongé dans l'axe de la vallée en bas de pente. La périurbanisation est fortement perceptible dans l'aire des Fonds de Dave et Lustin, liée principalement à la proximité de l'agglomération namuroise renforcée par le passage de l'autoroute E411.

L'ensemble de la dépression Fagne-Famenne et sa bordure sud sont présentes sur le territoire étudié sous le territoire paysager de la dépression Fagne-Famenne. Dans les faits, seul le village de Serinchamps (sud de la commune de Ciney) est couvert par ce territoire paysager.

### 8.3 Périmètre de protection du paysage

Bien qu'il n'y ait pas de législation spécifique dédiée aux paysages de Wallonie, il existe une série d'outils (comme le plan de secteur, certains documents d'urbanisme régionaux et communaux) assurant leur protection.

#### 8.3.1 Périmètre d'intérêt paysager du plan de secteur

Selon le CoDT, le périmètre d'intérêt paysager « vise à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils contribuent à la protection, à la gestion ou à l'aménagement du paysage bâti ou non bâti ». (Art.R.II.21-7- du CoDT).

Au sein du territoire du PN CC, on note 71 périmètres d'intérêt paysager, couvrant une superficie totale de 121,31 km<sup>2</sup> ou 22,9% du territoire d'étude.

#### 8.3.2 Périmètre d'intérêt paysager ADESA

L'ASBL ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) a été chargée par la Région wallonne (SPW-DGO4) de réviser les périmètres d'intérêt paysager des différents plans de secteur. Cette révision met en évidence des périmètres d'intérêt paysager et des points de vue remarquables dans l'optique des révisions globales des plans de secteur et de la protection de notre patrimoine<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> Source : ADESA asbl

Le territoire du PNCC possède 80 périmètres d'intérêt paysager ADESA qui s'étendent sur une superficie de 160,21 km<sup>2</sup> (ou 30,3% du territoire d'étude). De plus, on retrouve 418 lignes de vue et points de vue remarquables.

## 8.4 Menaces paysagères<sup>13</sup>

### 8.4.1 L'urbanisation et le paysage

L'ensemble paysager du moyen plateau condrusien ne possède pas de grandes villes, mais la forte proximité à l'agglomération namuroise engendre une pression imprégnant le paysage. Cette diffusion de la périurbanisation est facilitée par l'autoroute E411 et la N4. En outre, l'habitat tend à se déplacer vers les lignes de crête, dans l'idée de bénéficier d'un cadre de vie et de vues agréables.

De plus, le potentiel foncier destiné à l'habitat et l'habitat à caractère rural couvert par un périmètre d'intérêt paysager équivaut à 281 ha (21,28% du potentiel foncier total). Cette réserve foncière, si elle n'est pas exploitée de manière parcimonieuse, pourrait avoir un impact paysager relativement important sur le territoire.

### 8.4.2 Le transport d'énergie et le paysage

La production d'électricité centralisée implique un transport d'énergie via un réseau de ligne haute tension. Les infrastructures liées au transport d'énergie ont un impact paysager : lorsqu'elles recoupent perpendiculairement la structure générale des tiges et chavées, elles sont particulièrement visibles et plus perturbantes.

### 8.4.3 Le développement éolien et le paysage

Connu pour son bon potentiel venteux, l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien est une région attractive pour le développement éolien. A l'échelle du territoire, on retrouve 4 parcs éoliens :

- Parc éolien de Ciney (Sovet) : 8 éoliennes ;
- Parc éolien de Ciney-Pessoux : 6 éoliennes ;
- Parc éolien de Gesves-Ohey (« Les Géantes du Samson ») : 6 éoliennes ;
- Parc éolien d'Assesse : 3 éoliennes destinées à alimenter l'usine Avient (ex-PolyOne) dans le parc d'activité de la Fagne.

Une éolienne est également localisée dans le Domaine Provincial de Chevetogne.

D'autres projets sont à l'étude, notamment à Assesse (Florée), Ciney (Salazinne), tandis que le projet de Ciney-Biron vient d'être définitivement rejeté.

Compte tenu de leur grande taille, l'installation de ces éoliennes a modifié le paysage. De plus, ces derniers sont localisés sur des sites possédant un bon potentiel venteux, c'est-à-dire sur les tiges ou les plateaux calcaires relativement ouverts.



<sup>13</sup> Atlas des paysages de Wallonie – Plateau condrusien (n°3)



*Parc éolien de Ciney (Source : luminus.be)*



*Parc éolien de Gesves-Ohey (Source : lavenir.net)*

*Parc éolien de Ciney-Pessoux (Source : lavenir.net)*



*Parc éolien d'Assesse (Source : econova.com)*

#### 8.4.4 Les antennes téléphoniques et le paysage

Au total, on retrouve 52 antennes téléphoniques réparties sur les six communes.

#### 8.4.5 Des mesures préventives et correctives pour minimiser l'impact visuel de ses menaces ?

Des mesures d'accompagnement et des options territoriales relatives à l'impact de l'urbanisation sur le paysage sont largement traitées dans le cadre des schémas de développements communaux des cinq des six communes du territoire d'étude (voir 8.5.1).

Concernant le transport d'électricité, les lignes haute tension et les pylônes ont un impact moindre lorsqu'ils suivent les lignes de force du paysage. C'est le cas de la portion de lignes électriques entre Limet (Modave) et Libois (Ohey) qui suivent des chavées de la limite nord du Moyen plateau du Vrai Condruz. De plus, elle s'appuie sur une lisière forestière et la couleur des pylônes est neutre, rendant sa présence plus discrète<sup>14</sup>.



*Ligne haute tension entre Libois (Ohey) et Limet (Modave)*

*(Source : Atlas des Paysages de Wallonie - le Plateau Condrusien)*

En termes de développement éolien, l'agencement du parc joue un rôle primordial sur l'impact paysager de l'infrastructure. Particulièrement dans le Condruz, une composition linéaire ou légèrement courbée entre plus en harmonie avec les éléments constitutifs des lignes de force du paysage (tiges et chavées et lisières forestières)<sup>15</sup>. C'est le cas du parc éolien de Gesves-Ohey et de Ciney. En termes d'acceptabilité sociale, il est également possible d'intégrer la participation des citoyens dès le début du projet. C'est le cas du parc éolien de Gesves-Ohey, où deux coopératives citoyennes ont acheté une éolienne. Des projets scolaires et des promenades didactiques autour de l'éolien ont également été mis en place<sup>16</sup>.

<sup>14</sup> Atlas des Paysages de Wallonie – Le Plateau Condrusien (n°3)

<sup>15</sup> Atlas des Paysages de Wallonie – Le Plateau Condrusien (n°3)

<sup>16</sup> Windvision

## 8.5 Initiatives paysagères<sup>17</sup>

Plusieurs actions en faveur de la protection, de la gestion et de l'aménagement des paysages du territoire d'étude sont initiées à travers les schémas de développement communaux, les projets des GAL et des PCDR.

### 8.5.1 Objectifs et mesures d'aménagement relatifs aux paysages dans les schémas de développement communaux

Cinq des six communes du territoire du PNCC possèdent un schéma de développement Communal. Au sein de ces derniers, on retrouve plusieurs objectifs relatifs au paysage.

Commune	Objectifs	Mesure d'accompagnement
Assesse	Préserver le caractère rural et la qualité paysagère de la commune	Dans le périmètre d'intérêt paysager, l'implantation de constructions, des installations, des voiries et des espaces publics, ménagera des ouvertures visuelles depuis l'espace public vers le paysage. Dans ce cas, lorsqu'il existe un couloir de vue ou un point de vue remarquable à préserver, le demandeur soumettra pour autorisation son plan des plantations avec le détail de localisation, de hauteur, de densité et d'essence.
Gesves	<p><b>Objectif principal :</b> Structurer l'occupation du sol dans le respect du paysage</p> <p>Sous-objectifs :</p> <p>1° Assurer une lecture claire de la structure paysagère et urbanistique ;</p> <p>2° Maintenir ou retrouver l'identité paysagère des différentes entités ;</p> <p>3° Protéger les zones de grande sensibilité paysagère, entre autres celles présentant un potentiel foncier à la limite extérieure des villages ;</p> <p>4° Préserver les éléments structurant du paysage (lisières, haies, ligne de crêtes, fonds de vallée) et apporter les éléments d'intégration paysagères lorsque cela s'avère nécessaire ;</p> <p>5° Mettre en valeur les vues et points de vue paysager</p>	<p>Options territoriales</p> <p>Dans le cadre des options, plusieurs zones d'affectation sont déclinées en fonction de la valeur paysagère (et/ou écologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Habitat d'intérêt paysager et/ou naturel :</b> les nouvelles constructions ne sont pas encouragées (voire non autorisées) à moins d'être exemplaire en matière d'intégration paysagère (intégration paysagère dans le relief existant, maintien des ouvertures paysagères, maintien maximal de la végétation existante).</li> <li>- <b>Zone de services publics et d'équipement communautaire d'intérêt paysager et/ou naturel :</b> ces zones sont destinées à l'aménagement d'espaces extérieurs ou le développement de projets selon une logique d'intégration paysagère (limitation des modifications du relief du sol, des surfaces imperméabilisés, conservation de la végétation existante, création de zones tampons végétalisées ;</li> <li>- <b>Zones de loisirs d'intérêt paysager et/ou naturel :</b> les aménagements et bâtiments compris dans ces zones mettront en valeur le cadre paysager</li> </ul>

<sup>17</sup> Sources : schémas de développement communaux et PCDR des communes du territoire du PNCC



		<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Zone agricole d'intérêt paysager</b> : zone agricole couverte par un périmètre d'intérêt paysager ADESA, par une zone de grande sensibilité paysagère (et d'autres). Il s'agit de zones où il n'est pas souhaité de construire de nouveaux bâtiments et de maintenir, entretenir et de valoriser les chemins et abords dans un esprit de valorisation paysagère</li></ul> Mesures connexes à l'aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"><li>- Développer un circuit d'interprétation du paysage</li></ul>
Ohey	<p><b>Objectif principal</b> : Protéger et valoriser le patrimoine paysager, naturel et bâti dans un objectif de développement durable</p> <p><b>Sous-objectif</b> : Protéger et affirmer les paysages condrusien et réparer les paysages dégradés</p>	<p><b>Détails de l'objectif</b> : cet objectif indique les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Intégrer la dimension paysagère dans tout projet d'aménagement (implantation du bâti) ;</li><li>- Rendre obligatoire une proposition d'intégration paysagère et la plantation d'essences locales ;</li><li>- (Re)créer une « couronne végétale » aux abords des ensembles bâtis ayant un impact paysager fort ;</li><li>- Limiter voire éviter la construction de quartiers linéaires</li></ul> Mesures relatives au périmètre d'intérêt paysager <ul style="list-style-type: none"><li>- Des plans d'aménagements spécifiques sont demandés ;</li><li>- Là où les périmètres coïncident avec une zones destinées à l'urbanisation, un avis de la CCATM sera établi</li><li>- Là où les périmètres coïncident avec une zone non destinées à l'urbanisation, les constructions seront a priori interdites (sauf activité agricole pour laquelle des plans d'intégration paysagère sont demandés).</li></ul> Mesures connexes à l'aménagement du territoire <ul style="list-style-type: none"><li>- Mettre en valeur le patrimoine par la création d'un circuit d'interprétation des paysages et du patrimoine bâti</li></ul>
Havelange	<p><b>Objectif principal</b> : Valoriser le patrimoine</p> <p><b>Sous-objectif</b> : Protéger les paysages typiques, apporter des corrections aux paysages dégradés et améliorer les paysages existants dans le respect des caractéristiques locales</p>	Mesures relatives au périmètre d'intérêt paysager <ul style="list-style-type: none"><li>- Là où les périmètres coïncident avec une zones destinées à l'urbanisation, un avis de la CCATM sera établi</li><li>- Là où les périmètres coïncident avec une zone non destinées à l'urbanisation, les constructions seront a priori interdites</li></ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mesure favorisant la qualité des paysages : plantation et entretien des haies</li> </ul> <p>Mesures connexes à l'aménagement du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérer paysagèrement les vallées de l'Ossogne et de Montegnet</li> <li>- Opérer des corrections paysagères</li> </ul>
Ciney	<p>Objectifs :</p> <p>Protéger le caractère rural et le caractère urbain (Protéger certaines zones urbanisables d'intérêt paysager dans les villages au bénéfice du développement de la ville)</p> <p>Développer des activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi (Développer les zonings en harmonie avec le paysage)</p> <p>Valoriser le patrimoine naturel, bâti et paysager (protéger les paysages typiques)</p>	<p><b>Options territoriales – Zone d'habitat à ouverture paysagère :</b> il est recommandé de maintenir la végétation et les percées visuelles vers les paysages ouverts. Les superficies bâties ne dépasseront pas un COS de 0,25% et les bâtiments présenteront un rapport P/S inférieur ou égal à 0,2. Les projets d'appartements y sont exclus, aucune nouvelle activité autre que la résidence ne peut s'y implanter. La végétation et les clôtures sont assez basses pour permettre la vue depuis l'espace public.</p> <p>Mesures relatives au périmètre d'intérêt paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Là où les périmètres coïncident avec une zones destinées à l'urbanisation, les actes et travaux peuvent y être accomplis pour autant qu'ils s'intègrent parfaitement au site bâti et non bâti et qu'ils ne mettent pas en péril la valeur esthétique du paysage. Les projets de construction seront automatiquement soumis à l'avis de la CCATM et seront accompagnés d'une note relative à l'intégration paysagère</li> <li>- Là où les périmètres coïncident avec une zones non destinées à l'urbanisation, les constructions seront a priori interdites et les projets de rénovation seront soumis à la CCATM</li> <li>- Toute affectation des terrains situés dans un tel périmètre doit respecter la structure paysagère d'ensemble par le maintien des arbres isolés et des alignements d'arbres, l'entretien et le maintien des vergers haute tige, l'interdiction de modifier le relief du sol, la préservation des espaces ouverts, etc.).</li> </ul> <p>Mesures d'accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer les zoning par des plans d'aménagement intégrant une qualité des espaces publics et une qualité paysagère et environnementale</li> </ul>

### 8.5.2 Initiatives des GAL et des différents PCDR<sup>18</sup>

Plusieurs actions en faveur des paysages sont initiées au sein du GAL Tiges et Chavées qui compose partiellement le périmètre du PN CC. Ce Groupe d'Action Local possède un Projet « Paysages », nommé « l'interprétation paysagère comme levier de (ré)appropriation citoyenne de son espace de vie et révélateur d'une identité territoriale forte ». Ce projet s'est divisé en objectifs :

- Créer, sur base de l'Observatoire du Paysage de l'UNamur présent sur le territoire, un Observatoire du Paysage destiné au grand public et plus particulièrement aux familles et aux enfants de l'enseignement fondamental
- Créer un Observatoire virtuel du Paysage qui permette aux différents publics-cibles de se (ré)approprier leur espace de vie et qui soit la mémoire d'une identité territoriale forte
- Créer des itinéraires « Paysages » permettant aux habitants et aux touristes d'appréhender les paysages du territoire et de comprendre les dynamiques à l'origine de leur transformation
- Former les pouvoirs locaux en charge de l'aménagement du territoire à l'analyse paysagère et les sensibiliser au maintien et à la mise en valeur des paysages
- Sensibiliser les habitants du territoire aux richesses de leur cadre de vie et à son maintien
- Contribuer au maintien et à l'amélioration des paysages et du cadre naturel à travers des actions concrètes telles que l'intégration des bâtiments agricoles ou la restauration de sites naturels remarquables

Ces objectifs ont permis de mener plusieurs actions concrètes à l'échelle des 3 communes : enrichissement des supports de l'Observatoire du Paysage, développement d'outils pédagogiques (topoguides touristiques du paysage, fascicule d'information, cahiers pédagogiques), des initiations d'analyse paysagère auprès des élus locaux et des enseignants, formation de guides des Paysages (étendue sur le territoire du GAL Condroz-Famenne).

Les communes d'Havelange, d'Hamois, de Ciney et d'Assesse possèdent un PCDR. Plusieurs fiches-projets sont ainsi en lien direct<sup>19</sup> avec la thématique paysagère :

Commune	Nom des fiches-projets
Assesse	Elaboration d'une charte visant l'embellissement de la ZAE de la Fagne par une meilleure intégration visuelle des bâtiments dans leur environnement
Havelange	Actions et valorisation d'une gestion des espaces verts, privés et publics, propice à la conservation et au développement de la biodiversité et respectueuse de l'environnement et du paysage
Ciney	Verdurisation des zonings
Hamois	Pas de fiche propre au paysage
Gesves	PCDR en cours de validation
Ohey	Placement de panneaux signalétiques sur le terrain mentionnant le patrimoine naturel, bâti, paysager mais également les projets en cours Organisation d'animation sur le thème du patrimoine et des paysages

Tableau 23 : Fiches-projets des GAL en lien avec la thématique paysagère

<sup>18</sup> Site internet du GAL Tiges et Chavées et la programmation associée en matière de paysage

<sup>19</sup> Plusieurs projets évoquent l'aménagement d'espaces publics conviviaux et des espaces verts où l'aspect paysager est pris en compte.

## 9 Agriculture – Elevage

### 9.1 Surface consacrée à l'agriculture

La surface consacrée à l'agriculture représente 54,38% du territoire du futur Parc naturel avec des variations allant de 42,48% pour Gesves à 68,60% pour Hamois.

Territoire	% du territoire consacré à l'agriculture
Assesse	48,31%
Ciney	52,29%
Gesves	42,48%
Hamois	68,40%
Havelange	54,44%
Ohey	62,82%
Total	54,38%

Tableau 24 : Part du territoire consacré à l'agriculture (source : Statbel 2020)

Les superficies agricoles sont consacrées aux prairies, à la production de fourrages, aux cultures et en petite partie aux betteraves, colza et pommes de terre. L'élevage bovin, laitier ou allaitant est également bien développé, avec une forte présence du Blanc-Bleu-Belge. L'élevage de la zone est principalement viandeux, surtout de veaux broutards (peu d'engraissement sur la zone).

Le recensement agricole de 2020 faisait état de 442 exploitations pour l'ensemble du territoire. L'élevage est bien présent avec plus de 50 000 bovins, plus de 17 000 porcins et plus de 510 000 volailles. Le territoire de Ciney abrite la part la plus importante du cheptel bovin (28,72 %), tandis que le territoire de Hamois abrite la part la plus importante du cheptel porcin (38,88 %) et le territoire assessois compte la part la plus importante de la volaille (27,58%).

### 9.2 Evolution du nombre d'exploitations agricoles du territoire

Les fermes sont encore bien présentes dans le tissu des villages et dans les campagnes ; toutefois, comme partout en Wallonie, la tendance est à la concentration dans le secteur, avec une diminution du nombre d'exploitations et l'accroissement de la superficie moyenne.

De 1990 à 2020, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par deux, passant de 893 à 442 unités.

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	128	115	91	68	60	53	56
Ciney	242	217	191	149	110	114	114
Gesves	82	79	74	66	57	48	48
Hamois	155	134	114	103	78	74	75
Havelange	160	137	130	116	99	86	88
Ohey	126	105	95	81	61	63	61
Total	893	787	695	583	465	438	442

Tableau 25 : nombre d'exploitations agricoles (source : Statbel)

En 2010, la main d'œuvre était estimée à 613 unités de travail annuel (UTA).

## 9.3 Superficie Agricole Utile (Ha)

### 9.3.1 Evolution de la SAU (Ha)

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	3 966	4 042	4 097	3 780	4 079	3 833	3 776
Ciney	7 946	7 658	7 823	7 938	7 618	7 897	7 716
Gesves	3 013	3 093	3 208	3 294	3 135	2 948	2 757
Hamois	5 064	4 888	4 939	4 932	4 716	5 104	5 227
Havelange	6 341	6 197	6 538	6 380	6 057	5 503	5 701
Ohey	3 817	3 976	3 816	3 707	3 260	3 407	3 557
Total	30 148	29 854	30 420	30 030	28 865	28 692	28 733

Tableau 26 : Superficie Agricole Utile (source : Statbel)

Globalement, la superficie des terres agricoles utiles est en diminution. Le phénomène se marque très fortement sur la commune de Havelange (-10% entre 1990 et 2020). Mais Hamois fait figure d'exception, sa SAU a augmenté de 3% entre 1990 et 2020.

### 9.3.2 SAU (Ha) moyenne par exploitation

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	31	35	45	56	68	72	67
Ciney	33	35	41	53	69	69	68
Gesves	37	39	43	50	55	61	57
Hamois	33	36	43	48	60	69	70
Havelange	40	45	50	55	61	64	65
Ohey	30	38	40	46	53	54	58
Moyenne	34	38	44	52	62	66	65

Tableau 27 : Superficie Agricole Utile moyenne par exploitation (source : Statbel)

En 30 ans, la superficie moyenne par exploitation a doublé, tendance correspondant à la diminution inverse du nombre d'exploitation.

En 2010, date du dernier recensement agricole où est répertoriée cette donnée, la majorité (70%) des exploitants de 50 ans et plus déclaraient ne pas avoir de repreneur ou ne pas connaître de repreneur/successeur (44,66%).

## 9.4 Prairies permanentes (PP) - (Ha)

La superficie en prairies permanentes a diminué de façon significative passant de 14 412 hectares en 1990 à 11 088 en 2020 soit une baisse de 23 %, signe probable de l'intensification de l'élevage. Il faut garder à l'esprit que la PAC impose à la Wallonie de maintenir au niveau régional un certain ratio de prairies permanentes car c'est un enjeu important en termes d'environnement (eau, biodiversité) et de climat (carbone). Si ce ratio baisse trop fortement, des mesures devront être prises pour limiter le labourage de ces surfaces.

### 9.4.1 Superficie en prairies permanentes (Ha)

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	1 831	1 838	1 973	1 778	1 707	1 320	1 213
Ciney	3 989	3 056	3 460	4 321	4 049	3 605	3 360
Gesves	1 386	96*	1 176	1 072	1 265	980	875
Hamois	2 344	2 307	2 337	2 166	2 047	1 932	2 039
Havelange	3 011	2 161	2 617	2 794	2 728	2 233	2 236
Ohey	1 851	1 604	1 629	1 590	1 504	1 165	1 365
Total	14 412	-	13 193	13 720	13 300	11 235	11 088
Part PP%SAU	47,8%	-	43,4%	45,7%	46,1%	39,2%	38,6%

Tableau 28 : Superficie en prairies permanentes (source : Statbel) - \* donnée Stabel erronée

### 9.4.2 Part de la SAU représentée par les prairies permanentes

Territoire	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Assesse	46,17%	45,47%	48,17%	47,03%	41,84%	34,44%	32,13%
Ciney	50,20%	39,91%	44,23%	54,43%	53,15%	45,65%	43,55%
Gesves	45,99%	-	36,66%	32,55%	40,36%	33,23%	31,75%
Hamois	46,28%	47,20%	47,33%	43,91%	43,40%	37,85%	39,00%
Havelange	47,49%	34,88%	40,03%	43,80%	45,04%	40,58%	39,22%
Ohey	48,49%	40,34%	42,70%	42,89%	46,14%	34,18%	38,38%
Total	47,80%	-	43,37%	45,69%	46,08%	39,16%	38,59%

Tableau 29 : Part de la SAU représentée par les prairies permanentes (source : Statbel)

## 9.5 Agriculture biologique

### 9.5.1 Nombre de producteurs en agriculture biologique

Territoire	Nbr d'agriculteurs ayant une parcelle bio sur la commune	Nbr d'agriculteurs bio domiciliés sur la commune
Assesse	13	7
Ciney	23	13
Gesves	10	2
Hamois	17	6
Havelange	26	16
Ohey	12	6
Total	110	50

Tableau 30 : Nombre de producteurs en agriculture biologique (source : DGARNE)

### 9.5.2 Parcelleire consacré à l'agriculture biologique (Ha)

Production	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Ohey	Total
Céréales et assimilés	142,39	67,44	28,48	88,94	289,06	30,91	647,24
Fruits coques				11,80			11,80
Horticoles	4,51	8,80	19,20	0,80	11,79	1,60	46,70
Oléagineux		0,72		4,89	8,93		14,55
Plantes à fibres	3,01						3,01
Pommes de terre					1,38	0,19	1,56
Productions fourragères	138,25	419,92	54,54	250,27	372,78	145,54	1381,29
Protéagineux	47,19	25,00		20,43	12,01	37,18	141,81
Autres	15,37	1,44	1,51	1,94	2,59		22,85
Total	350,73	523,32	103,73	379,06	698,54	215,42	2270,79
Part bio /total	8,58%	7,01%	3,32%	7,12%	11,88%	5,96%	7,70%

Tableau 31 : Parcelleire consacré à l'agriculture biologique (source : DGARNE)

Par ordre d'importance décroissant, les 2 270 hectares du territoire certifiés bio (2020) sont consacrés à des productions fourragères bio (1 381 hectares), à la production de céréales et assimilés (650 hectares), à la production de protéagineux (142 hectares) et à l'horticulture (47 hectares). La moyenne de la part de SAU en bio en Wallonie est de 12% (2020).

### 9.5.3 Production animale en agriculture biologique

Territoire	Nombre d'UGB bio	Part bio
Assesse	176	3,52%
Ciney	628	5,09%
Gesves	25	0,86%
Hamois	833	11,92%
Havelange	637	7,89%
Ohey	786	12,97%
Total/moyenne	3084	7,45%

Tableau 32 : Production animale en agriculture biologique (source : DGARNE)

#### Mode de calcul du nombre d'UGB :

- bovins de plus de 2 ans = 1,0 UGB
- bovins entre 6 mois et 2 ans = 0,6 UGB
- bovins de moins de 6 mois = 0,4 UGB
- équidés = 1,0 UGB
- cervidés de plus de 6 mois = 0,25 UGB
- ovins et caprins de plus de 6 mois = 0,15 UGB

Les autres animaux ne sont pas pris en compte pour le calcul du nombre d'UGB

La faiblesse des productions biologique est notable sur le territoire de Gesves. A contrario, Havelange se distingue par un parcelleire et un élevage bio élevés, de même pour l'élevage à Ohey.

L'alimentation bio est en hausse en Wallonie et est maintenant bien connue (BioWallonie annonce qu'en 2020, 96% des Wallons avaient acheté au moins un produit bio). Malgré une hausse de la demande de 13% en 2020, il faut aussi mentionner les pressions actuelles sur le marché bio, avec une offre qui commence à saturer le marché, notamment en volaille et produits laitiers.

Les légumes, les fruits et les pommes de terre continuent à être les aliments bio les plus consommés, représentant 43% du chiffre total des ventes.

## 9.6 Mesures Agri-Environnementales

Territoire	Taux de participation (%) aux MAE (2010)
Assesse	47,40%
Ciney	50,70%
Gesves	36,30%
Hamois	48,30%
Havelange	49,30%
Ohey	43,60%
Total	54,38%

Tableau 33 : Taux de participation (%) aux MAE (IWEPS 2010)

Le taux de participation montre un engagement fort des agriculteurs qui permet une couverture territoriale élevée des infrastructures en faveur de l'environnement (Voir également les surfaces en MAEC dans le chapitre Environnement). Le taux de participation relativement faible à Gesves mériterait d'être expliqué.

## 9.7 Transformation

Plusieurs artisans proposent des produits de bouche, mais peu de structures proposent des outils mutualisés ou coopératif de transformation. Toutefois les besoins existent et certaines solutions ont vu le jour, citées ailleurs : la Cidrerie du Condroz, Agribio qui fédère plusieurs producteurs de céréales, l'abattoir de Ciney qui est un véritable outil de valorisation, la toute récente "Fabrique Circuit Court" (à Namur) qui dispose depuis peu d'un petit abattoir pour la volaille. Autre outil hors du territoire, mais tout proche, à Marloie : Agrinew, un « hall-relais » tout récent, qui propose aux agriculteurs de préparer des colis de viande ou des conserves de légumes.

Plusieurs projets agricoles collectifs sont présents sur le territoire : Froidefontaine, La Préale, Association Fromagère Collégiale et différents projets « hall-relais » sont réalisés et en cours. Ils représentent des éléments importants en matière de transformation (cf. projet de bocalerie).

Il convient également de mentionner le Pôle fromager de l'EPASC.

Le territoire abrite un abattoir bovin, à Ciney (WAMAb beef). L'abattage de porc réclame de se rendre à Gedinne (abattoir communal) ou à Paliseul (Poncelet), mais ce sont de petites structures. Les abattoirs mixtes plus importants sont à Charleroi ou à Liège (Interc)<sup>20</sup>.

Pour les volailles, suite à la fermeture de l'abattoir d'Andenne, Bertrix est l'abattoir le plus accessible, ainsi que la Fabrique Circuit Court depuis août, mais avec une très faible capacité pour le moment. Un projet d'abattoir est discuté à Libramont.

Pour les caprins ou ovins, il faut se tourner vers les abattoirs de Gedinne et de Charleroi.

<sup>20</sup> Regards sur l'économie wallonne, le secteur de la viande en Wallonie. (<https://www.sogepa.be/assets/72be2827-a9b9-4365-b5dc-948725c5415d/sogepa-etudeviande-bd.pdf>)

## 9.8 Diversification

Une étude du GAL PTC a réalisé un recensement des principales activités de diversification connue sur les 3 communes d'Assesse, Gesves et Ohey<sup>21</sup>. Ce relevé peut être inspirant pour tout le territoire :

- l'élevage ovin, notamment pour valoriser les intercultures (association éleveur/agriculteur);
- la production de fruits et légumes : pomme de terre, choux, courgette, potiron, pommes, fraises...;
- la multiplication de graminées;
- l'élevage hors sol : poulaillers (poulets et œufs), porcheries, veaux de boucherie;
- l'agriculture biologique (50 agriculteurs sur le territoire, voir plus haut) ;
- la tenue de gîtes à la ferme (Voir le chapitre tourisme) ;
- la vente directe : beurre, fromages, fruits et légumes, œufs, glace, foie gras ;
- autres (scierie mobile, activité de vidange fosse septique, salle de réception, sociétés de transport...);
- l'entreprise agricole;
- la biométhanisation agricole (3 installations : voir le chapitre Energie).

Trois pistes de diversification ont prioritairement été explorées par le GAL, à savoir le développement d'une filière chanvre (mais qui a connu des difficultés de vente), la valorisation du colza-énergie en cogénération et les projets de chaudière à bois.

Il convient également de mentionner que les 3 producteurs wallons de semences maraichères sont actifs sur le territoire.

## 9.9 Circuits courts, filières intégrées, ancrage territorial...

### La viande bovine, Blanc-Bleu-Belge

La viande : la région du Condroz est le cœur de la filière du Bleu Blanc Belge. Ciney accueille plusieurs structures moteur pour le développement de cette race bovine viandeuse : le Herd Book, un marché aux bestiaux (le marché couvert de Ciney-Havelange est le plus important de Wallonie et le 2<sup>ème</sup> marché le plus important d'Europe (4 500 bovins/an) ainsi que le marché aux chevaux), un abattoir spécialisé en viande bovine (le seul abattoir sur le territoire), Belgian Blue Group, un des trois centres d'insémination pour le BBB en Belgique). Cependant Le marché couvert ne se porte pas au mieux, suite à la baisse de consommation de viande mais aussi au fait que les ventes 'privées' se sont développées.

La race BBB bénéficie d'une réputation mondiale, mais ses performances s'appuient sur des techniques très pointues et un encadrement intensif qui l'éloigne d'une valorisation optimale du système basé sur le pâturage.

Le territoire, et spécialement le GAL Pays des tiges et chavées, travaillent depuis longtemps sur la question des circuits courts et de la valorisation des productions agricoles locales. Le GAL CF travaille également sur la filière viande.

### Autonomie des fermes

Face à la diminution de la consommation de viande constatée depuis plusieurs années<sup>22</sup>, le secteur viandeux bovin est en phase d'adaptation, bien souvent en cherchant à réduire les coûts, donc les intrants. Le GAL PTC a aidé à la mise en place d'un « groupe autonomie » pour faciliter les échanges de

---

<sup>21</sup> <http://www.tiges-chavees.be/rapport-sur-la-diversification-agricole.html>

<sup>22</sup> *Le Plan de développement stratégique à l'horizon 2030 de la Commission Viande bovine (Collège des producteurs, 2019) constate que: « Suivant les tendances actuelles, le nombre de vaches allaitantes en Wallonie passerait, sans changements, de 260.239 têtes en 2015 à 183.205 têtes en 2030. Cette situation pourrait impliquer une diminution de la surface de prairies affectées à la viande bovine de 30%. »*

connaissances et de bonnes pratiques autour de la production de fourrage et notamment de prairies temporaires. Le GAL CF a également travaillé sur la question de l'autonomie fourragère avec la mise en place de 2 groupes autonomie.

### Projet de relocalisation de l'alimentation.

Le tout récent projet de relocalisation de l'agriculture attribué aux deux GAL associés au Réseau Meuse-Rhin-Moselle – RMRM est une opportunité de renforcer la politique alimentaire territoriale. Il vise à mettre en place un Conseil de Politique Alimentaire en milieu rural et la création de 2 filières locales.

### Cocoricoop

Cocoricoop est une coopérative à finalité sociale de vente en circuit-court créée en 2018. Elle propose les produits de près d'une centaine de producteurs de la région à travers un site de vente en ligne ou de points-relais dans chaque commune du territoire.

Cocoricoop fait partie du réseau de coopératives 5C, basé à Floreffe et qui fédère de nombreux dispositifs de vente en circuit court dans presque toute la Wallonie.

### Fabrique Circuits Courts.

Une structure portée par la coopérative Paysans-Artisans sur plus de 2700 m<sup>2</sup> a ouvert ses portes à Suarlée en 2021 et propose divers services à destination des acteurs du circuit court avec pour objectif d'élargir la gamme des débouchés pour les petits producteurs et de mutualiser les coûts de stockage, de transport et de distribution via des équipements, de la logistique et de la main d'œuvre communes. La mise à disposition de ce genre de service est en réflexion pour le territoire du Parc naturel.

### Céréales

La production céréalière sur le territoire wallon est majoritairement localisée en région limoneuse (52% de la SAU dédiée aux céréales en Wallonie), suivi du Condroz (25% de la SAU dédiée aux céréales en Wallonie). La production qui s'élevait à 1,6 millions de tonnes en 2015 est majoritairement vendue à des collecteurs qui alimentent les industries. Les céréales produites et vendues en Wallonie sont utilisées à 46% comme matière première pour l'alimentation animale, à 32% comme source d'énergie, à 14% pour l'export et à seulement 9% pour l'alimentation humaine en Belgique. Ces quelques 160.000 t représentent un taux de couverture des besoins en céréales pour l'alimentation humaine en Région wallonne et en Région de Bruxelles-capitale de 34%<sup>23</sup>. Et en effet, Le GAL PTC a fait le constat d'une demande croissante dans la région et spécialement sur le territoire du PNCC de céréales produites localement pour une valorisation en filière boulangère de qualité. Plusieurs partenaires existent déjà sur le territoire, tels Agribio et Graines de Curieux, tous deux dans la commune de Havelange. Le GAL CF a travaillé sur les céréales panifiables et les GAL PTC et CF travaillent ensemble sur la thématique.

### Vente à la ferme, marchés, GAC

En lien avec l'agriculture, le territoire accueille 5 marchés locaux et 33 maraichers. En outre de nombreux producteurs écoulent leurs produits via le magasin de produits locaux « D'ici », situé à Naninne, à un jet de pierre de la limite nord du territoire, ou via la coopérative Paysans-Artisans qui possède des points de « R'Aliments » en bordure ouest du territoire (Lustin, Dave, Namur).

---

<sup>23</sup>Source : *Quelles agricultures en 2050 ? État des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière céréales en Région wallonne.* ELI-UCL, 2018.

De nombreuses fermes proposent leurs produits directement à la vente ou en partenariat avec d'autres producteurs voisins. Pratiquement tous les villages possèdent une ferme ou un producteur pratiquant la vente directe.

A côté des plateformes de vente comme Paysans-Artisans ou Cocoricoop, quelques Groupes d'achat en commun perdurent, mais leur clientèle se réduit face aux nouvelles offres en ligne ou en magasin.

### Produits identitaires

Le Condroz est reconnu comme terre d'élevage. Bien que Ciney puisse être considéré comme l'épicentre de la filière du Bleu Blanc Belge, aucune préparation culinaire ne marque cette identité. Les fromages sont par contre bien représentés sur tout le territoire et la Route des fromages en fait la part belle. Le fromage Collégial de Ciney pourrait devenir un fromage identitaire de la région. La bière est un produit phare de la Belgique et cinq brasseries artisanales sont implantées sur le territoire, mais aucune ne peut prétendre être un produit identitaire du Condroz.

Il semble que la gastronomie condrusienne doive se mobiliser pour proposer des préparations qui puissent devenir emblématiques de la région.

## **9.10 Présence d'acteurs de référence du secteur agricole**

### **9.10.1 Ecole Provinciale d'Agronomie et des Sciences de Ciney (EPASC)**

L'EPASC entretient différents partenariats avec la population du territoire, notamment en termes d'infrastructure. L'EPASC apporte une assistance technologique aux producteurs/transformateurs wallons de produits laitiers dans les Provinces de Namur, Liège et Luxembourg.

### **9.10.2 Haute Ecole de la Province de Namur (implantation de Ciney - HEPN)**

L'HEPN forme des bacheliers en agronomie dans trois domaines :

- Agro-industries et biotechnologies
- Environnement
- Techniques et gestion agricoles

### **9.10.3 Office Provincial Agricole**

L'Office Provincial Agricole de la Province de Namur assiste le monde agricole via :

- la section laboratoire qui réalise chaque année quelques 5000 analyses de terres et 11000 analyses de fourrages ;
- la section agronomique qui délivre des conseils à destination des agriculteurs et des particuliers et qui vient en appui des initiatives de diversification et constitue l'ancrage namurois des centres pilotes agricoles : maïs, céréales...

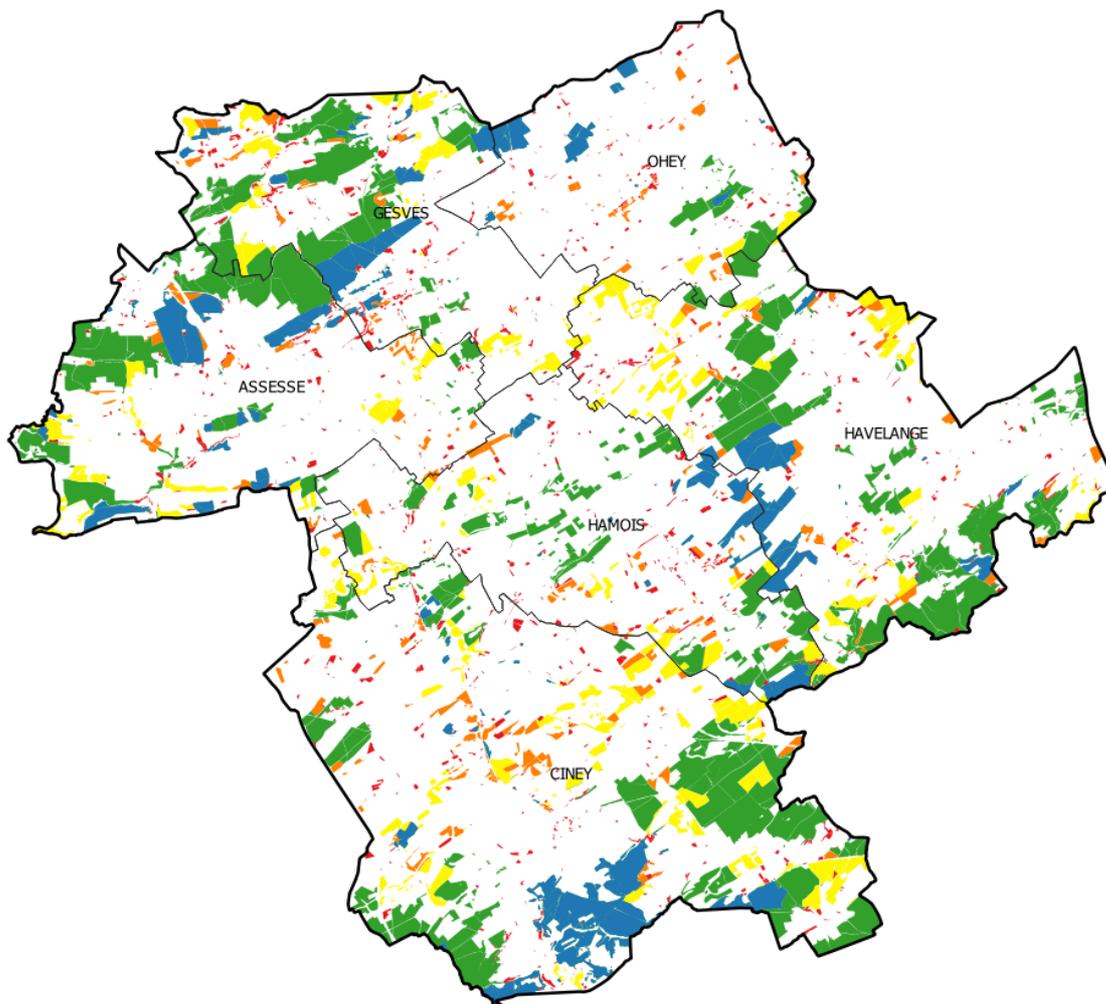
### **9.10.4 Agence wallonne de l'élevage (Elévéo, ex-AWE)**

Cette ASBL développe les activités relatives aux missions d'amélioration génétique de l'élevage bovin wallon et d'amélioration de la gestion économique des associations.

Certaines de ces missions font l'objet de subsides de fonctionnement accordés par la Région wallonne dans le cadre d'une convention cadre.

## 10 Forêts

Le territoire peut être qualifié de forestier puisque les surfaces boisées en occupent 28%. Les communes les moins pourvues sont Ohey et Hamois. La carte ci-dessous présente les surfaces forestières selon leur statut (public/privé) et la taille des propriétés pour les forêts privées.



Carte 4 : des surfaces forestières (© CAPFP-OEWB 2021 (données source 2018))

Légende :	
	forêts publiques
	forêts privées <5ha
	forêts privées 5-15ha
	forêts privées 15-50 ha
	forêts privées de plus de 50ha

Classes de surface de propriétés	Forêt publique	Forêt privée	Surface forestière totale
<5 ha	21	908	929
5-15 ha	21	1.075	1.096
15-50 ha	21	2.517	2.538
>50 ha	2.610	7.203	9.813
Surface totale (ha)	2.673	11.703	14.376

Tableau 34 : Surfaces forestières selon leur statut et leur taille Carte des surfaces forestières (© CAPFP-OEWB 2021 (données source 2018)). Les données concernant les forêts publiques de ce tableau sont en cours de vérification.

### 10.1 Exploitation et transformation forestière

Le GAL PTC a engagé plusieurs actions de promotion pour le bois local et un partenariat avec la cellule d'appui à la petite forêt privée pour aider à mettre en place un groupement de forestiers. La Société royale forestière est également partenaire pour des formations. Cet exemple est en cours de répliation ailleurs en Wallonie.

Les communes de Gesves et Ohey mettent en oeuvre les mesures sylvicoles prônées par l'association Pro Silva Wallonie. Par ailleurs, le territoire abrite deux des quatre scieries spécialisées en chêne encore actives en Wallonie ainsi qu'un scierie spécialisée en résineux (Kuypers à Chevetogne). Au moins 2 scieries mobiles s'ajoutent à ces infrastructures.

### 10.2 Etat sanitaire des forêts

On le sait, de nombreuses essences forestières parmi les plus plantées en Wallonie sont victimes de maladies et d'attaques de parasites. La situation est préoccupante pour l'épicéa qui n'est pas dans sa zone climatique la plus favorable ce qui le rend particulièrement sensible aux attaques de scolytes alors qu'il est largement planté sur le sud du territoire (voir la carte Indice de végétation sur Walonmap qui permet d'identifier les surfaces concernées).

Le frêne, espèce bien adaptée au Condroz, est fortement menacé par la chalarose et le DNF déconseille de la replanter.

### 10.3 Forêts anciennes

La couverture forestière du 18<sup>e</sup> siècle a fortement été réduite sur tout le territoire. Les forêts actuelles sont souvent des forêts qui existaient il y a plus de 250 ans. Elles se retrouvent principalement sur le territoire d'Assesse et de Gesves au nord, à Havelange et Ciney au sud. Cette couche géographique est accessible sur le géoportail wallon.

## 11 Economie, développement territorial

Le territoire développe de plus en plus une économie recentrée sur ses ressources locales et sa demande interne, comme le montre le chapitre sur le ratio d'emploi intérieur (chapitre 5.3). Ainsi l'agriculture et la forêt développent ou cherchent à instaurer des circuits-courts et une valorisation plus importante dans le territoire. Le tourisme se développe comme le montre la chapitre 12, mais il peine encore à retenir des visiteurs sur son territoire : la capacité d'hébergement augment relativement peu. Le secteur de l'énergie montre des gisements intéressants (biomasse, éolien, photovoltaïque), mais n'a pas encore déployé toutes ses capacités.

## 11.1 Activités économiques

Malgré un passé plus industriel et manufacturier, le territoire a désormais un paysage marqué d'une empreinte rurale, agricole et forestière. Cependant il existe tout un réseau de petites entreprises insérées dans le tissu rural ou réunies dans 4 sites spécialisés.

### LES ZAE sur le territoire.

ZAE	Commune	Surface (ha)	Nbr. entreprises	Artisanal	PME	Industrie
ZAE Biron-Lienne	Ciney	144	98	Oui	Oui	Oui
Extension de la ZAE Biron	Hamois	45	12	Oui	Oui	
ZAE d'Achêne à Ciney	Ciney	86	65			Oui
ZAE « La Fagne »	Assesse	50	63			Oui
ZAE "La Fagne", projet	Assesse	20-25	0			
ZAE Havelange	Havelange	8	4	Oui	Oui	

Tableau 35 : Surface et occupation des ZAE (BEP). 2021

Sur ces ZAE, existent un centre d'entreprises (à Ciney-Biron) et deux halls-relais (à Ciney-Biron et à Assesse).

Evolution des zones pour accueillir des activités économiques :

- Extension du parc de Biron : 50 ha mis à disposition suite à la modification du plan de secteur. Ces 50 ha sont en grande partie thématiques sur l'agro-alimentaire ;
- Extension du parc d'Assesse : projet embryonnaire mais qui devrait permettre d'étendre la zone d'activité économique de 20 à 25 ha ;
- Havelange avait un projet mais il est abandonné.
- En dehors du territoire, l'extension Nord et Sud du Parc de Baillonville (Somme-Leuze) va compléter l'offre pour les besoins futurs en zone d'activités.

Le BEP estime qu'il n'y a pas de nécessité de prévoir d'autres extensions dans ou à proximité du territoire.

En dehors de ces ZAE, il existe une centaine d'entreprises disposant d'un permis d'environnement de classe 1, réparties sur tout le territoire.

## 11.2 Commerces

### 11.2.1 Associations des commerçants et indépendants

Diverses formes d'associations se rencontrent sur le territoire, parfois purement commerciales, parfois mixtes associant structures d'encadrement (BEP, GAL, ADL, service communal), voire des habitants eux-mêmes :

- Club des commerçants de Ciney
- Société coopérative des gesvois "Gengeavia" (une coopérative qui soutient le développement économique en associant entrepreneurs et habitants).
- La plate-forme MonCondroz.be (soutien aux indépendants sur les territoires des trois GAL condrusiens (PTC, CF et Pays des Condruses).
- Ohey.Pro, association des indépendants
- Le Club des Entreprises de Ciney Hamois
- Condroz-Connect : réseautage entre indépendants, TPE sur les 6 communes (<https://condroz-connect.be/>)

### 11.2.2 Restaurateurs, Horeca

96 établissements HoReCa, surtout localisés sur le territoire de Ciney sont recensés sur le territoire.

## 11.3 Energie

### 11.3.1 Biométhanisation

Il existe 3 installations agricoles de biométhanisation, de puissance très variable :

A Gesves (Biospace), la puissance est de 1.000 kW. La cogénération alimente le réseau électrique. Diverses solutions sont envisagées pour valoriser la chaleur produite : séchage de bois en copeau déjà opérationnel et au stade de réflexion la culture sous serre (ce qui permettrait également de valoriser le CO2 produit). Une extension de 500 kW est en cours avec la construction d'un deuxième digesteur.

A Hamois, la puissance est de 100 kW. La ferme de Michel Warzée n'est pas reliée au réseau et l'électricité produite est entièrement consommée.

A Pessoux (Ciney), la puissance n'est que de 10 kW. L'électricité produite est entièrement autoconsommée.

Un projet de biométhanisation est également discuté à l'EPASC à Ciney.

### 11.3.2 Eolien et photovoltaïque

Voir également le point sur les menaces paysagères.

De grandes éoliennes sont installées à Assesse (2,4 MW), à Ciney (41,6 MW) et à Gesves/Ohey (19,2 MW), soit un total de 63,2 MW.\* Il existe aussi de plus petites éoliennes agricoles non reprises ici.

Eoliennes installées (2021)	Nombre	Puissance MW
Assesse (Parc de la Fagne)	3	2,4
Ciney (Pessoux /15MW, Sovet /25,8 MW et Chevetogne /0,8 MW)	15	41,6
Gesves	3	9,6
Hamois	0	
Havelange	0	
Ohey	3	9,6
Total	26	63,2

Tableau 36 : Nombre d'éolienne sur le territoire\*

\*Source : carte Google Earth « Vent de raison » et thewindpower.net

Voir la carte SPB pour la localisation des éoliennes. Un projet de 5 éoliennes est à l'étude sur le territoire d'Assesse, à Florée et un autre projet est évoqué entre Jassogne et Assesse au bord de la 411.

Les zones favorables à l'installation d'éoliennes restent disponibles surtout au centre du territoire, mais les contraintes viennent de la disponibilité d'injecter le courant sur le réseau électrique.

Pour le photovoltaïque, les puissances installées sont estimées\* à :

Puissance installée en photovoltaïque (2021)	MW
Assesse	4,5
Ciney	7,6
Gesves	3,6
Hamois	3,8
Havelange	2,6
Ohey	2,5
Total	24,6

Tableau 37 : Puissance photovoltaïque sur le territoire\*

\*Source : Carte dynamique (solaire et éolien) de la Wallonie. 2021.

En matière d'agrovoltaïsme, au moins 3 des 6 communes du territoire sont approchées pour des projets de ce type (Ciney, Havelange, Ohey). Ils pourraient potentiellement représenter une menace paysagère ainsi qu'une pression foncière supplémentaire sur les terres agricoles.

### 11.3.3 Biomasse ligneuse

La production de biomasse ligneuse est difficile à établir. Elle provient essentiellement des sous-produits de l'exploitation forestière qui est valorisée de diverses façons (papier, carton, panneaux et énergie). Les haies et les élagages contribuent plus marginalement, mais sont le plus souvent valorisées en énergie. Une entreprise à Assesse fournit des copeaux de bois (NPJ Bois).

Les ressources forestières sont importantes puisque la forêt occupe 28% du territoire (voir le paragraphe « forêt »). Ainsi le GAL PTC travaille sur un projet d'énergie renouvelable et a mené une étude sur la biomasse et favoriser l'émergence d'une filière pour alimenter des chaufferies locales (Les gisements de biomasse ligneuse à l'horizon 2030). Outre la forêt elle-même et ses sous-produits (rémanents et bois non valorisés), le territoire dispose d'un fort potentiel en arbres isolés (100.000) et en haies (700 km). Tout cela représente un gisement de l'ordre de 29.000 MWh pouvant couvrir les besoins estimés de 1.300 familles.

En développant encore les haies et arbres isolés, et en y ajoutant des cultures dédiées (environ 4.700 MWh), le potentiel pourrait monter d'ici 2030 à 38.000 MWh.

Si l'on considère le potentiel apparemment semblable sur les trois communes du sud, on peut extrapoler un gisement total en 2030 de l'ordre de 70.000 MWh qui correspondraient au besoin de 3.200 familles environ (soit environ 12 % du nombre de ménages estimé en 2030, soit 25.400).

Mais ces projections sont théoriques et sont limitées par de nombreuses contraintes (exportation des grumes produites localement, manque d'équipement ad hoc pour l'exploitation...). L'étude table donc sur un potentiel actuellement accessible pour une plate-forme bois énergie de 1.600 MWh et pourrait viser à terme un objectif de 5.100 MWh en 2030.

## 12 Tourisme (hébergement, animation, attractions, MICE)

### 12.1 Tourisme rural

Le territoire se prête admirablement au tourisme rural, un tourisme diffus, lié à l'agriculture et aux forêts, s'appuyant essentiellement au départ sur une offre de logement de type gîte. Le graphique ci-dessous montre une certaine constance dans l'offre de lits sur le territoire, mais avec une diminution à Ciney compensée par une offre accrue à Assesse

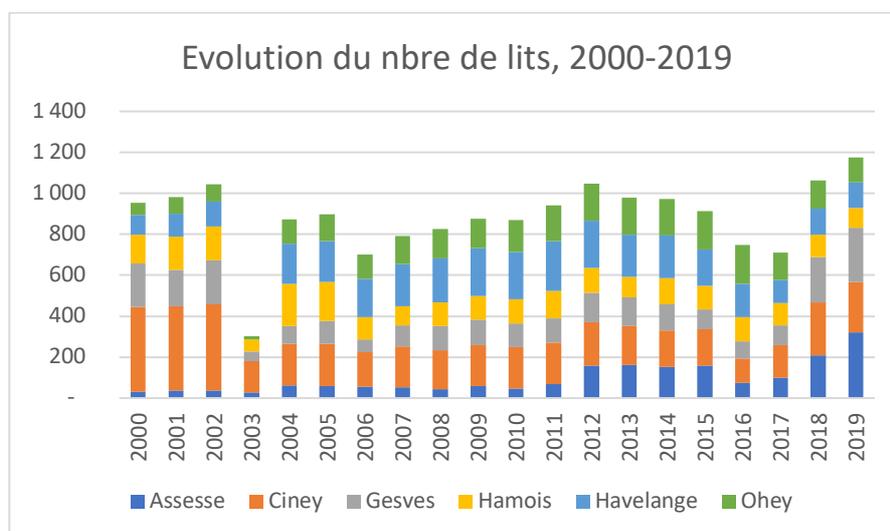


Figure 10 : Evolution du nombre de lits (2000-2019) - Walstat.

## 12.2 Maison du tourisme

La Maison du tourisme « Destination Condroz » couvre les 6 communes du territoire auquel s'ajoute Somme-Leuze.

Sur le territoire, sont recensés :

- 107 hébergements, bien répartis sur le territoire (130 000 nuitées répertoriées en 2019) ;
- 2 campings : « La Cascade de Jausse » à Gesves et le camping du Domaine provincial Valéry Cousin à Chevetogne ;
- 1 des sites préhistoriques les plus exceptionnels d'Europe ; les grottes naturelles préhistoriques de Goyet (Gesves) ;
- 83 sites culturels, de détente, de découverte ou de loisirs ;
- 156 producteurs ou transformateurs de produits de bouche, surtout présents dans les communes du sud.

Toutefois ce listing n'est pas encore complet et d'autres adresses pourront y être ajoutées.

La carte socio-économique indique tous ces sites ou établissements à l'exception des producteurs et transformateurs.

Les randonnées et balades sont un des points mis en avant par la maison du tourisme qui propose sur son site 112 balades pédestre, 27 circuits VTT ou VTC et 17 itinéraires équestres.

En outre le territoire est traversé par 2 RAVeL (sur 39 km) et 3 sentiers de grande randonnée : les 575, 576 et 575 (sur 154 km).

Le territoire ne recèle aucun centre de tourisme de masse, hormis le domaine provincial de Chevetogne qui accueille 400.000 visiteurs par an.

La maison du tourisme se spécialise sur le tourisme familial et développe depuis plusieurs années divers outils ou offres spécifiques : 5 sacs de jeux incitant à découvrir des villages et le centre de Ciney (Mes aventures d'enchanteur), 7 carnets d'aventure liés à des sites, 6 balades thématiques et poursuit le développement de Land Art mis en place il y a 20 ans dans le cadre de la « Fête de mai » initiée à Gesves. Actuellement 50 œuvres d'art sont visibles en pleine nature, sur des sentiers formant des boucles sur plus de 140 km.

Elle est aussi à l'initiative du label « Bienvenue Vélo » qui engage les opérateurs touristiques, mais aussi les fermes, à se doter de services dédiés aux touristes en vélo. Ce projet a débuté en 2013 sur le territoire et est maintenant étendu à toute la Wallonie.

Le territoire dispose d'une offre MICE (Meetings, Incentives, Conventions and Events) assez embryonnaire, mais sa proximité de Namur pourrait être un atout. Toutefois, les structures d'accueil sont très limitées (Château de Courrière, Château Vivier L'Agneau, Domaine de Ronchinne à Maillen) et l'hébergement insuffisant.

## 12.3 Plus beaux villages de Wallonie

Le territoire abrite deux des plus beaux villages de Wallonie : Mozet et Crupet où se trouve le siège de l'association et le point d'information touristique d'Assesse. Les « PBVW » s'attachent à la valorisation du patrimoine, architectural et naturel, et s'inscrivent dans le développement d'un tourisme doux et responsable.

## 12.4 Action des GAL

Le tourisme est un des quatre thèmes communs pour les deux GAL du territoire. Un projet en coopération a ainsi été initié depuis 2016, en appui à la professionnalisation et au développement du secteur du tourisme. Ce projet vise principalement le développement de nouveaux produits touristiques pour trois publics cibles : les familles, les randonneurs et les PMR. Ce projet vise également à développer un tourisme « participatif » en impliquant et en formant non seulement les opérateurs touristiques, mais aussi des habitants à l'accueil et la guidance des touristes (Ambass'Acteurs, Paysaguides).

## 13 Aspects sociaux

Le territoire connaît une progression constante de sa population depuis plusieurs années. Parmi cette population, il convient d'être attentif aux dynamiques et signaux suivants :

- Le vieillissement de la population;
- La multiplication des familles monoparentales, ce qui fragilise en particulier les femmes exclues du marché de l'emploi qui assument seules la charge d'éducation des enfants ;
- Les risques d'exclusion et d'isolement social, liés notamment aux pressions d'ordre familial, aux pressions du marché du travail ou de l'immobilier et aux nouvelles réformes liées à l'attribution des allocations de chômage ou encore à celui du marché de l'immobilier ;
- La multiplication des problématiques de dépendances, qui touchent toutes les catégories d'âge (des jeunes et pré-adolescents jusqu'aux aînés), qu'il s'agisse d'assuétudes ou d'addictions ;
- La mobilité qui représente un réel enjeu social important pour les habitants des communes rurales.

Au travers de l'action sociale communale, des PCS et des PCDR, les communes œuvrent à une meilleure cohésion sociale. Les communes prennent en compte l'avis des aînés par le biais des conseils consultatifs afin de développer les services permettant aux aînés de se maintenir dans leur milieu de vie. Les communes mettent aussi l'accent sur le développement d'activités intergénérationnelles. Elles sont également attentives à l'isolement de certaines catégories de la population et souhaitent dynamiser les services à la population pour toucher un maximum de personnes.

Dans ce contexte, les GAL mettent en œuvre des actions :

- de lutte contre l'isolement et développer des services de proximité accessibles à tous ;
- de soutien au volontariat afin de renforcer les structures actives dans la lutte contre l'isolement et la précarité ;
- qui favorisent les liens intergénérationnels comme moyen d'inclusion.

telles que :

- le développement de la Plateforme Volontariat #JeSuisVolontaire,
- le projet mobile de service aux citoyens isolés (distribution de l'aide alimentaire, service d'écrivain public,...),
- le développement et la pérennisation de l'aide alimentaire,
- la mise en place de maisons d'accueil communautaire,
- le développement de services de proximité et la mise en place d'un réseau de jardins solidaires qui renforcent la cohésion sociale.

### 13.1 Disparité des revenus

Pour mesurer la dispersion de la distribution des revenus, les déclarations fiscales sont classées par ordre croissant de revenu et réparties en 4 parts égales séparées par 3 quartiles (Q1 : 25% des déclarations ont un revenu inférieur à Q1, Q2 = revenu médian : 50% des déclarations ont un revenu inférieur à Q2, Q3= 75% des déclarations ont un revenu inférieur à Q3). Les déclarations avec revenus imposables nuls ne sont pas prises en compte dans les calculs. L'indicateur rapporte la différence entre le 3ème et le 1er quartile à la médiane :  $(Q3-Q1)/Q2$ . Plus le coefficient interquartile est élevé, plus le degré d'inégalité de revenu est élevé.

Territoire	Coefficient interquartile
Assesse	121
Ciney	103
Gesves	125
Hamois	115
Havelange	107
Ohey	108

Namur P	106
Wallonie	102

Tableau 38 : Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration 2018. Données IWEPS.

Les disparités entre revenus est marquée surtout à Gesves et à Assesse, Hamois affiche également une disparité significativement plus élevée. Ces chiffres correspondent assez bien aux taux des diplômés supérieurs relevés dans les communes, donnée qui contribue souvent aux différences salariales, sans être la seule variable qui puisse expliquer ces différences.

### 13.2 Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux (ISADF)

L'ISADF est un indicateur synthétique construit pour mesurer l'accès de la population aux droits fondamentaux. Neuf domaines sont pris en compte, chacun compilant lui-même différentes données. Pour en savoir plus sur ces informations, le lecteur se référera à la page de l'IWEPS sur ce sujet (<https://walstat.iweps.be/>).

Nous reprenons ici la synthèse de l'ISADF pour les six communes et analysons sa disparité par domaine. Le tableau ci-dessous reprend les niveaux mesurés par l'IWEPS pour les six communes auxquelles a été ajoutée la ville de Namur à titre de comparaison. Dans ce tableau, un code couleur indique les meilleurs résultats (en vert) et les moins bons (en rouge), les résultats intermédiaires apparaissent sur fond jaune, tirant vers l'orangé pour les scores les plus bas.

Droits fondamentaux	Assesse	Ciney	Gesves	Hamois	Havelange	Namur	Ohey
Alimentation saine	0,71	0,72	0,82	0,70	0,65	0,58	0,49
Revenu digne	0,92	0,53	0,84	0,78	0,60	0,40	0,76
Santé	0,95	0,48	0,75	0,82	0,56	0,54	0,76
Protection sociale	0,84	0,56	0,74	0,77	0,74	0,41	0,79
Enseignement	0,67	0,65	0,71	0,61	0,66	0,33	0,67
Logement	0,67	0,70	0,63	0,74	0,66	0,58	0,63
Environnement sain	0,65	0,58	0,80	0,73	0,79	0,36	0,76
Mobilité	0,47	0,64	0,08	0,25	0,11	0,76	0,12
Travail	0,91	0,63	0,72	0,79	0,79	0,40	0,68

Tableau 39 : Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux - IWEPS 2021.

Dans ce tableau, on retrouve à nouveau des données plus favorables dans les communes de Gesves, Assesse puis Hamois. La situation de Ciney est la moins favorable. Tout ceci reflète bien les différentes données collectées dans les différents chapitres de ce diagnostic. Comparé à la commune de Namur, les chiffres sont généralement meilleurs dans le territoire sauf pour l'aspect mobilité.

### 13.3 Part des ménages monoparentaux

Les grands types de ménages privés sont repris ici sans distinction de l'âge des enfants ni de leur nombre. La proportion de ménages monoparentaux avec une femme seule est généralement plus du double que celle avec un homme seul. Toutefois cette différence est nettement accentuée à Ciney (presque cinq fois plus), commune qui compte la proportion la plus faible de ménage monoparental homme et la plus élevée pour les femmes. Ce taux reste cependant inférieur est celui de la Wallonie. Par contre, s'agissant des ménages monoparentaux hommes, le taux wallon est généralement inférieur à ceux des communes du territoire, à l'exception notable de Ciney qui présente une situation assez paradoxale.

Territoire	Ménages monoparentaux hommes %	Ménages monoparentaux femme %
Assesse	3,5	8,4
Ciney	2	9,5
Gesves	2,6	8,8
Hamois	2,4	7,7
Havelange	3,1	7,9
Ohey	3,5	8
Namur P	2,5	9,1
Wallonie	2,4	9,9

Tableau 40 : Taux des ménages monoparentaux, données Statbel au 1/1/21, calcul IWEPS.

### 13.4 Vieillesse

On observe une tendance au vieillissement de la population. Peu d'infrastructures sont adaptées (logements, services et équipements) pour de répondre adéquatement aux besoins liés au vieillissement de la population. La commune d'Havelange a fait l'objet d'une étude de la situation de ses aînés et d'un état des lieux de leurs besoins. Havelange est impliquée dans la mise en œuvre d'un projet VADA (Ville Amie des Aînés).

Territoire	Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus
Assesse	0
Ciney	59
Gesves	81
Hamois	0
Havelange	104
Ohey	0
Total	244

Tableau 41 : Nombre de lits MR/MRS pour 1000 personnes de 60 ans et plus – IWEPS 2020

Autour du territoire du GAL, les pôles de Namur, Andenne, Huy, Dinant et Ciney présentent une offre plus importante en maisons de repos.

Il existe un Conseil consultatif des Aînés sur les six communes et de nombreuses activités sont organisées pour les aînés (via l'ACRF, les centres culturels, ADMR, GAL, les bibliothèques...). A titre d'exemple, le GAL Pays des Tiges et Chavées mène des actions de soutien, sensibilisation et d'information visant à comprendre et répondre aux besoins des personnes âgées vivant sur le territoire, afin de les aider à faire face au mieux à leurs préoccupations spécifiques (santé, budget, logement, solitude, mobilité, autonomie...). Un Guide des Aînés a été produit en collaboration avec les seniors du territoire par les relais-aînés de Gesves, Assesse

et Ohey, les instances communales ainsi que les CCCA. Ce guide aborde des thèmes ciblés sur les préoccupations spécifiques aux 65 ans et + : la santé, le logement, la mobilité, la vie sociale, les droits sociaux, l'aide juridique...

## 13.5 Jeunesse

### 13.5.1 Accueil Préscolaire

Territoire	Places/100 enfants
Assesse	65,2
Ciney	44,1
Gesves	45,1
Hamois	64
Havelange	31
Ohey	39,8

Tableau 42 : Taux de couverture accueil préscolaire (places/100 enfants) - IWEPS

### 13.5.2 Mouvements de jeunesse

- Il existe un grand nombre de mouvements de jeunesse sur tout le territoire : patro, scout, guides, lutins, pascougi...
- Les mouvements foulards possèdent des centres de formations sur le territoire : au château de Courrière pour les scouts et au domaine de Mozet pour les Guides.
- Ces différents comités animent annuellement les villages par des événements et des animations (kermesses, grands feux ...)

### 13.5.3 Maisons de jeunes

- Des Maisons des jeunes et des Comités des jeunes sont fort présents également sur le territoire (à Ciney (Braibant, Sovet, Pessoux), à Gesves, à Sorée, Foyer de jeunes de Havelange, Maison des jeunes d'Evelette et maison décentralisée à Haillot (Ohey)...)
- Conseil Communal des enfants et celui des jeunes à Havelange, mais aussi à Hamois.

## 13.6 Education et formation

### 13.6.1 Ecoles primaires

- Ciney est le Pôle scolaire du territoire (6<sup>e</sup> ville scolaire en Wallonie) - 8 établissements scolaires – 5 000 élèves, dont plus 3 000 étudiants dans le secondaire. Les écoles de Ciney (communauté, libres et communales) compte 18 implantations, notamment dans les villages, dont 3 offrant un enseignement spécialisé (l'Étincelle, l'Envol, le Caillou).
- Assesse : implantations scolaires dans les villages d'Assesse, Maillen, Sart-Bernard, Courrière (deux écoles) et Florée
- Gesves : implantations scolaires dans les villages de Gesves (deux écoles), de Faulx-Les Tombes et de Sorée
- Hamois : 4 écoles fondamentales (5 implantations) à Achet, Mohiville, Hamois, Natoye et Schaltin
- Havelange : Ecoles fondamentales de Barsy-Flostoy, Barvaux-en-Condroz, Jeneffe, Maffe, Méan, Miecret + école de village de Havelange
- Ohey : implantations scolaires dans les villages d'Ohey, de Haillot, d'Evelette et de Perwez.

### 13.6.2 Ecoles secondaires

- Ecoles secondaires à Ciney : EPASC, Saint Joseph, Providence, Les Forges (enseignement spécialisé), Athénée royal du Condroz Ciney-Havelange, école libre des 3 Tilleuls à Leignon...
- Premier niveau secondaire à Gesves
- E.P.S.I.S (Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spéciale) à Schaltin
- Ecole Provinciale d'élevage et d'équitation à Gesves (établissement d'enseignement secondaire), Ecole de la Communauté française – Symphorine (Havelange), Ecole Professionnelle Secondaire Inférieure Spécialisée à Schaltin (Hamois)
- Centre d'apprentissage des métiers du cuir (CAMEC), formation pour personnes handicapées physiques ou mentales (ancien couvent de Francesse - Gesves)
- Par ailleurs, le PARC (Pôle Aménagements Raisonables Condroz) vient de naître aux Forges en juin 2021 . Il s'agit d'un pôle territorial pouvant prendre en compte tous les élèves ayant des besoins spécifiques.

### 13.6.3 UNamur

Au niveau universitaire, rappelons la présence du domaine d'Haugimont dans la commune de Gesves, une vaste propriété de 200 ha de bois et 50 ha de verger appartenant à l'Université de Namur. Le domaine abrite le « Centre de Recherches Ovines », qui reçoit chaque année des étudiants vétérinaires de l'Université pour réaliser des travaux pratiques mais également des visites d'écoles primaires et secondaires

### 13.6.4 Autres

- Educations alternatives Montessori Steiner (Assesse, Crupet)
- Education permanente (FIMARC, l'ACRF, etc.)

## 13.7 Logement public

### 13.7.1 Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%) - IWEPS

Territoire	%
Assesse	0,71%
Ciney	3,12%
Gesves	2,41%*
Hamois	2,16%
Havelange	1,91%
Ohey	0,0%
Wallonie	6,09%

Tableau 43 : Part des ménages vivant dans un logement public SLSP (%) – IWEPS 2020

\* : donnée corrigée sur base des informations communiquées par la commune de Gesves (69 logements publics)

### 13.7.2 Sociétés de logement de Service public - UVCW

Différentes société de logement de service public sont actives sur le territoire :

- Assesse – Le Foyer Jambois
- Ciney – Le Foyer Cinacien
- Gesves – Les Logis andennais
- Hamois – Le Foyer Cinacien
- Havelange – Le Foyer Cinacien et l' AIS d'Andenne (mise en gestion de biens privés destinés aux logements sociaux)
- Ohey - Les Logis andennais

## 13.8 Santé

### 13.8.1 Etablissements hospitaliers

Le territoire est proche d'implantations hospitalières (Namur, Dinant, Mont-Godinne) assez facilement accessibles au moins par la route. Ceci explique sans doute qu'il n'existe qu'une seule Maison médicale reconnue par l'AVIQ sur le territoire, MediCi à Ciney. Le développement dans les années '80 et '90 des cliniques universitaires de Mont-Godinne constitue un pôle d'emploi important qui a impacté Assesse et dans un moindre mesure Ciney (une réflexion est en cours pour faciliter l'accessibilité de ce pôle avec les villages d'Yvoir, d'Assesse et de Dinant).

### 13.8.2 Couverture en matière de services de santé

Territoire	Nb d'habitants par médecin généraliste
Assesse	915
Ciney	977
Gesves	1060
Hamois	1636
Havelange	793
Ohey	998
Wallonie	1093

Tableau 44 : Nombre d'habitants par médecin généraliste ETP - IWEPS

Hamois est la commune la moins bien desservie du territoire.

### 13.8.3 Les services pour le handicap social, mental ou physique

Chaque commune dispose d'un point de contact (handicontact) pour faciliter les démarches des personnes porteuses d'un handicap.

Sur le territoire, plusieurs établissements offrent des formules d'accompagnement ou de prise en charge de personnes souffrant de précarité liée à un handicap social, mental ou physique :

Les Hirondelles à Assesse, Centre MENA (mineurs étrangers non accompagnés).

Le CAMEC à Gesves (déjà cité plus haut) est un Centre de Formation et d'Insertion Socioprofessionnelle Adapté aux personnes en situation de handicap.

Asbl Un Pas En Avant (UPEA) -Nuances, à Haltinnes, Centre d'accueil et d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap mental.

SAJA Solignac, à Schaltin, service d'accueil de jour pour personnes porteuses d'une déficience intellectuelle.

SAJA le Gaty, accueil de jour à Pessoux pour adultes présentant une déficience mentale avec éventuellement un handicap associé.

Les Chemins d'Ariane à Ciney, offre différents services d'accueil de jour et de nuit, y compris un Service d'aide à l'intégration, pour adultes ou pour jeunes présentant une déficience mentale.

La Ridelle, service d'accompagnement en accueil de type familial, à Ciney

Foyer pour Jeunes et Adultes (FJA) à Ciney, accompagnement global, singulier et différencié de la personne en situation de handicap.

## 13.9 Patrimoine immatériel

### 13.9.1 Culture

Plusieurs acteurs sont impliqués dans des démarches culturelles originales, notamment la Compagnie du Milieu du Monde, la Spirale, les centres culturels locaux à Ciney, à Assesse, à Havelange, avec l'office du tourisme et de la culture de Hamois...

Les communes qui ne disposent pas de ce genre de service organisent des collaborations avec les partenaires voisins.

Les animations autour du patrimoine est aussi au cœur de ce territoire, tant le « petit » patrimoine que le « grand » (voir le réseau de guide locaux de la Maison du tourisme, les structures de valorisation des paysages (à Faulx-les-Tombes et à Goyet), les visites lors des journées du patrimoine, le travail de l'association APPEL à Assesse...

### 13.9.2 Vie associative et culturelle

- Tissu associatif dense, riche et dynamique. Les activités proposées (allant de simples rencontres à des activités culturelles, sportives, festives) sont nombreuses.
- Nombreuse maison de villages
- Des « Relais citoyens » (citoyens référents bénévoles dans les villages) ont été mis en place à Ciney depuis 2018.

Les besoins du territoire portent notamment sur des demandes :

- D'aménagement des espaces publics conviviaux
- De développement de projets intergénérationnels
- D'intégrer des nouveaux habitants

## 13.10 Smart development, Innovation et expérimentation

### 13.10.1 Transition numérique

Le BEP a mené avec plusieurs communes une réflexion relative à la transition numérique des territoires (mise en œuvre de dynamique « smart/intelligente »). Des feuilles de routes ont été établies pour les communes de Hamois, Ciney et Ohey. Havelange a mené un travail similaire. Le sujet du numérique est par ailleurs traité dans le cadre des PST de plusieurs communes.

Différents enjeux ont été relevés lors de ce travail. Il s'agit notamment de :

- La connectivité des villages du territoire
- La transition numérique des territoires :
  - évolution de l'offre de services aux publics (digitalisation, dématérialisation, médiation numérique) ;
  - accompagnement des acteurs économiques dans leur mise en réseau et dans l'intégration de nouveaux outils numériques ;
  - développement d'outils pour les solidarités et la démocratie participative (mobilisation par Ciney des plateformes (G1idée et Fluicity) ;
  - équipement des écoles en moyens informatiques.
- La gestion intelligente du patrimoine immobilier (plusieurs immeubles acquis ou en cours d'acquisition) sur le plan énergétique (monitoring, smart-grids, systèmes d'alarme, comptabilité énergétique)
- La mobilité (nouvelles solutions collaboratives et promotion de la « démobilité » auprès des navetteurs (coworking)
- La communication (community management)
- La gestion interne aux communes des projets IT

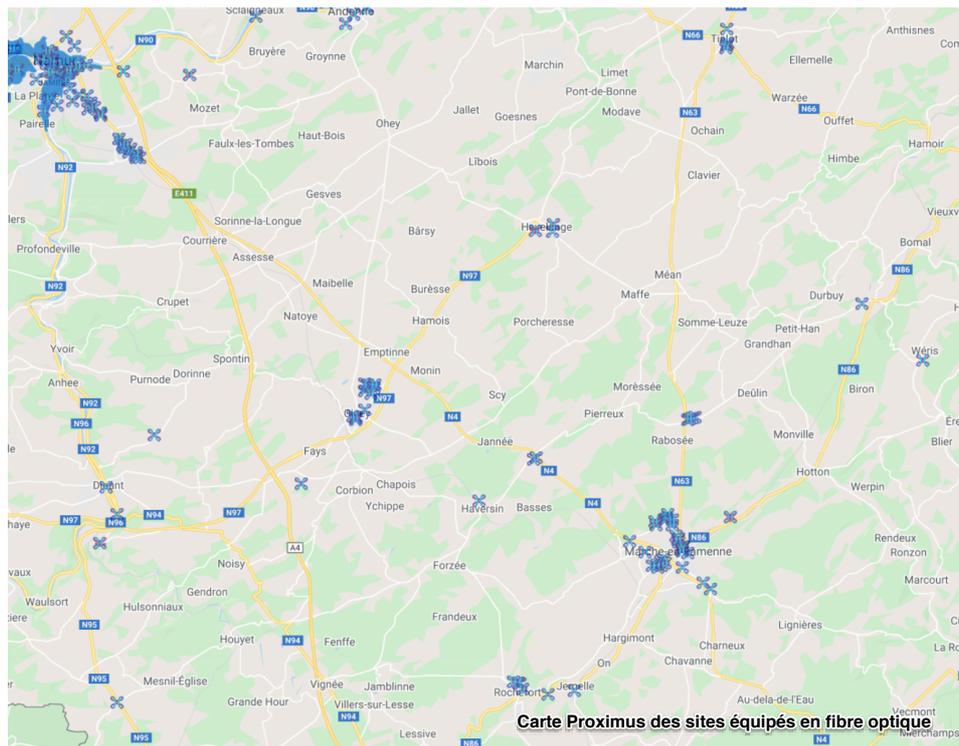
- Les outils numériques pour la planification et le monitoring en matière d'aménagement du territoire, de préservation de l'environnement et le développement du tourisme

De par son caractère transversal, l'animation d'un projet « smart » nécessite une grande capacité de coordination entre les services des communes et avec les différents partenaires.

### 13.10.2 Réseaux filaires

Les connexions en zone rurale sont généralement insuffisantes et beaucoup d'usagers se plaignent des difficultés d'accès aux services téléphoniques et internet.

La fibre optique se déploie petit à petit. Elle est aux portes du territoire et même présente en de rares endroits, à Havelange et Ciney<sup>24</sup>.



Carte 5 : Les sites équipés en fibre optique sont indiqués par des croix. Proximus 2021.

A Ohey, une enquête en 2015 et en 2016 a montré que de nombreux habitants se plaignaient de la situation. A la question de savoir s'ils s'intéressaient à un projet de fibre optique sur la commune, plus de 75 % des répondant ont répondu positivement (10% de réponses négatives). Ceci laisse à penser que le territoire devrait se mobiliser pour combler la « fracture numérique ».

<sup>24</sup> [https://www.proximus.be/fr/id\\_cr\\_fiber\\_city/particuliers/r-orphans/la-fibre-optique-debarque-chez-vous/le-futur-arrive-dans-votre-ville/la-fibre-dans-votre-ville.html?city=namur](https://www.proximus.be/fr/id_cr_fiber_city/particuliers/r-orphans/la-fibre-optique-debarque-chez-vous/le-futur-arrive-dans-votre-ville/la-fibre-dans-votre-ville.html?city=namur)

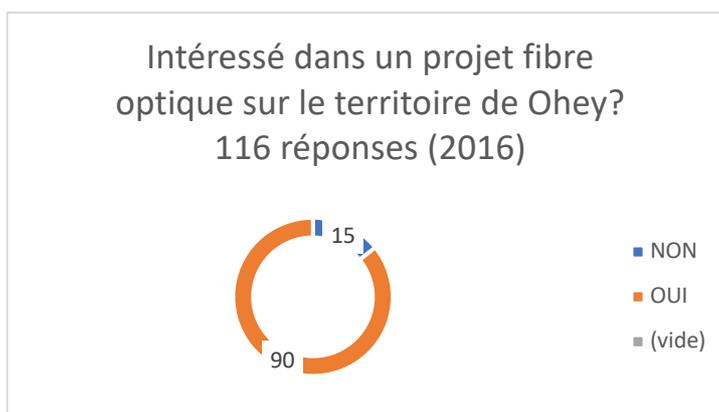


Figure 11 : Enquête « numérique » à Ohey, 2016.

## 14 Gouvernance

### 14.1 Commissions locales, consultatives

Territoire	CLDR	CCATM	CCA	CCE/CCJ	Com. climat	Com. agriculture	GO transition
Assesse	X	X	X (+ VADA)			X	
Ciney	X	X	X (+ VADA)				
Gesves	X	X	X	X	X	X	X
Hamois	X	X					
Havelange	X	X	X	X/X			
Ohey	X	X	X (+ VADA)			X	

Tableau 45 : Existence au sein des communes de commissions consultatives et autres dispositifs

### 14.2 Partenariats et coopération

#### 14.2.1 Maisons du Tourisme (MT)

- Les 6 communes font partie de la Maison du Tourisme « Condroz-Famenne »

#### 14.2.2 Groupes d'Action Locale LEADER

Deux GAL regroupent les 6 communes du territoire :

- Le GAL « Pays des Tiges et Chavées » pour Assesse, Gesves et Ohey ;
- Le GAL « Condroz-Famenne » pour Ciney, Hamois, Havelange (et Somme-Leuze).



### 14.3 Dispositifs de développement local – Acteurs de sensibilisation

Territoire	PCDR	PCDN	Plan Maya	PAED	PST	PCS	PCM	ADL
Assesse	X		X	X	X	X	X	
Ciney	X		X	X	X	X	X	X
Gesves	X	X	X	X	X	X	X	
Hamois	X		X	X	X	X	-	
Havelange	X		X	X	X	X	-	
Ohey	X	X	X	X	X	X	...	

Tableau 46 : Dispositifs de développement locales mis en place par les communes

## 15 Force-Faiblesses du territoire

Thème	Atouts	Faiblesses
<b>Position géographique et polarités</b>	Territoire connecté à des grands axes de communication (E411 (Eurocorridor), N4 et N63) limitrophes de plusieurs polarités urbaines (Namur, Andenne, Marche) Ciney joue le rôle de pôle sous-régional (concurrence avec Dinant)	L'accessibilité du territoire renforce son attractivité => incidence sur le prix des terrains, maisons et logements
<b>Démographie</b>	Dynamique de population positive (population en hausse, indice de dépendance en baisse, indice d'intensité de vieillissement en baisse) Densité moyenne faible (92,8 hab./km <sup>2</sup> )	Vieillesse de la population (Indice de vieillesse en hausse)
<b>Occupation du sol</b>	Territoire composé à 59% de terres agricoles et de pâtures et à 30% de forêts. Potentiel foncier encore largement disponible, prix du m <sup>2</sup> inférieur à la moyenne provinciale (sauf Assesse)	Potentiel foncier favorisant l'étalement de l'habitat, partiellement soumis à contrainte d'aléa d'inondation Zones soumises aux aléas d'inondation = 5,4% du territoire Implantation de lotissements en rupture avec le cadre bâti traditionnel
<b>Aménagement du territoire Habitat &amp; bâti</b>	Structures villageoises homogènes dans les coeurs de village, héritées d'activités économiques communes et des matériaux disponibles Territoire relativement bien équipé en outils/dispositifs d'encadrement de l'urbanisation 17 périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique ( 124,44 Ha)	Extensions de village développées de façon lâche le long des axes de communication (déstructuration/dispersion de l'habitat/phénomène de rurbanisation) Augmentation du prix des logements et manque de logements adaptés aux jeunes ménages et aux aînés
<b>Habitat/bâti/Logement</b>	Bâti homogène dans les coeurs de village (RGSBR/GRU du Condroz) Le Condroz est reconnu pour ses nombreuses églises et ses nombreux châteaux, éléments d'appel de qualité et de valorisation du territoire (bâti à caractère patrimonial)	Age du bâti : majorité des bâtiments construits avant 1920 (36 à 52%) RGSBR/GRU en vigueur sur une partie du territoire Faible offre de logements publics Le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire dépasse la moyenne wallonne et est en constante augmentation depuis les années 1990
<b>Patrimoine</b>	Petit patrimoine riche et varié Présence d'associations actives dans la promotion et la préservation du patrimoine (y compris historique et culturel).	Petit patrimoine mal entretenu et manque de valorisation Manque d'outils de gestion et de conservation Manque d'outils et d'actions de sensibilisation



<b>Agriculture</b>	54,38% du territoire consacrés à l'agriculture Parcelle consacrée à l'agriculture biologique : 7,7% de la SAU Nombreuses initiatives en matière de circuits courts	Diminution constante du nombre d'exploitations et accroissement de la superficie moyenne. Superficie des terres agricoles utiles en diminution Majorité (70%) des exploitations n'ont pas de successeurs connus. Le nombre de jeunes agriculteurs en chute libre. Les exploitations familiales disparaissent progressivement au profit des grosses exploitations. L'agriculture intensive de plus en plus présente : absence de plus-value locale, conséquences néfastes d'un point de vue paysager et environnemental. L'achat des terres par de gros propriétaires implique également l'augmentation du prix du foncier agricole
<b>Alimentation durable</b>	Appellation "Vallées des Saveurs », filière fromagère, etc. Territoire riche en producteurs du terroir et d'artisans spécialisés (représentent une part importante des TPE actives sur le territoire) Nombreuses boutiques du terroir + restaurants, brasseries et bistrot de terroir. maraîchers, apiculteurs, glaciers. De nombreuses fermes vendent leurs propres production	
<b>Economie/commerces</b>	Ratio d'emploi interne en légère croissance Le taux d'emploi BIT (2019) = supérieur au taux d'emploi de la Province de Namur (68%) et de la Wallonie (64,6%). Le taux de chômage BIT diminue depuis 2015 Nombre d'indépendants relativement important comparé à la moyenne régionale + augmentation du nombre de personnes indépendantes à titre complémentaire Présence de nombreux Parcs d'Activités Economiques (PAE) importants sur le territoire Territoire rural offrant de nombreuses ressources naturelles => agriculture, forêt, tourisme, énergie Complémentarité entre communes sur les spécialisations économiques	Ratio d'emploi interne encore faible, sauf à Ciney Zones d'activités économiques thématiques peu valorisés thématiquement. Les infrastructures d'accueil des entreprises sont vieillissantes. Diminution des commerces en centre d'agglomération. Disparition des commerces et services de proximité dans les villages Fonctions TIC et finances/assurances sous-représentés



<b>Tourisme</b>	<p>Maison du tourisme « Destination Condroz » &amp; PBVW Réseau dense de chemins de promenade balisés produits touristique "famille". Offre d'hébergements abondante. Gastronomie et produits du terroir = atouts majeurs du territoire Attractions : Domaine provincial de Chevetogne, Route du Fromage et MAFFE, village du Fromage, plus beaux villages de Wallonie (Crupet et Chardeneux) mais aussi avec le circuit Fermes Ouvertes et la Route de la Guerre de la Vache. Image des parcs et châteaux Filière équestre</p>	<p>Secteur HoReCa peu développé et peu de grandes manifestations à caractère folklorique qui soit connues au-delà des limites du territoire. Coordination générale des différents acteurs touristiques locaux</p>
<b>Territoire intelligents</b>	<p>Feuilles de route numériques/smart : Ohey, Hamois et Ciney, Havelange établies avec le BEP</p>	
<b>Nature/biodiversité</b>	<p>Grande majorité du territoire (88%) occupée par des espaces dits « naturels » Diversité des écosystèmes naturels Outils de gestion de l'environnement présents dans les différentes communes (N2000, RN, ZUIB, SGIB - 8,5% du territoire) + PCDN, etc. Tissu associatif actif dans le domaine de l'environnement MAEC : 8,7% du territoire et 13,8% de la SAU</p>	<p>Diminution de la superficie et de la qualité des zones humides Conversion des prairies en cultures, perte de biodiversité. Appauvrissement de la biodiversité des écosystème Déclin de certaines espèces (protégées ou non) comme les hirondelles de fenêtre et de cheminée Disparition des anciens vergers et des haie Développement des plantes invasives (par ex. Renouée du Japon) Manque d'outils et d'actions de sensibilisation des habitants et des touristes à la beauté du cadre de vie et à la préservation de l'environnement Elevages intensifs de canards et faisans (à des fin cynégétiques)</p>
<b>Forêts</b>	<p>Territoire forestier : surfaces boisées occupent 28%. Les communes participent à la certification forestière PEFC Action de promotion du bois local en partenariat avec la CAPFP (OEWB) Trois scieries présentes sur le territoire + scieries mobiles</p>	<p>Etat sanitaire des forêts Surpopulation de sangliers et cervidés Morcellement de la petite forêt privée 81 % de la forêt du territoire appartient à des propriétaires privés</p>
<b>Paysages</b>	<p>Le territoire du PN CC compte dix aires paysagères (dont neuf appartiennent à l'ensemble paysager du moyen plateau condrusien) et 71 périmètres d'intérêt paysager (80 périmètres d'intérêt paysager ADESA), 418 lignes de vue et points de vue remarquables Outils de sensibilisation aux paysages (animations, Observatoire du Paysage, etc.)</p>	<p>Interventions qui nuisent à la qualité des paysages (urbanisation éparpillée et en ruban, pylônes, lignes HT, silos, hangars...)</p>



<b>Eau</b>	Qualité des eaux de surface bonne à moyenne Stations d'épuration présentes sur le territoire Partenariats de gestion des eaux : contrats rivière & SPGE	Pollution diffuse des eaux souterraines par les nitrates apportés aux terres et par des résidus d'engrais et de pesticides Utilisation des pesticides encore fort répandue (agriculture et particuliers)
<b>Energie</b>	Potentiel de production d'énergie renouvelable : 4 parcs éoliens, unités de biométhanisation et biomasse ligneuse	Forte dépendance au x énergies fossiles (communes et privés) Manque de données ( cadastre énergie) Manque d'audit énergétique généralisé
<b>Mobilité</b>	Territoire connecté à des grands axes de communication (N4, E411 et la N63) + ligne de train 162 Namur-Luxembourg Ciney = pôle ferroviaire Initiatives de mobilité sociale Réseau important de chemins et sentiers + RAVeL + ViciGAL	Forte dépendance à la voiture. Niveau de service TEC notoirement insuffisant. Ne constitue pas une alternative crédible à la voiture. Manque d'aménagements en faveur des usagers de mobilité douces
<b>Aspects sociaux</b>	Existence d'un Conseil consultatif des Aînés dans chaque commune. Nombreuses activités pour les aînés (via ACRF, centres culturels, ADMR, GAL, ...) Infrastructures scolaires Mouvements de jeunesse Revenu moyen p/r Province	Peu d'infrastructures adaptées (logements, services et équipements) afin de répondre adéquatement aux besoins liés au vieillissement de la population Augmentation continue du nombre de personnes isolées, avec ou sans enfants. Isolement de certaines personnes âgées. Perte de lien social ressentie et manque d'intégration de certaines catégories de la population plus fragilisées Manque d'infrastructures et de lieux de rencontre (pour jeunes et moins jeunes) Précarisation de certaines catégories de la population, notamment les personnes âgées et les familles monoparentales. L'augmentation du bénéficiaires de la GRAPA ou du RG (à vérifier auprès des communes)
<b>Santé</b>	Une Maison médicale reconnue AVIQ : MediCi à Ciney	Pas d'hôpital ni de centre médical sur le territoire du PN.
<b>Vie associative et culturelle</b>	Tissu associatif riche	Offre en établissements culturels « classiques » peu développée sur le territoire Manque de lieux de rencontre dans les villages (espaces propices aménagés). Intégration parfois difficile des nouveaux habitants
<b>Gouvernance</b>	Commissions communales, GAL, Maison du Tourisme, Contrats Rivières, Zones de police, etc.	

## 16 Opportunités-Menaces pour le territoire

Thème	Opportunités	Menaces
Position géographique et polarités		Pression foncière
Démographie	Secteur de la « SilverEconomy » soutenu par le BEP	
Occupation du sol	Potentiel foncier important	Crise énergétique réclamant d'autres façons d'urbaniser et de se loger
Aménagement du territoire Habitat & bâti		Pression foncière et immobilière grandissante (vague de périurbanisation) => menace sur le caractère rural du territoire Crise énergétique réclamant d'autres façons d'urbaniser et de se loger, mal adaptées aux règlements actuels
Habitat/bâti/Logement	Plan de relance wallon (isolation de bâtiment) Politique wallonne en matière de logement publics/sociaux Politique touristique wallonne et soutien au tourisme patrimonial	PEB difficile à améliorer dans le bâti ancien (règlements et crise énergétique) La pression immobilière qui se développe en couronne autour de Namur. Exclusion de certaines catégories de population de l'accès à la propriété, voire même à la location
Patrimoine	Volonté commune de conserver le caractère rural à travers des prescriptions urbanistiques cohérentes	Privatisation de plus en plus forte du patrimoine
Agriculture	Plan stratégique bio wallon Amélioration de l'autonomie énergétique et alimentaire des exploitations agricoles, optimisation et valorisation de la production de fourrages Pratique de l'agroforesterie en expansion	Changement climatique Spéculation foncière et augmentation du prix de la terre Manque de connaissance et de considération de la population en général pour l'agriculture Evolutions de la PAC (Architecture verte : Eco-régimes, MAEC, agriculture bio ; plantations, gestion de l'eau et du carbone) Relations parfois problématiques entre agriculture et urbanisation des zones bâties/Tensions entre les ruraux et les néo ruraux Normes AFSCA, frein à la diversification
Alimentation durable	Soutien régional à la "Relocalisation de l'alimentation" Intérêt croissant des consommateurs pour les produits locaux et nombreuses initiatives de "consommer local"	
Economie/commerces	Besoin en énergies renouvelables	Marché de la viande bovine en diminution Transmission d'entreprises



<b>Tourisme</b>	Demande existante pour des infrastructures d'accueil touristiques de groupes, notamment pour classes verte	Privatisation de certains chemins de promenades
<b>Territoire intelligents</b>	Politique wallonne de soutien aux territoires ruraux intelligents (Appel à projets) Activités de soutien du BEP en matière de territoires intelligents	
<b>Nature/biodiversité</b>		Pression sur l'environnement due à l'intensification de l'agriculture et à l'urbanisation
<b>Forêts</b>	Soutien de la CAPFP (OEWB) à la gestion durable de la petite forêt privée	
<b>Paysages</b>		
<b>Eau</b>	Ressources et plans d'action des contrats rivières (Haute Meuse, Hoyoux, Ourthe, Lesse) pour la protéger des cours d'eau Actions de la SPGE en matière de protection des captages	
<b>Energie</b>	Politique wallonne en matière d'éolien, biomasse et biométhanisation => Valorisation des potentialités en matière énergétique des secteurs agricole et forestier (biométhanisation, copeaux de bois, ...) et développement des énergies vertes PAEDC/Pollec et plan de relance européen (isolation des bâtiments) Cadre régional et européen de lutte contre les émissions de GES Politique wallonne et européenne de réduction des émissions de GES	Hausse du prix de l'énergie
<b>Mobilité</b>	Wallonie Cyclable Potentiel d'utilisation du RAVeL/ViciGAL dans une perspective de mobilité utilitaire Crise énergétique menaçant les déplacements basés sur la voiture privée	Crise énergétique
<b>Aspects sociaux</b>	Création de logements adaptés pour personnes âgées et ménages de petite taille, par des investisseurs privés Développement du secteur des services à la personne	
<b>Santé</b>		Désaffection des médecins généralistes pour le milieu rural
<b>Vie associative et culturelle</b>	Transcommunalité pour une meilleur mutualisation des moyens	
<b>Gouvernance</b>		



Parc naturel  
Coeur de Condroz

## 17 Proposition de thèmes à traiter en groupes de travail

---

### 1. Agriculture et alimentation

- La gestion et l'avenir des exploitations agricoles : renouvellement et transmission des exploitations agricoles, en interaction avec les acteurs qui accompagnent les agriculteurs
- Le rôle de l'élevage dans une agriculture en transition, place de Ciney et filière BBB, rôle de l'abattoir.
- Les citoyens et les structures de commercialisation (transformation, filière, circuits courts...avec coopératives : maraîchage, Cocoricoop) et offre/demande de produits bio.
- Appui au secteur agro-alimentaire basé sur les ressources locales : transformation (fruits, fromage, céréales, viande, pépinières...).
- Le rôle des essarts dans le développement de chaînes de circuit court
- Semences et pépinières sur le territoire
- Développement de l'agroécologie, de l'agroforesterie (sites de référence, lien avec la neutralité carbone).

### 2. Energie et climat

- Autonomie énergétique, développement du potentiel en énergies renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque, hydroélectricité)
- Programme territorial de réduction des émissions GES (énergies renouvelables, isolation des logements, mobilité, emballages/déchets).
- Adaptations au bouleversement climatique : adaptation contre les inondations, prévention contre les excès (chaleur, pluies...)

### 3. Développement rural et socio-économique

- Synergies et opportunités à développer sur base des atouts distribués sur le territoire : ZAE, réserves foncières.
- Appui à la création et au développement de l'emploi : services, tiers-lieux, coworking
- Ressources et valorisation de l'écoconstruction sur le territoire
- Connectivité des territoires : Infrastructures filaires et wifi.
- Tourisme : Points d'entrée touristique du territoire, renforcement du tourisme participatif (ambassadeurs, guides, land art...), du tourisme familial et de l'accueil des personnes handicapées en visant l'augmentation de nuitées (événements attractifs) ; accessibilité de la forêt.
- Filière bois et groupement de propriétaires : gestion de la forêt privée, mise en réseau des acteurs et valorisation locale.

### 4. Aménagement du territoire et mobilité

- Mobilité active : liaisons entre pôles ruraux et avec les axes existants (véloroutes/RAVeL)
- Renforcement des liaisons TEC et SNCB
- Multi-modalité (voiture, SNCB, TEC, co-voiturage...)
- Type d'urbanisation pour le territoire (cohérence, zones d'accueil, lutte contre la pression foncière...)
- Aménagement des espaces publics, sécurité routière
- Protection des paysages, du patrimoine bâti et des villages ruraux... (Lien avec PBVW).

### 5. Aspects sociaux et logement

- Attractivité du territoire (petite enfance, équipements scolaires, services pour les personnes âgées et/ou handicapées, soins de santé, liens sociaux, services (sports, commerces, banques, etc.)
- Le logement sur le territoire, en lien avec l'urbanisme et les services de proximité, spécialement pour les aînés, mais aussi les compétences en construction et les matériaux locaux.
- Développement territorial culturel, liaison entre CC (locaux et extérieurs)

## 6. Environnement et biodiversité

- Protection, gestion et valorisation du patrimoine naturel : développement des services écosystémiques au bénéfice de tous et spécialement des agriculteurs ; maillage écologique.
- Trame bleue et ressources hydriques : protection des rivières/berges et des captages, gestion des risques de ruissellement...
- Accueil et participation du public dans le développement des zones naturelles
- Etat sanitaire des forêts, équilibre avec le gibier, mesures d'adaptation aux perturbations climatiques.

## 18 Acronymes et abréviations

---

ADESA : Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents.

CoDT : Code du développement territorial

GCU : Guide communal d'urbanisme

GRU : Guide régional d'Urbanisme (ex RGBSR)

MAEC : Mesure agroenvironnementale-climat

MESO : Masse d'eau souterraine

PAC : Politique agricole commune

PCDR : Programme communal de développement rural

PCM : Plan communal de mobilité

PRE : Périmètres de reconnaissance économique (ex ZAR)

RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural

RGBZPU : Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées en matière d'urbanisme

RUE : Rapport urbanistique et environnemental

SAR : Site à réaménager

SDC : Schéma directeur communal (ex SSC)

SOL : Schéma d'orientation local (ex RUE)

SSC : Schéma de structure communal

ZAE : Zone d'activité économique

ZAR : Zones d'activités reconnues

ZPU : Zones protégées en matière d'urbanisme